Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1683/11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(95)

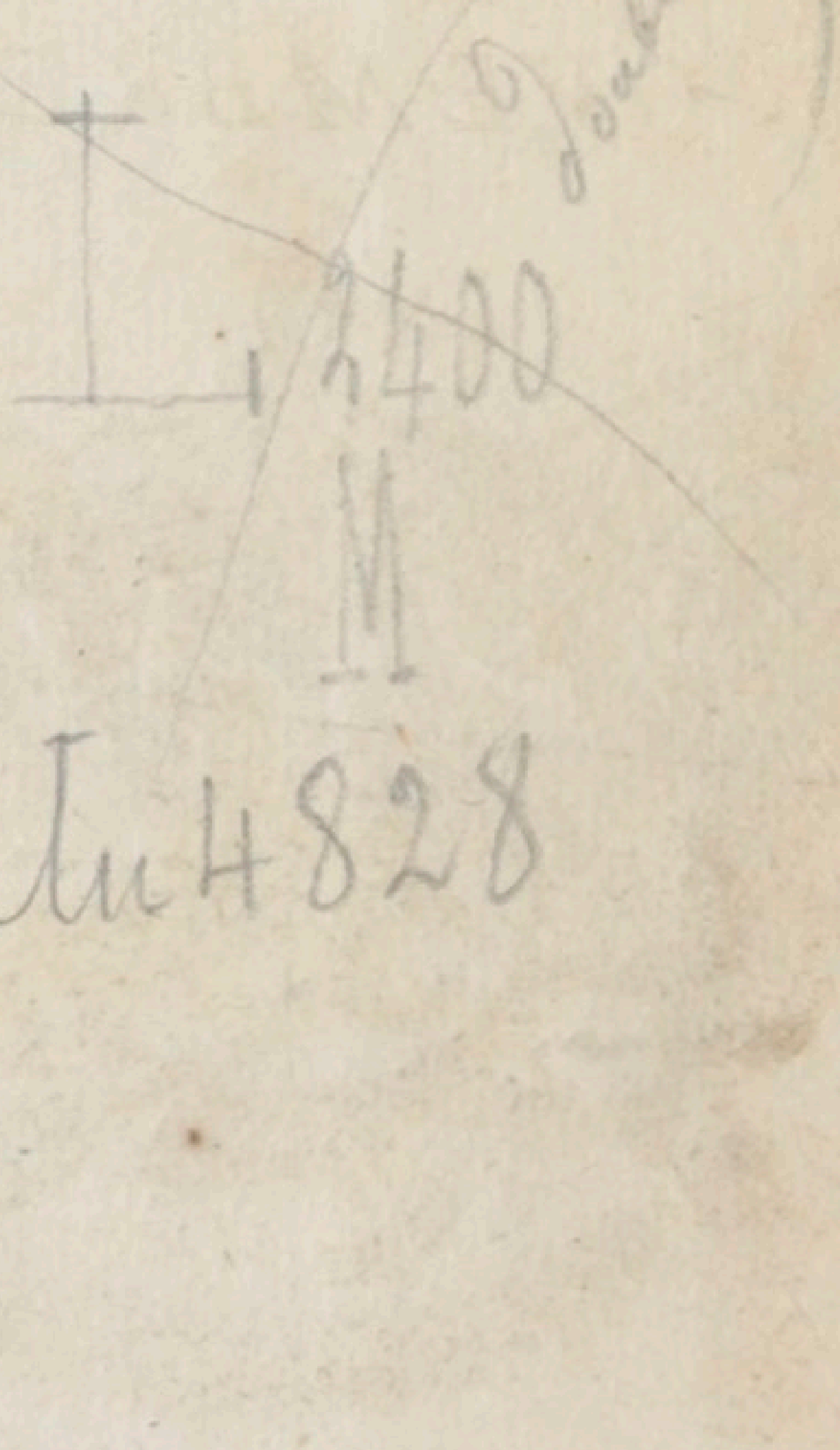

MERCVRE GALANT

DEDIÉ A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

NOVEMBRE 1683.

A PARIS,
AV PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume
nouveau du Mercure Galant
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, auſſi-bien que l'Extraordi-
dinaire, Trente ſols relié en Veau
& Vingt-cinq ſols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Juſtice.

Chez C. BLAGEART, Ruë S. Jacques
à l'entrée de la Ruë du Plâtre,

Et en ſa Boutique Court-Neuve du Palais
AU DAUPHIN.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXIII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

TABLE DES MATIERES
contenuës dans ce Volume.

Prélude, 1
Pluſieurs Sonnets ſur le Soleil, 3
Service fait à Tournay, 10
Autre Service fait à Lile, 12
Ode, 14
Feſtes galantes données à Genéve, 27
Bouquet, 36
Diſcours qui fait connoiſtre que la Pucelle d'Orleans n'a point eſté brûlée à Roüen, & qu'elle a eſté mariée, 39
Avanture, 60
Galanterie tres-nouvelle, & tres-curieuſe, 65
Services, 73
Vers ſur la mort de la Reyne, 104
Miſſions faites par les Jéſuites du coſté de Tripoly, 110
Lettre curieuſe ſur le ſujet de l'Emétique, 145
Queſtions Académiques ſoûtenuës devant

TABLE.

Messieurs de l'Académie d'Arles, 155
M. l'Abbé Boisseau preſche devant le Roy, 188
Avanture, 189
Amniſtie pour les Religionaires de la Province de Dauphiné, 193
Relation de ce qui s'eſt paſſé en Flandres depuis trois mois, 213
Mémoire préſenté aux Etats Généraux, par M. le Comte d'Avaux. 242
Mort de Madame la Marquiſe de Charoſt, 258
Mort de Madame de Chate, autrefois Mademoiſelle des Jardins, 267
Mort de Madame de Belfond, 269
Mariage de M. Gilbert de Voyſins, 271
Globes, 273
Noms de ceux qui ont deviné les Enigmes du dernier mois, 275
Enigme, 278
Autre Enigme. 279
Galanterie faite au Chaſteau de Marly, 280
Oraiſons Funèbres, 302
Service ſolemnel fait au Convent du

Val-de-Grace, 305
Mort de M. le Comte de Vermvndois, 308
Explication de l'Italien de l'Etendard donné dons la Relation du Siege de Vienne, 311
Affaires d'Allemagne, 315
Avanture navale, 332
Affaires de Hollande, 340
Lettre de Flandres. 366

Avis pour placer les Figures.

LE Mausolée doit regarder la page 91.

L'Air qui commence par *Vous voulez que je vive,* doit regarder la page 187.

La Ville de Courtray doit regarder la page 227.

AVIS ET CATALOGVE

des Livres qui se vendent chez le Sieur Blageart.

REcherches curieuſes d'Antiquité, contenuës en pluſieurs Diſſertations, ſur des Médailles, Bas-reliefs, Statuës, Moſaïques, & Inſcriptions antiques, enrichies d'un grand nombre de Figures en taille-douce. *In 4.* 7 l.

Sentimens ſur les Lettres & ſur l'Hiſtoire, avec des Scrupules ſur le Stile. *Indouze.* 30 ſ.

Lettres diverſes de M. le Chevalier d'Her. *Indouze.* 30 ſ.

Nouveaux Dialogues des Morts. Premiere Partie. *Indouze.* 30 ſ.

Seconde partie des Dialogues des Morts. *In douze.* 30 ſ.

La Ducheſſe d'Eſtramene. *Deux Volumes indouze.* 40 ſ.

LeNapolitain, Nouv. *Indouze.* 20 ſ.

L'Académie Galante. 30 ſ.

Une Deſcription entiere du Siege de Vienne, depuis le commencement juſqu'à la levée du Siege en 1683.

Il y a vingt-trois Extraordinaires, qui outre les Queſtions galantes, & d'érudition, & les Ouvrages de Vers, contiennent pluſieurs Diſcours, Traitez, & Origines, ſçavoir.

Des Indices qu'on peut tirer ſur la maniere dont chacun forme ſon Ecriture. Des Deviſes, Emblêmes, & Revers de Médailles. De la Peinture, & de la Sculpture. Du Parchemin, & du Papier. Du Verre. Des Veritez qui ſont contenuës dans les Fables, & de l'excellence de la Peinture. De la Conteſtation. Des Armes, Armoiries, & de leur progrés. De l'Imprimerie. Des Rangs & Cerémonies. Des Taliſmans. De la Poudre à Canon. De la Pierre Philoſophale. Des Feux dont les Anciens ſe ſervoient dans leurs Guerres, & de leur compoſition. De la ſimpathie, & de l'anthipatie des Corps. De la Dance, de ceux qui l'ont inventée, & de ſes

diférentes eſpeces. De ce qui contribuë
le plus des cinq ſens de Nature à la ſa-
tisfaction de l'Homme. De l'uſage de
la Glace. De la nature des Eſprits fo-
lets, s'ils ſont de tous Pais, & ce qu'ils s
ont fait. De l'Harmonie, de ceux qui
l'ont inventée, & de ſes effets. Du fré-
quent uſage de la Saignée. De la No-
bleſſe. Du bien & du mal que la fré-
quente Saignée peut faire. Des effets
de l'Eau minérale. De la Superſtition
& des Erreurs populaires. De la Chaſſe
Des Meteores, & de la Comete appa
ruë en 1680. Des Armes de quelques
Familles de France. Du Secret d'un
Ecriture d'une nouvelle invention, tres
propre à eſtre renduë univerſelle, ave
celuy d'une Langue qui en réſulte, l'un
& l'autre d'un uſage facile pour la com
munication des Nations. De l'air d
Monde, de la veritable Politeſſe, & e
quoy il conſiſte. De la Medecine. D
progrés & de l'état préſent de la M
decine. Des Peintres anciens, & de leu
manieres. De l'Eloquence ancienne

moderne. Du Viii. De l'Honneſteté, & de la veritable Sageſſe. De la Pourpre & de l'Ecarlate, de leur diférence, & de leur uſage. De la marque la plus eſſentielle de la veritable amitié. L'Abregé du Dictionnaire Univerſel. Du mépris de la Mort. De l'origine des Couronnes, & de leurs eſpeces. Des Machines anciennes & modernes pour élever les Eaux. Des Lunetes. Du Secret. De la Converſation. De la Vie heureuſe. Des Cloches, & de leur antiquité.

On fera une bonne compoſition à ceux qui prendront les cent dix Volumes, ou la plus grande partie. Quant aux nouveaux qui ſe debitent chaque mois, le prix ſera toûjours de trente ſols en veau, & de vingt-cinq en parchemin.

Outre les Livres contenus auſſi dans ce Catalogue, on vend auſſi chez le Sieur Blageart toutes ſortes de Livres nouveaux, & autres. On ne marque icy que ceux qu'il a imprimez, à la reſerve

des Recherches d'antiquité, dont on trouve chez tres-peu d'autres Libraires.

Il ajoûtera à ce Catalogue les Livres nouveaux qu'il donnera de temps en temps au Public.

On ne prend aucun argent pour les Memoires qu'on employe dans le Mercure.

On mettra tous ceux qui ne desobligeront personne, & ne blesseront point la modestie des Dames.

Il faut affranchir les Lettres qu'on adressera chez le Sr Blageart, Imprimeur-Libraire, Ruë S. Jacques, à l'entrée de la Ruë du Plastre

Il fera toûjours les Paquets *gratis* pour les Particuliers & pour les Libraires de Provinces. Ils n'auront le soin que d'en acquiter le port sur les Lieux.

Ceux qui envoyent des Memoires, doivent écrire les noms propres en caracteres bien formez.

On ne met point les Pieces trop difficiles à lire.

Reflexions nouvelles sur l'Acide & sur l'Alcali. *Indouze.* 30 s.

La Devineresse, Comedie. 15 s.

L'Artaxerce, avec sa Critique. 15 s.

La Comete, Comedie. 10 s.

Conversions de M. Gilly & Courdil. 20 s.

Cent dix Volumes du Mercure, avec les Relations & les Extraordinaires. Il y a huit Relations qui contiennent

Ce qui s'est passé à la Ceremonie du Mariage de Mademoiselle avec le Roy d'Espagne.

Le Mariage de Monsieur le Prince de Conty avec Mademoiselle de Blois.

Le Mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse Anne-Chrestienne-Victoire de Baviere.

Le Voyage du Roy en Flandre en 1680.

La Négotiation du Mariage de M. le Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal.

Deux Relations des Réjoüissances qui se sont faites pour la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

On met tous les bons Ouvrages à leur tour, & les Autheurs ne se doivent point impatienter.

Il est inutile d'envoyer des Enigmes sur des Mots qui ont déja servy de sujet à d'autres.

On prie ceux qui auront plusieurs Memoires, ou plusieurs Ouvrages à envoyer en mesme temps, de les écrire sur des papiers separez.

On avertit que les Mercures qui s'impriment en Hollande, & en quelques Villes d'Allemagne, sont fort peu corrects, & tronquez en beaucoup d'endroits.

Dans la Relation de Vienne, qui porte pour titre, *Seconde Partie du Mercure Galant*, Page 218. à la premiere ligne, *au lieu de* Rome, *lisez* Venise.

Page 319. *au lieu de* ne condamnent, *lisez* condamneront.

GALANT

NOVEMBRE 1683.

IL est vray, Madame; j'aurois pû vous envoyer dans ma Lettre du dernier Mois, les trois Sonnets qui vont faire le commencement de celle-cy, & vous avez raison de me dire que l'acca-

blement de la matiere me
les a fait réſerver. Il eſtoit in-
dubitable qu'on s'empreſſe-
roit à travailler, ſi-toſt qu'on
auroit vû le Soleil donné
pour ſujet de cette ſorte
d'Ouvrage. On ne peut faire
aucune reflexion ſur les effets
merveilleux que ce grand
Aſtre produit, ſans ſonger à
ce que le Roy fait tous les
jours d'éclatant. Auſſi les Au-
theurs de ces Sonnets, les
ont tous finis par l'éloge de
ce Prince. Le premier eſt de
Mr de Grammont; le ſecond,
de Mr Vignier, l'un & l'autre

de Richelieu ; & le troiſiéme, de M Diéreville, du Pontle-veſque.

SUR LE SOLEIL.

BEl Aſtre, dont l'aſpect réjoüit les Mortels,
Et dont les longues nuits font regreter l'abſence,
Grand Luminaire où Dieu fait briller ſa Puiſſance,
Agreable Canal de ſes dons paternels.

SS

Ton pouvoir eſt ſi grand, & tes effets ſont tels,
Que quand je veux ſonger à ta rare excellence,
Je ne ſuis pas ſurpris qu'à ta magnificence,

4 MERCURE

La Perse ait autrefois élevé des Autels.

SZ

Il est vray que ce culte est détruit par
le nostre;
Mais pour t'en consoler, mon Roy t'en
rend un autre,
Qui sans déplaire à Dieu va t'immortaliser.

SZ

Le choix t'est glorieux dont il te favorise,
Et l'encens que tu perds n'est pas tant
à priser,
Que l'honneur de te voir placé dans
sa Devise.

SUR LE MESME SUJET.

GRand Dieu, que de bontez envers ta Creature!
Quelle profusion de Chefs d'œuvres
divers!

Que d'ordre ta Sageſſe a mis dans la
Nature,
Pour affermir la Terre, & retenir les
Mers!

SE

J'admire tant de biens pour noſtre
nourriture.
Les Fleurs de nos Jardins, ces Arbres
toûjours verds,
Et regardant des Cieux la charmante
Structure,
Je ne ſçay que choiſir pour ſujet de
mes Vers.

SE

Auſſitoſt que la nuit étend ſes ſombres
voiles,
Mes yeux ſont enchantez du brillant
des Etoiles,
Mais ils ſont ébloüis au retour du
Soleil.

SS

Outre ſes qualitez dont mon ame eſt
épriſe,
Ce qui me fait juger cet Aſtre ſans
pareil,
C'eſt que LOVIS LE GRAND *l'a*
pris pour ſa Deviſe.

SUR LE MESME SUJET.

LE Soleil qui répand en tous lieux
ſa lumiere,
Qui fait naiſtre les Fleurs, & fait
meurir les Fruits,
Qui commence & finit tous les jours
ſa Carriere,
Détruit le plus ſouvent les biens qu'il
a produits.

SS

S'il nous rend quelquefois les yeux
tout éblouïs,

Et nous fait malgré nous abaisser la paupicre,
Ses rayons éclatans qui dissipent les nuits
Ne brillent pas toûjours de la mesme maniere.

§2

Il arrive des temps que toute sa splendeur
Disparoist à nos yeux, & marquant sa langueur,
Ne nous laisse plus voir qu'une pâleur extréme.

§3

Mais regardons LOVIS en bontez sans égal;
Cet Astre incomparable estant toûjours le mesme,
Fait sans cesse du bien, & ne fait point de mal.

MERCURE

M^r Magnin, Conſeiller au Préſidial de Mâcon, qui a travaillé auſſi ſur le Soleil, en a fait une Deviſe, en y ajoûtant ces paroles pour ame,

Haud falſi Numinis index.

Le Sonnet qui ſuit, en eſt l'explication.

VAins & foibles Eſprits, dont l'audace inſolente
Au ſortir du néant brave le Createur,
Et loin de revérer ſa Main toute-puiſſante,
Conteſte l'exiſtence au Souverain Autheur.

Voyez dans le Soleil ſa gloire triomphante,

Tout l'Univers ensemble en est le
Spectateur.
Sans cesse il en ressent la vertu bien-
faisante,
Et dans son mouvement voit un autre
Moteur.

Il en fait une preuve éclatante, &
sensible,
Il nous découvre un Dieu, puis qu'il
rend tout visible.
C'est pour cela qu'il brille & roule
dans les Cieux.

Mais qui veut voir ce Dieu de plus
prés sur la Terre,
Qu'il regarde LOVIS, il verra dans
ses yeux,
Il verra comme est fait le Maistre du
Tonnerre.

Io MERCURE

Vous avez veu par tout co
que je vous ay mandé dub
grand nombre de Services
que l'on a faits pour la Reyne
avec quels sentimens de dou-
leur tout le Royaume est en-
tré dans celle que la mort de
cette Princesse a causée au
Roy. Les Païs-Conquis ne
l'ont pas ressentie moins vi-
vement que ceux qui sont de
tout temps sous la domina-
tion Françoise ; & l'attache-
ment qu'ils ont pour Sa Ma-
jesté, a paru dans une occa-
sion si funeste, avec les mes-
mes marques de zele qu'ils

ont accoûtumé de donner dans tout ce qui regarde sa gloire, & les avantages de l'Etat. Parmy les Villes de Flandre, celle de Tournay, & de Lile, se sont particulierement distinguées. Si-tost que M^r l'Evesque de Tournay eut receu la nouvelle de cette mort, il ordonna des Services solemnels dans toutes les Eglises de son Diocese, & en donna luy-mesme l'exemple dans sa Cathédrale, où il celébra la Messe en Habits Pontificaux, en présence de M^r le Comte de Maule-

vrier, Lieutenant General des
Armées de Sa Majesté, & Gou
verneur de la Ville, & pronóça
l'Oraison Funébre, avec une
entiere satisfaction de l'As
semblée, compolée du Con
seil Souverain, & de tous les
autres Corps qui s'y trouve
rent dans un tres-bel ordre.

La Pompe Funébre de
Lile, à laquelle Mr le Maré
chal de Humiers assista, fut
d'une magnificence surpre
nante. Le Doyen du Cha
pitre officia; le Prieur de Fi
ven, Religieux Benédictin,
fit l'Eloge de la Reyne, &

rien ne fut oublié de ce qui
pouvoit donner de l'éclat à
cette Cerémonie.

Mr Magnin, dont vous ve-
nez de lire un Sonnet sur le
Soleil, ne s'est pas teû dans
ce grand sujet de deüil, qui
a cousté tant de pleurs à toute
la France. Voicy ce que son
zele luy a fait produire.

SUR LA MORT DE LA REYNE.

ODE.

CHangez de vos accens la viante allégresse,
Doctes Sœurs, il s'agit d'un grand & triste deüil.
Soûpirez, & pleurez sans cesse,
Et d'une Reyne auguste honorez le Cercueil.
La douleur de LOVIS vous demande des larmes.
Si vous avez chanté la gloire de ses Armes,
Si le Ciel favorable à ses desseins guerriers,

A remply l'Univers du fruit de ses
Conquestes;
Les funestes Cyprés, tristes fleaux
de vos Festes,
Ne laissent pas de croistre à l'ombre
des Lauriers.

SZ

Ne nous promettez rien, félicitez
humaines;
Helas! encore un coup, ne nous pro-
mettez rien.
Toûjours trõpeuses, toûjours vaines,
Que de maux vous meslez avec un
peu de bien!
Non, vous ne respectez, cruelles Des-
tinées,
Ny sublimes Vertus, ny Testes cou-
ronnées.
Ah, si rien pouvoit estre affranchy de
vos Loix,

L'mort dont nous pleurons la surprise
étonnante,
Feroit-elle à nos yeux, cette mort
affligeante,
Gémir le plus heureux, & le plus
grand des Roys?

Oüy, le cœur de LOVIS, ce cœur
toûjours paisible,
Est vivement touché de ce triste
revers,
Et déja sa douleur sensible
A de ce coup fatal instruit tout l'Uni-
vers;
Mais nul emportement n'exprime sa
tristesse,
Affligée par raison, & non pas par
foiblesse,
Grave & majestueux sous le poids
de ses maux,

La supréme Sagesse à son dueil est
meslée;
Si sa belle ame est triste, elle n'est
point troublée,
Et l'Homme ne fait rien aux dépens
du Héros.

§§

Certes dans ses douleurs tendres &
genéreuses,
Quelque ressentiment qui vienne
l'émouvoir,
Par mille routes glorieuses,
Son cœur toûjours égal se rend à son
devoir.
Il sçait bien, en pleurant cette Prin-
cesse auguste,
Qu'elle plaint sa douleur, & ne la
creit pas juste;
Au comble de la gloire, au centre des
plaisirs,

Novembre 1683.

Si la mort luy ravit sa Couronne
mortelle,
Elle l'a mise en droit d'en prendre
une eternelle,
Dont l'honneur doit borner les plus
vastes desirs.

§2

Dans la foule des Biens dont l'éclat
l'environne,
Seroit-elle sensible à nos foibles re-
grets?
La surprise qui nous étonne,
Annonce à sa belle ame une eternelle
paix.
Le coup qui l'a frapée, & qui rompit
sa chaîne,
Est une récompense, & non pas une
peine;
C'est ainsi que le Ciel déclare ses
faveurs.
Bien souvent par pitié la Parque
meurtriere,

Des ans que nous prisons abrege la
carriere,
Et ceux que nous pleurons, s'offensent
de nos pleurs.

§2

La mort, qui se montrant aux Puis-
sances humaines,
De son horrible aspect redouble les
horreurs,
A fait des entrepriſes vaines
Pour inspirer icy ses affreuses ter-
reurs.
Aux Decrets eternels ma Princesse
soûmise,
En a reçeu le coup sans éfroy, sans
surprise,
Et dans ce triste instant, où par mille
combats
L'ame la plus constante a des chûtes
fatales,

Hors LOVIS, *ſeul objet de ſes amours Royales,*
Elle n'a veu que Dieu qui luy tendoit les bras.

SS

Elle n'avoit veſcu, Seigneur, que pour vous plaire,
Elle n'a pû mourir que pour vous poſſeder;
Et ſans paroiſtre témeraire,
Dans cet état heureux on peut la regarder.
Vous le ſçavez, ô vous témoins irréprochables,
Autels toûjours ſacrez, & toûjours adorables,
Si c'eſt trop préſumer de tant de ſoins pieux,
Et ſi dans cette mort dont nous pleurons l'outrage,

Bien loin de nous parer d'un injuste
présage,
La Terre à nos dépens n'honore pas
les Cieux.

SE

Seigneur, encore un coup, vous sçavez
de quel zele
Elle estoit animée à maintenir vos
droits,
Et quel plaisir c'estoit pour Elle,
De sçavoir l'Heresie à ses derniers
abois.
Du seul desir d'en voir une entiere
défaite,
Elle faisoit l'objet de sa peine se-
crete,
Et n'ayant pû goûter ce doux con-
tentement,
Maintenant dans les Cieux sa voix
mieux écoutée,
De cette heure fatale, & longtemps
souhaitée,

Aura soin de hâter le bienheureux moment.

§2

Oüy, sans-doute, l'ardeur de ses vœux exaucée,
De l'auguste LOVIS secondant les projets,
Cette œuvre si bien commencée,
Par elle finira parmy tous ses Sujets:
De ce juste dessein Dieu connoît le mérite;
Ceux qui l'ont traversé, sentent bien qu'il s'irrite,
De les voir du party de ses fiers Ennemis.

Qu'ont-ils fait en cherchant à troubler nos conquestes,
Que s'attirer du Ciel la foudre & les tempestes,
Et rendre leurs Etats beaucoup moins affermis?

SE

Raisonnemens trompeurs, maligne
Politique,
Il est temps, paroissez vaines illu-
sions,
On vous démesle, on vous explique,
Et dans vostre faux zele on voit vos
passions.
Contr'elles maintenant le vostre s'in-
téresse,
Vous les voyez de pres, genéreuse
Princesse,
Vous voyez leurs efforts frivoles &
jaloux;
On veut nous opposer en vain ce
foible obstacle,
Ce Siecle est consacré pour faire le
miracle,
La Justice, le Ciel, vos vœux, tout
est pour nous.

52

Combien apres cela, combien d'au-
tres merveilles,
Paroiſtront à vos yeux dans cet heu-
reux ſejour!
Des félicitez ſans pareilles,
Bien loin ſur vos Neveux tomberont
tour-à-tour.
Vous verrez déſormais leurs grandes
avantures,
Porter l'étonnement chez les Races
futures;
De nouvelles grandeurs nos deſtins
embellis,
Et de tout l'Univers les Nations
charmées,
Par les ſoins de l'Amour à l'envy
deſarmées,
Ne reconnoiſtront plus que l'Empire
des Lys.

22

Jettez, jettez les yeux sur cet espace
immense
Des Siecles à venir jusqu'à la fin des
temps;
Voyez la gloire de la France,
Et pour la maintenir, les Destins se
constans;
Voyez des beaux succés de cette
longue course
L'esprit du grand LOVIS estre l'u-
nique source;
Malgré ses Ennemis, voyez-le dé-
sormais,
Ainsi que le Soleil du haut de sa
carriere,
Influer ses vertus, répandre sa lu-
miere,
Et brillant à vos yeux, ne s'éclipser
jamais.

Novembre 1683.

52

De cet Astre divin ce double Pa-
rélie,
Dont le Ciel a daigné récompenser
vos vœux,
De la gloire que je publie,
Aux yeux de l'Univers est un pré-
sage heureux.
Ces ruisseaux immortels d'une source
si pure,
Par leur fécondité, leur grandeur
sans mesure,
Se feront revérer de tous les Poten-
tats;
Et si le Monde entier n'a besoin que
d'un Maistre,
Ce DAVPHIN & son Fils que vous
avez veu naistre,
Le sçauront faire naistre à leur tour
icy-bas.

La quantité d'Etrangers conſidérables, & ſur tout les Princes d'Allemagne, qui ſe trouvent preſque toûjours à Geneve, rendent cette Ville un ſejour fort agreable. C'eſt ce qui me donne lieu de vous parler d'une Partie de plaiſir qui s'y eſt faite depuis peu de temps, par les ſoins de Mr le Prince d'Anhald. C'eſt celuy meſme qui n'eſtant encore âgé que de treize à quatorze ans, vint exprés à Beſançon dans le mois de Juin dernier, pour avoir l'honneur de faire la revé-

rence à Sa Majeſté, & pour voir ſon Armée. Une ſi noble curioſité luy attira l'eſtime du Roy, qui luy en donna des marques par une Récep-tion tres obligeante. Ce jeune Prince, dont la Maiſon eſt auſſi illuſtre que les Allian-ces, eſtant chez Mr le Comte de Dona, où ſe rendent or-dinairement les Perſonnes les plus qualifiées, & qui avec ſa belle Famille, eſt comme l'ame de tous les plai-ſirs qu'on gouſte à Geneve, propoſa une Partie de pro-menade, à laquelle la beauté

du jour convioit les Dames & les Cavaliers, que le hazard avoit assemblez en assez grand nombre. On accepta le party, & l'on se rendit dans plusieurs Carrosses au Jardin de Madame Baudichon, à deux cens pas de la Ville, du costé de la Porte de Rive, qui est la plus belle situation de Geneve. Ce Jardin, d'où l'on découvre le Lac, avec les Montagnes de Savoye & de Bourgogne, a dequoy charmer les plus difficiles, tant par les Jets d'eau, les Orangers, & les Vases

dont il eſt remply, que par un Sallon en Lambris, où la peinture occupe agreablement tous ceux qui en ont quelque connoiſſance. Ce fut dans ce beau Sallon que l'on ſervit un Repas auſſi magnifique que bien entendu. Chaque Service fut accompagné de neuf Baſſins, & tout s'y trouva d'une propreté, & d'une délicateſſe admirable. Rien n'eſt au deſſus de la beauté dont fut le Deſſert. Outre les Liqueurs, & les Confitures qui eſtoient dans les Baſſins, & que les

Cavaliers distribuerent aux Dames, on en donna à chacune une grande Boëte, toute couverte de Rubans or & argent, dont le fond estoit couleur de feu & vert, qui sont les couleurs de Mr le Prince d'Anhald, & de Mademoiselle de Dona Les Vers n'y estoient pas oubliez. Voicy ceux que ce jeune Prince fit mettre dans la Boëte de Mademoiselle de Dona, qu'on dit estre une Personne toute belle, & toute aimable.

Je sens en ce Lieu que l'Amour,
De mon cœur s'est rendu le maître.
Si le vostre pour moy, belle Iris, sent un jour
Ce qui pour vous dans le mien a sceu naistre,
Marquez-le bien à vostre tour.

Les Cavaliers qui composoient cette belle Troupe, estoient Mrs les Princes d'Anhald, & de Holstein-Ploën, Mrs les Comtes de Dona, de Mauvilly, de Solms, & le jeune Comte de Byllant de Reyt. Les Dames estoient, Madame la Comtesse de Dona, Mademoiselle de

Dona ſa Fille, la petite Comteſſe Sophie-Albertine de Dona, dont vous avez veu des Vers dans ma XXII. Lettre Extraordinaire, Meſdemoiſelles de Rozet, Meſdemoiſelles d'Eaubonne, & Mademoiſelle de Vatteville.

Apres le magnifique Régale dont je viens de vous parler, on prit le plaiſir de la Promenade, & ce plaiſir fut ſuivy du Bal, où Mr le Prince d'Anhald fit admirer ſon adreſſe. Mademoiſelle de Dona, dont l'air grand & noble ſe fait diſtinguer par

tout, y parut d'une beauté achevée, en dançant le Menuet de l'Opéra de Phaeton. Le Bal finy, toute cette aimable Troupe monta en Carroſſe, & on vint au Manége de la Ville, où les Cavaliers donnerent aux Dames le divertiſſement d'une Courſe de Bague. Chacun animé du deſir de plaire, ſe montra digne du Prix; mais enfin Mr le Prince d'Anhald qui le remporta, le reçeut des mains de Mademoiſelle de Dona. C'eſtoit une Montre à pendule, peinte en

émail, & enrichie de Diamans, & d'Emeraudes. Apres ce triomphe, on accompagna les Dames chez Madame la Comteſſe de Dona, qui leur fit ſervir une tres-belle Collation. On dança encore une partie de la nuit, & la Compagnie ſe ſépara.

Le nom du Berger Fleuriſte, n'eſt pas effacé de voſtre mémoire; il ſeroit difficile d'oublier les galans Ouvrages qui ſont partis de ſa Plume. Voicy des Vers qu'il joignit à des Fleurs, qu'il envoya à une aimable Bergere le jour de ſa Feſte.

A LA BELLE N. DE N.

DEs Fleurs du Parnasse & de Flore,
Viennent s'offrir à vous, par les mains de l'Amour;
Recevez ce Tribut, & le Porteur encore,
Il est nourry chez moy, mais il vous doit le jour.

Vostre Nom veut dire, Victoire.
Quel autre pouvoit mieux assortir vos appas?
Leur charmante douceur n'a-t elle pas la gloire
De triompher par tout où vous portiez vos pas?

§§

En vous il n'eſt rien que d'aimable;
Vn grand air de jeuneſſe embellit
tous vos traits;
Et l'Innocent y cache une adreſſe
admirable,
Qui vous promet en tout les plus
heureux ſuccés.

§§

J'ay ſçeu des Nymphes de la Seine,
Combien, pres de leurs bords, voſtre
Empire fleurit.
Helas! que contre vous toute défenſe
eſt vaine!
Qui réſiſte à vos yeux, eſt pris par
voſtre eſprit.

§§

Cà, mon cœur, mettõs bas les armes;
Seulement pour luy plaire, employons
nos efforts.
Adieu, ma liberté, je renonce à tes
charmes,

La modeſte Angelie en a de bien plus forts.

SS

Ce jour eſt celuy de ſa Feſte.
J'ay choiſy dans nos Fleurs, ce qui luy ſied le mieux.
Il faudroit, ce me ſemble, en couronner ſa teſte,
Puis que par ſon mérite elle regne en ces lieux.

SS

Ce mérite paroiſt extréme,
Et cependant l'Hymen le rend peu fortuné.
Tout le monde la plaint, car tout le monde l'aime,
Et demande ſon cœur, quoy qu'elle l'ait donné.

SS

A ſon ſeul ſouvenir j'aſpire,
Et ç'en ſeroit aſſez pour mon ambition.

Je regle ſur mon prix le peu que je
deſire,
Je voudrois tout avoir, ſuivant ma
paſſion.

Voila, belle & chere Angelie,
L'hommage que je rends à vos divins
attraits.
Je ſçay bien que mes Fleurs perdront
bientoſt la vie;
Mais ma flâme pour vous ne s'éteindra
jamais. Discours sur la Pucelle d'Orleans.

La jolie Brune dont vous me demandez des nouvelles, a eſté mariée depuis quelques mois à un Gentilhomme fort bien fait, dont je ne puis vous dire le nom; je ſçay ſeulement qu'il eſt d'une

Maiſon tres-bien alliée, & qu'il ſe vante d'eſtre de la Race de la Pucelle d'Orleans, qui eſt un titre de Nobleſſe fort avantageux à ceux qui le juſtifient. J'avois toûjours oüy dire que Charles VII. pour récompenſer les ſervices importans rendus à l'Etat par cette vaillante Fille, avoit ennobly ſes Freres, & leurs Deſcendans; mais ce qui vient de tomber entre mes mains, donne ſujet de douter, ſi ceux qui ſe diſent Nobles de ce coſté-là, ne ſont point de la Race meſme

de cette Héroïne, que l'on prétend avoir esté mariée, malgré le nom de Pucelle, qu'on luy a toûjours donné, & qui par conséquent n'auroit pas esté brûlée à Roüen par les Anglois, comme le marquent toutes nos Histoires. Ce sentiment, quoy que contraire à l'opinion publique, est appuyé sur deux témoignages raportez par un Homme tres-digne de foy, & que son rare mérite, & sa profonde érudition ont rendu fameux. Je parle du Pere Vignier, Prestre de l'O-

ratoire, ſi eſtimé dans cette celébre Congrégation, & qui eſt mort en 1661. âgé de cinquante-ſix ans, dans la Maiſon de S. Magloire. Pour eſtre perſuadé qu'il ne donnoit point dans la bagatelle, il ne faut que lire l'éloge qu'en fait le Pere d'Achery, dans ſa Préface du cinquiéme Tome de ſon grand Ouvrage, intitulé *Spicilegium* & imprimé à Paris chez Charles Savreux en 1662. Apres avoir fait connoiſtre qu'il eſtoit né en Bourgogne de la noble & ancienne Famille des Vignier,

il dit que dés l'âge de trente ans ſes Ecrits luy avoient acquis la réputation d'eſtre un des plus Sçavans de l'Oratoire ; qu'il a donné au Public quantité d'Ouvrages, avec un tres-grand travail, ſçavoir, la Genéalogie des Seigneurs d'Alſace ; un Suplément tres-utile aux Oeuvres de S. Auguſtin ; une Concordance Françoiſe des Evangiles ; & qu'il avoit eſté ſurpris de la mort, lors qu'il eſtoit preſt à faire imprimer un tres-beau Traité de S. Fulgence, inconnu ju ques icy;

l'Origine des Roys de Bourgogne ; la Genéalogie des Comtes de Champagne, & l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane ; pour leſquels Ouvrages il avoit employé beaucoup d'années & de veilles, & parcouru toute la France, la Lorraine, & l'Alſace. Il ajoûte, que ce qui eſtoit le plus fâcheux, c'eſt qu'apres ſa mort, quelque envieux de ſa gloire, ou plutoſt de l'avantage des Lettres, s'eſtoit emparé de ſes Ecrits, ſans que ſes Heritiers en euſſent pû avoir connoiſſance. Cet

éloge fait connoiſtre que le Pere Vignier ne doit pas eſtre ſuſpect dans les témoignages que vous allez trouver dans une Lettre de Mr Vignier ſon Frere, dont je vous envoye la Copie.

A MONSIEUR DE GRAMMONT.

A Richelieu ce 2. Nov. 1683.

VOus m'avez trouvé bien hardy, Monſieur, de vous dire que Jeanne d'Arcq, dite la Pucelle d'Orleans, n'a point eſté

brulée à Roüen. Vous m'estimerez encore plus téméraire aujourd'huy, de soûtenir qu'elle a esté mariée, qu'elle a eu des Enfans, & que ceux qui descendent de cette illustre Source, en font leur plus grande gloire. Je sçay tout ce que les Historiens disent de la cruelle mort de cette Héroïne, & je ne fais pas de doute que cecy ne soit mis au nombre des Fables. Peut-estre aussi, qu'il se trouvera quelqu'un qui fera reflexion sur la force de mes Preuves, & sur l'autorité de celuy de qui je tiens une Histoire si surprenante. Il n'estoit pas impossible au Dieu des

Armées, qui avoit envoyé miraculeusement la Pucelle d'Orleans, pour délivrer la France de l'oppression de ses Ennemis, de la tirer aussi de leurs mains, apres l'examen d'un sordide Cochon, Evesque de Beauvais, & de plusieurs Docteurs canonisez, Esclaves de la tyrannie Angloise. C'est ce qu'on peut inférer de ce que vous verrez dans la suite de cette Lettre, & ce qui fit que les Anglois exposerent aux flâmes en sa place quelque malheureuse Criminelle, pour ne jetter pas la terreur dans leurs Troupes, si elles eussent sçeu en

liberté le Bras qui les avoit mi-ſes tant de fois en fuite. Ie vous ay déja dit, Monſieur, que le Pere Vignier de l'Oratoire, mon Frere, fut celuy qui découvrit ce que les Anglois & les François meſme ont tâché d'étoufer. L'étroite amitié qu'il avoit liée avec Mr Vignier, Marquis de Ricey, ſon proche Parent, le fit réſoudre de faire avec luy le Voyage de Lorraine, où il alloit Intendant de Iuſtice. Ce fut là qu'en paſſant dans toutes les Villes, Bourgs, & Villages, il mettoit en pratique ce qu'il dit dans ſa Préface de la Genéalogie de la Maiſon d'Alſace,

face, s'informant soigneusement des antiquitez & particularitez des Lieux. Il fit dans Metz une fort exacte recherche qui ne luy fut pas inutile, puis que le bonheur luy fit tomber entre les mains un ancien Manuscrit, des choses arrivées en cette Ville. Je l'ay vû, & je vous envoye la Copie de l'Extrait, qu'il en fit faire à Nancy par un Notaire Royal, & qu'il me donna quelque temps apres son retour. Elle est en ces termes.

L'an mille quatre cens trente-six, fut M^re^ Echevin de Mets Phlin Marçou, & le Novembre 1683. E

vingtiéme jour de May l'an
dessus dit, vint la Pucelle
Jehanne qui avoit esté en
France, à la Grange oz Or-
mes pres de S. Privé, & y fut
amenée pour parler à aucun
des Sieurs de Mets, & se fai-
soit appeller Claude; & le
propre jour y vindrent voir
ses deux Freres, dont l'un
estoit Chevalier, & s'appel-
loit Messire Pierre; & l'autre,
Petit-Jehan, Ecuyer, & cuy-
doient qu'elle fust Arse. Et
tantost qu'ils la virent, ils la
cognurent, & aussi fit elle
eux. Et le Lundy vingt &

uniéme jour dudit mois, ils amenent leur Sœur avec eux à Boquelon, & luy donnoit le Sr Nicole, comme Chevalier, un Rouſſin au prix de trente francs, & une paire de Houſſels; & Sr Aubert Boulle, un Chaperon; & Sr Nicole Grognet, un Epée. Et ladite Pucelle ſaillit ſur ledit Cheval tres-habillement, & dit pluſieurs choſes au Sieur Nicole. Comme donc il entendit bien que c'eſtoit elle qui avoit eſté en France, & fut reconnuë par pluſieurs enſeignes pour la

Pucelle Jehanne de France, qui amenet Sacré le Roy Charles à Reins ; & virent dire pluſieurs qu'elle avoit eſté Arſe en Normandie, & parloit le plus de ſes paroles Paraboles, & ne diſoit ne fut ne ans de ſon intention, & diſoit qu'elle n'avoit point de puiſſance devant la S. Jean Baptiſte. Mes quant ſes Freres l'eurent mené, elle revint tantoſt en Feſte de Pantecoſte, en la Ville de Marnelle, en Chief Jehan Renat, & ſe tient-là juſqu'à enuiron trois ſepmaines, & puis ſe

partit pour aller à Noſtre-
Dame d'Alliance le troiſié-
me jour, & quant elle volt
partir, pluſieurs de Mets
l'allent voir à ladite Marnelle,
& luy donnent pluſieurs
Inelz, & ils cognurent pro-
prement que c'eſtoit la Pu-
celle Jehanne de France.
Adonc ly donnet Sr Geof-
froy dex un Chlx, & puis
s'en allait à Erlon en la Du-
ché de Luxembourg, & y
fut grande preſſe, juſqu'à
ten que le Fils le Comte de
Wnenbourg la menet à Co-
logne de coſté ſon Pere le

Comte de Wnenbourg, & l'aimoit ledit Conte tres-for. Et quant elle en vault venir, il ly fit faire une tres-belle Curaſſe pour le y armer, & pris s'en vint à ladite Erlon; & la fut fait le Mariage de Mr de Hermoiſe Chevalier, & de ladite Jehanne la Pucelle, & puis apres s'en vint ledit Sr Hermoiſe avec ſa Femme la Pucelle demeurer en Mets, en la Maiſon que ledit Sieur avoit devant Sainte Seglenne, & ſe tinrent là juſqu'à tant qu'il leur plaiſit aller.

L'Article cy-dessus, est extrait d'un ancien Manuscrit de certaines choses arrivées en la Ville de Mets, & se conformement le sein du souscript Notaire Royal, demeurant à Nancy; cy mis pour témoignage, ce jourd'huy xxv. Mars 1645.

COLIN.

Le Pere Vignier n'auroit pas ajoûté beaucoup de foy à ce Manuscrit, s'il n'eust esté fortifié par une preuve qu'il crut incontestable, & que je laisse au jugement des Sçavans. Comme il estoit fort aimé de toutes les Personnes

de qualité de Lorraine, il les visitoit souvent, & se trouvant un jour à dîner chez Mr des Armoises, d'une illustre Maison, & de l'ancienne Chevalerie, il fit tomber la conversation sur la Genealogie de ce Seigneur; mais comme ce n'est pas toûjours le fort des plus nobles, de bien connoistre ceux dont ils sont descendus, il luy dit qu'il en apprendroit plus dans son Trésor, que de sa bouche. Nostre Curieux ne demandoit autre chose. Aussi le dîner ne fut pas plûtost achevé, qu'en luy mettant un gros trousseau de Clefs entre les mains, on le con-

duisit à ce Tréſor. Il y paſſa le reſte de la journée, à remüer quantité de Papiers, & de Titres fort anciens. Enfin il trouva le Contract de Mariage d'un Robert des Armoiſes Chevalier, avec Jehanne d'Arcq, dite la Pucelle d'Orleans. Je vous laiſſe à penſer, Monſieur, ſi le Pere Vignier fut ſurpris de cette confirmation; & quelle fut la joye de ſon Hoſte, quand il ſceut ce qu'il avoit ignoré juſqu'alors, & qu'il deſcendoit de cette illuſtre Perſonne, qu'il préferoit à toutes les grandes alliances! Je croy vous avoir conté la rencontre que je fis de

Mr son Fils, dans la Galerie de Conflans. Il estoit arresté devant le Portrait de cette généreuse Pucelle, & disoit à son Gouverneur, Voila celle de qui je viens. *A quoy, sans l'avoir jamais connu, je fis réponse*, Vostre nom, Monsieur, est donc des Armoises ? Et le vostre, *me dit-il incontinent*, doit estre Vignier. *Mr des Moulins qui estoit présent, vous peut témoigner les civilitez que ce jeune Gentilhomme me fit, quand il apprit que j'estois Frere de celuy qui avoit déterré ce qu'il estimoit de plus honorable dans sa*

Famille. Il eſt vray, Monſieur, que vous m'avez dit des raiſons capables de détruire une Nouveauté, contre laquelle tout le monde ſe ſoûlevra; mais vous m'avouërez qu'un Contract de Mariage, enſuite d'un Manuſcrit dont vous voyez l'Extrait, eſt digne de conſidération.

Apres la mort du Pere Vignier, l'Original de cet ancien Manuſcrit, eut la meſme deſtinée que tous ceux dont il eſt parlé dans l'éloge que le Pere d'Achery a fait de luy; mais comme il pourroit faire découvrir ceux qui ſe ſont emparez des autres à

mon préjudice, je n'attens pas qu'on le mette en lumiere tant que je seray vivant. S'il estoit en mon pouvoir, je le donnerois de tout mon cœur au Public, aussi-bien que l'Extrait, & j'aurois une joye extréme d'exercer les esprits des Curieux sur une si belle matiere. Je suis, Monsieur, vostre tres, &c.

VIGNIER.

Il y a des naufrages dans le commerce des Dames comme dans celuy des Mers, & un jeune Cavalier, nouveau venu dans la principale

Ville d'une Province fort voisine de Paris, en a fait depuis un mois une assez fâcheuse épreuve. Comme il entroit quelquefois dans les belles Assemblées, il receut dans l'une l'honneur du Bouquet. Cela engage selon la coûtume à continuer la Feste. Un autre auroit fait de ce Bouquet, un usage qui eust tourné à sa gloire; mais cette faveur ne surpassant pas moins l'espérance du Cavalier, que ses talens en galanterie, il en demeura aussi étourdy, que s'il se fust vû

accablé de la plus rude dif-
grace. Il fut ſi longtemps à
en revenir, que quand il
voulut s'acquiter des pre-
miers devoirs de ſa Feſte, la
Dame à qui il la deuoit, &
qui ſçait parfaitement bien
ſon monde, luy fit dire qu'-
on ne s'en ſouvenoit plus; &
non ſeulement ſa Porte luy
fut refuſée, mais encore celle
de toutes les Belles de ſes A-
mies, qui aprirent l'avanture.
Cecy peut ſervir d'éxemple,
pour faire éviter de pareils
écueils. Le monde eſt com-
me une Ecole néceſſaire, où

la Jeuneſſe trouve à s'inſtruire de beaucoup de choſes que l'on n'apprend point ailleurs; & ſi les Leçons qu'y donnent les Dames, ſont quelquefois dangereuſes, elles ne laiſſent pas d'eſtre utiles, pour qui ſe veut perfectionner dans la Science des honneſtes Gens.

Puis que nous ſommes ſur les Avantures, j'ajoûte la Galanterie que le ſerment d'une Belle a fait naiſtre, dans une Ville où il ſe trouve quantité de Perſonnes conſidérables de l'un & de l'autre

Sexe. Elle avoit juré de ne plus joüer à l'Hombre, & d'en déchirer les Cartes la premiere fois qu'on luy en préſenteroit, parce que le Jeu ne luy avoit pas eſté favorable pendant quelques jours. Un de ſes Amis ennuyé de ce ſerment, réſolut un ſoir de ſe déguiſer, & ſçachant qu'elle avoit chez elle grande Compagnie, il luy porta un Momon d'une grande partie des Cartes de ce jeu, ſur leſquelles il avoit écrit les Vers ſuivans.

SPADILLE.

A L'Hombre je commande au Roy,
I'y ſuis le premier Matadore;
Mais à quoy me ſert mon employ,
Lors qu'Iris que chacun adore,
Eſt en colere contre moy.
Eſtant banny de ſa mémoire,
Et chaſſé de devant ſes yeux,
Ie ne puis plus avoir de gloire,
Ny de plaiſir dãs ces beaux Lieux.

MANILLE.

Apres l'affront qu'Iris vient de faire à Spadille,
Moy qui ne ſuis qu'une Manille,
Je devrois bien me conſoler;
Mais eſtre mal avec la Belle,
Ce m'eſt, à ne vous rien celer,
Une avanture trop cruelle,
Pour la ſouffrir ſans en parler.

BASTE.

Mon sort est des plus inhumains,
Iris maintenant me rebute;
Je suis à sa colere en bute,
Et dois craindre, dit-on, de tomber
dans ses mains.
Quelque effort que sur moy je fasse,
Pour suporter cette menace,
Ie sçay qu'il est si doux de vivre sous
ses Loix,
Que le rang qu'on me donne au dessus
de nos Roys,
Ne peut me consoler de ma triste dis-
grace.

LE PONTE DE COEUR.

Voyez comme icy-bas chaque chose
se passe;
La belle Iris estoit hyer au soir sous
mes Loix,
Et voila qu'aujourd'huy la Cruelle
se lasse

De me chérir comme autrefois.
Ce changement ſubit m'a cauſé tant
d'allarmes,
Que je voulus prendre les armes
Pour me vanger de ſa froideur.
Mais helas! qu'auroit fait un auſſi
tendre cœur,
Contre tant d'appas & de charmes?

UN DES ROYS.

N'eſtoit-ce pas aſſez que par un ſort
bizarre
On nous miſt au deſſous & des Deux
& des As,
Sans que l'aimable Iris nous miſt
encor plus bas,
Par les cruels tourmens que ſa main
nous prepare?
Qui pourroit ſuporter ſes injuſtes
mépris?
Iamais aucun de nous ne quitta ſa
Perſonne;

Et moy, qui fus toûjours de ſes charmes épris,
Ie viens ſoûmettre encore à ſes pieds ma Couronne.

UNE DES DAMES.

Contre la coûtume des Dames,
Qui murmurent quãd leurs Epoux
Vont porter autrepart leurs amours & leurs flâmes,
Ce nous eſtoit, Iris, un plaiſir des plus doux,
De voir que nos Marys abãdonnoient leurs Femmes,
Pour ſe ranger aupres de vous.
Quoy que ſouvent par vous nous fuſſions écartées,
Bien loin d'en eſtre rebutées,
Malgré noſtre ſort inhumain,
Chacune de nous avec joye
Cherchoit ſubtilement la voye
De retomber dans veſtre main.

Mais aujourd'huy qu'on nous re-
bute,
Iusques à vouloir nous brûler,
Il est vray, belle Iris, que d'une telle
chûte
Rien ne ſçauroit nous conſoler.

UN DES VALETS.

Helas! qu'a-ton fait contre vous,
Pour mériter voſtre courroux,
Et pour nous condãner aux flâmes?
N'eſtoit-ce pas aſſez de vos yeux
pleins d'appas,
Sans joindre au feu qu'ils ont, des
ſuplices infames,
Pour avancer noſtre trépas?
Ie ſuis tout preſt encore, & j'en ſeray
fort aiſe,
De brûler aupres d'eux, c'eſt mon plus
grand ſouhait;
Mais de brûler ſur de la braiſe,
Mafoy, je ſuis voſtre valet.

La Dame a eſté touchée des plaintes de ces pauvres Cartes, & elle joüe comme auparavant. Le Momon luy parut ſi ſpirituel, qu'elle défia celuy qui l'avoit imaginé d'en trouver un autre qui le ſurpaſſaſt en galanterie. Il accepta le défy, & le lendemain il luy porta un Miroir de prix dans une grande Corbeille, couverte de Fleurs; & comme elle demanda ce qu'elle joüeroit contre cet autre Momon, le Cavalier répondit qu'il n'y avoit rien qui puſt payer ce qu'elle ver-

roit dans la Corbeille, quand elle la découvriroit. En meſme temps il luy donna le Madrigal qui ſuit, qui fut une Enigme à cette belle Perſonne, juſqu'à ce qu'elle eut aperçeu le Miroir caché ſous les Fleurs.

JE ſuis, charmante Iris, un Momon d'importance,
Chacun me fait la Cour en France,
En Eſpagne, & dans chaque Etat.
Ie ſuis toûjours plus tranſparant que l'onde;
Et du Soleil la lumiere féconde,
A chez vous moins que moy de lumiere & d'éclat.
Heureux l'Objet qui trouve en moy des charmes,

Et qui ſe plaiſt comme vous à me
voir!
Malheureux qui me hait, & qui de
deſeſpoir,
Pour me détruire, prẽd des armes!
Sur tout je ſuis naif, fidelle & délicat,
Ie ſatisfais toûjours la Beauté brune,
ou blonde;
Enfin vous allez voir, en découvrant
ce Plat,
Une des Merveilles du monde.
Mais il faut prudemment ſe comporter
icy;
Car ſi dans ce moment vous me faites
la mouë,
Quoy que je vous aime, & vous
louë,
Ie vous feray la mouë auſſi.

La Dame gagna le Momon, & le Cavalier gagna la Gageure.

Gageure. Voila de quelle maniere le tout se passa. Ce qui me reste à vous dire là-dessus, c'est que ces spirituelles Galanteries, sont de Mr de Grammont, de Richelieu.

Le zele que les Religieux d'Elincour ont fait paroistre, par le solemnel Service qu'ils ont fait pour la Reyne, le Lundy 25. du dernier mois, mérite bien de n'estre pas oublié. Elincour, Madame, est un Prieuré considérable proche Compiegne, d'anciens Religieux de l'Ordre

de Cluny, dont Mr l'Abbé de Villacerf eſt Prieur Commendataire. Je me ſouviens de vous en avoir parlé, lors qu'ils firent des Réjoüiſſances pour la Naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, d'une maniere qui les diſtingua. Je ne vous diray rien de ce qui regarde ce Service, ny du grand nombre de Lumieres, ny de la Tenture de l'Egliſe, ny des Ecuſſons aux Armes de la Reyne, en Broderie, ſemez par tout. Je m'arreſteray ſeulement au Mauſolée, & aux

Colbert

autres Ornemens particuliers. Sur la grande Porte du Chœur, à ſix pieds proche la plus haute élevation de la Voûte, paroiſſoit un Arc-en-Ciel, dont les extrémitez eſtoient éloignées des Piliers qui ſoûtiennent cette Voûte, d'environ deux pieds de chaque coſté. L'eſpace qui reſtoit tout autour de l'Arc-en-Ciel juſques à la Voûte, eſtoit remply de Nüées, ſur leſquelles on voyoit pluſieurs Anges; & ſur la plus haute élevation de l'Arc-en-Ciel eſtoit l'Ame de

la Reyne, entre quatre Anges, avec ces paroles de la Sageſſe. *In animas Sanctas ſe transfert.* L'eſpace qui renfermoit l'Arc-en-Ciel, eſtoit occupé d'un grand Ecuſſon, & au deſſous on liſoit l'Inſcription ſuivante.

IMPERATORUM, REGUMQUE
PURIOR SANGUIS,
HISPANIARUM INFANS,
UNO CONJUGE LUDOVICO MAXIMO,
MINOR.
AD IPSIUS LATUS PROPRIA LUCE
CUM LAUDE SE SIGNARE VALUIT.
OMNIUM RETRO FEMINARUM
MAXIMA, VIXIT, OBIJT.
JACET IN TUMULO, CINIS EST
AT QUIA

FIDEM SERVAVIT, CHARITATEM
PRIMUM RETINUIT, AUXITQUE.
IN SE IPSAM PIE' CRUDELIS,
IN ALIOS ULTRA PENE MODUM
BENIGNA,
CŒLUM TENET, REGNAT CUM
CHRISTO,
SPLENDET IN GLORIA.

Tout cela eſtoit ſoûtenu par quatre Colomnes. Entre la ſeconde & la troiſiéme, eſtoit l'entrée du Chœur. Entre la premiere & la ſeconde, on voyoit la Foy, avec ces paroles du Pſal. 65. *Poſuit animam meam ad vitam*; & entre la troiſiéme & la quatriéme, eſtoit la Force,

avec ces autres paroles qui ſont la ſuite du meſme Verſet. *Non dedit in commotionem pedes meos.* Au deſſus de ces Figures, un peu à coſté, vers les extrémitez de l'Arc-en-Ciel, eſtoient deux Emblémes ; la Sevérité au coſté droit, avec ce mot, *Sibi* ; & la Compaſſion au coſté gauche, avec cet autre mot, *Alteri.*

Au milieu du Chœur eſtoit une Eſtrade, couverte d'un grand Drap noir. Sur cette Eſtrade on avoit élevé une Repréſentation à la hau-

teur de ſix pieds, couverte d'un grand Poële de Velours croiſé de Satin. Sur cette Repréſentation, qui eſtoit ſous un Lit de Parade de Velours à Crêpines d'argent, il y avoit un Carreau qui portoit une Couronne de vermeil, couverte d'un grand Crêpe, pendant ſur l'Eſtrade de coſté & d'autre. La Meſſe fut celébrée par Mr Cottard, Prieur Clauſtral d'Elincour; & l'Oraiſon Funébre prononcée par un jeune Religieux de cette Maiſon, qui s'en acquita tres-dignement. Il prit

pour texte ces paroles du Chapitre 12. de l'Apocalipſe. *Deux Aîles d'un grand Aigle furent données à la Femme pour voler dans ſon Lieu*, & fit voir que la Reyne avoit eu toute la grandeur, & toute la gloire qui ébloüit les Hommes, toute la grandeur & toute la gloire qui fait les Saints; & qu'elle s'eſtoit ſervie de ces deux Grandeurs, comme de deux fortes Aîles, pour voler continuellement à Dieu qui les luy avoit données. Ce Diſcours reçeut l'applaudiſſement de tous ceux qui l'entendirent.

Mr de Woigny, Aumô-nier du Roy, & Curé de la Paroisse de Méray lez Monfort-l'Amaury, fit faire auſſi un Service dans ſon Egliſe au commencement du meſme mois. Le Pere Angélique de Paris Capucin, y prononça l'Oraiſon Funébre, & s'attira l'approbation de toute la Nobleſſe, qui s'y eſtoit renduë en grand nombre.

Les meſmes Services ont eſté faits avec beaucoup de ſolemnité, dans l'Egliſe de S. Martin de Nonancourt, par le Maire de la Ville; à Chartres,

par les Juges Consuls, Mr Auvray pour lors Président, en ayant pris la conduite ; & à Eraines, à quatre lieuës d'Abbeville, où Mr Tardif Doyen officia, & où Mr le Maire, l'un des Curez du Doyenné, fit l'Eloge de la Reyne.

Toutes les Paroisses & Convents de la Ville de Chauny, se sont acquitez du mesme devoir avec beaucoup de zele & de pompe. Un Chanoine Régulier de Sainte Croix entreprit en une nuit l'Oraison Funébre

de cette illuſtre Princeſſe, & la prononça le lendemain d'une maniere à devoir eſtre content du ſuccés qu'elle eut. Il diviſa ſon Diſcours en trois Parties, fondées ſur trois auguſtes Titres, qui compoſoient la Perſonne de la Reyne; *Reyne de France, Epouſe du Roy Tres Chreſtien, Infante d'Eſpagne.* Tout y fut digne de la grandeur du Sujet, & de la réputation de l'Orateur. Les Minimes ſe diſtinguerent, comme ils font dans toutes les grandes occaſions.

Au Service qui fut fait le 18. Septembre dans l'Eglise de Noſtre-Dame d'Etampes, pluſieurs Figures & Deviſes compoſoient le Mauſolée. Ces Figures eſtoient la France en deüil ſous l'Habit d'une Déeſſe, avec ces mots, *Jubes renovare dolorem*, pour faire connoiſtre qu'il n'y a pas encore dix-ſept ans qu'elle pleuroit la perte de la Reyne Anne d'Auſtriche.

La Renommée en Habit lugubre, ſonnant ſa Trompete, *It clamor Cœlo.* Les triſtes cris que la mort de la Reyne

a fait pouſſer, ont eſté juſques au Ciel.

La Reyne ſoûtenuë par deux Anges qui l'enlevent. *Vim patitur Cœlum.* On ne peut entrer au Ciel qu'en poſſedant les vertus de cette auguſte Princeſſe, qui doit ſervir d'exemple à toutes les Perſonnes de ſon rang.

Le Soleil. *Occidit, & oritur.* Cette incomparable Reyne paroiſt dans le Ciel comme un Soleil naiſſant, avec beaucoup plus d'éclat que celuy qui nous éclaire.

Une Junon. *Juno Gallici*

Jovis. Les Poëtes disent que Junon est appellée Déesse des Royaumes & des Richesses, & qu'elle a pris son nom *à Juvando*, comme Jupiter est dit *Juvans Pater.*

La Reyne prosternée au pied d'un Crucifix. *Non de hoc munde Regnum.*

Le Roy ayant une Epée à sa main droite, & un Trident à sa gauche, & sous ses pieds un Globe terrestre. *Solo & Salo imperat.* Toutes ces Devises répondoient à une Epitaphe de cinq Vers Latins qui se lisoient sur le Mausolée.

Le meſme jour 16. de Septembre, les Religieux de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez firent un Service particulier avec une entiere magnificence. Dans la Nef, à trente pieds du grand Autel, qui eſt environ le milieu de l'Egliſe, eſtoit élevé un Mauſolée de figure quarrée, ſur un Socle de deux pieds, poſé ſur trois degrez, & au deſſus un Piédeſtal continu, dont les quatre angles eſtoient renfoncez à doubles pans, pour porter huit Figures, qui repréſentoient les

Vertus de la Reyne. Ces Figures estoient assises sur un Socle, & appuyées sur le Piédestal qui faisoit une avance. Au dessus de ce Piédestal on avoit posé quatre Colomnes de marbre noir, & d'ordre Corinthien, chacune desquelles estoit entourée de Branches de Cyprés, enrichies d'or, avec des Lampes mises dessus. Les Chapiteaux & les Bases de ces Colomnes estoient de bronze, & au dessus des mesmes Colomnes, il y avoit un Entablement composé de la seule Corniche

& Frise. Sur cette Frise estoient posées des Campanes, chargées de Fleurs-de-Lys d'or, & de Tours de Castille à Houpes d'or & d'argent; & dans le milieu de chaque Face on voyoit un petit Fronton que composoient deux Enfans en relief, assis, & tenant chacun une Torche renversée qui s'éteignoit. Ces Enfans estoient drapez de gaze d'or, aussi-bien que des Testes de Mort, qui paroissoient au milieu du haut de ces Frontons. Pour couronner le Mausolée, on avoit

fait un Amortiſſement, ſur lequel eſtoit poſée la Figure de la Reyne, avec ſon Ange tutelaire, qui luy montroit la gloire à laquelle elle aſpiroit. Ces deux Figures avoient eſté moulées en cire par le S^t Benoiſt. Sous les quatre Colomnes qui faiſoient une maniere de Daiz, eſtoit la Repréſentation élevée ſur trois degrez, & couverte d'un grand Poële de Velours croiſé de toile d'argent. La Couronne voilée d'un Crêpe, eſtoit ſur un Carreau à la teſte de la Re-

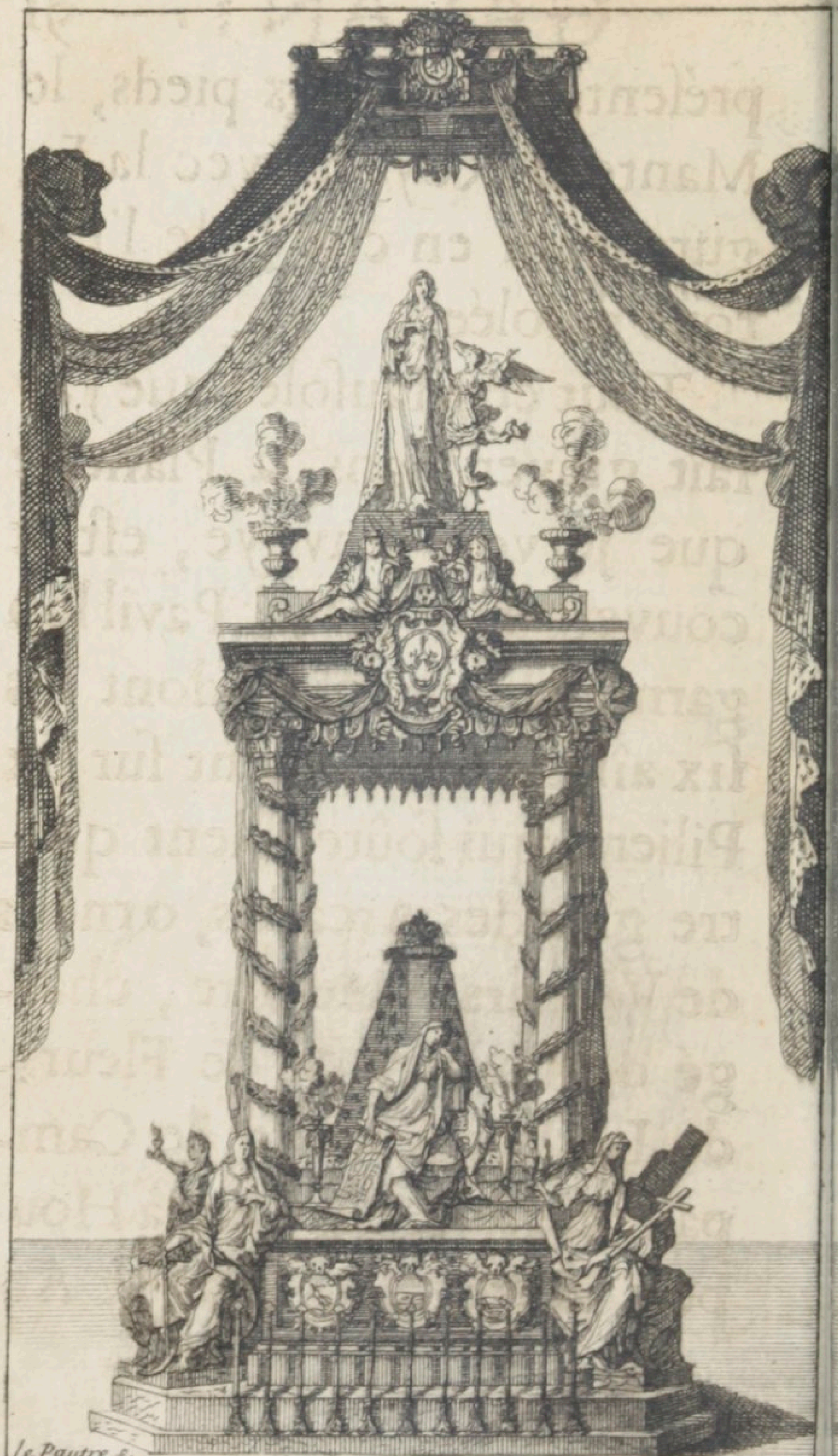

le Pautre f.

présentation; & aux pieds, le Manteau Royal, avec la Figure aussi en cire, de l'Europe desolée.

Tout ce Mausolée que j'ay fait graver dans la Planche que je vous envoye, estoit couvert d'un grand Pavillon garny d'Hermines, dont les six aîles descendoient sur six Piliers, qui soûtenoient quatre grandes Arcades, ornées de Velours en ceintre, chargé de Larmes & de Fleurs-de-Lys, & bordées de Campane de toile d'argent à Houpes de mesme, chaque Ar-

cade eſtant ſeparée de l'autre par un Pilaſtre de Velours, auſſi chargé de Fleurs-de-Lys d'or, & de Larmes. Le Grand Autel qui eſt entre la Nef & le Chœur, eſtoit ſeulement orné d'une fort grande Croix, & de vingt grands Chandeliers d'argent, avec un riche Parement d'Autel de vermeil doré du coſté du Mauſolée, & d'un autre de Velours croiſé d'argent du coſté du Chœur.

A la droite, au pied de la premiere Colomne de ce Mauſolée, eſtoit l'Eſpérance,

avec ſon Ancre à la main, & les yeux au Ciel. L'Oyſeau de Paradis en l'air, & ces mots, *Plus Cœlo quam Solo*, faiſoient la Deviſe du Piédeſtal.

A coſté de l'Eſpérance, paroiſſoit la Charité, tenant un Cœur embraſé, & jettant les yeux vers le Ciel. Dans le Piédeſtal eſtoit un Miroir ardant, refléchiſſant ſes rayós vers le Soleil, *Reflectit ad unum*, pour faire voir que la Reyne ayant reçeu des graces extraordinaires de Dieu, ne s'en eſt jamais ſervy que pour ſa gloire.

La Majeſté, la Couronne
en teſte, & le Sceptre en
main, eſtoit placée à la ſe-
conde Colomne du meſme
coſté; & ſur le Piédeſtal, on
avoit peint une riche Montre
couronnée, avec ces mots,
Æmula Solis, pour dire que
ce que le Roy faiſoit pour
l'Etat par ſes victoires, la
Reyne le faiſoit aupres de
Dieu par ſa pieté.

A l'autre face de la meſme
Colomne, eſtoit la Soûmiſ-
ſion; & au Piédeſtal, un
Quadran en maniere d'An-
neau perçé, au travers duque

le Soleil marquoit l'heure par un rayon de lumiere, *Horas lumine signat.* La Reyne a reglé toutes ses actions par les lumieres que Dieu luy donnoit.

A la troisiéme Colomne, paroissoit la Paix, tenant une Branche d'Olivier; & au Piédestal estoit la Colombe revenant dans l'Arche de Noé, avec une autre Branche d'Olivier en son bec. *Optatæ babjula pacis.* Le premier Fruit du Mariage de la Reyne, fut la Paix générale avec tous les Princes de l'Europe.

L'Hiſtoire couronnée de
Laurier, & tenant un Livre
& une Plume, eſtoit repré-
ſentée à l'autre face de cette
Colomne; & ſur le Piédeſtal
eſtoit un Cédre abatu pour
en faire quelque Ouvrage.
Hinc opus æternum. Comme
le Cédre eſt un Arbre qui ne
pourrit point, on s'en ſervoit
autrefois pour écrire ce qu'
on vouloit qui ne fuſt jamais
mis en oubly La Reyne a fait
tant d'actions de vertu, qu'
elle mérite que la mémoire
en ſoit toûjours conſervée.

La Force, avec ſon Symbole
ordinaire,

ordinaire, estoit à la quatriéme Colomne; & au Piédestal, une Allée de Cyprés, tirée à la ligne. *Immoto ordine crescit*, pour marquer la fermeté de la Reyne à pratiquer toûjours la vertu, la justesse du choix qu'elle a fait des vertus propres à son état, & la ferveur avec laquelle elle s'y est perfectionnée.

A l'autre face de cette Colomne, on voyoit la Religion tenant une Croix; & au Piédestal, une Bible richement reliée. *Omnis gloria ab intus*, pour faire entendre

qu'encore que les grands exemples de pieté que donnoit la Reyne, fuſſent d'un tres grand éclat, ſa principale gloire conſiſtoit dans les ſentimens intérieurs de Religion qui ont animé ſes actions.

Sous l'Impériale du Mauſolée au pied de la Repréſentation, eſtoit l'Europe affligée, ayant pour Deviſe un grand Arbre, tombant ſur quantité d'autres plus petits, qu'il renverſoit par ſa chûte, *Caſus non ſpectat ad unam.* La France n'eſt pas la ſeule qui

ſoufre de la mort de la Rey-
ne; tous les Etats de l'Eu-
rope y perdent auſſibien
qu'elle.

Sur les quatre faces de l'Eſtrade entre les Baſes des Colomnes, eſtoient ces quatre Deviſes dans quatre Cartouches.

Un Vaiſſeau chargé de Marchandiſe, faiſant voile à la ſortie du Port, *Onuſta recedit*. La Reyne ſort du monde, chargée des mérites que ſes bonnes œuvres luy ont acquis.

Un Coin de Monnoye,

avec un Loüis d'or qui vient d'en estre frapé, *Sic parit illa parem.* La Reyne a donné à la France dans la Personne de Monseigneur le Dauphin, un Prince qui nous représente les Actions merveilleuses de Loüis le Grand.

Deux Palmiers qui se joignent par dessus une Riviere, avec ces deux demy Vers de Vénance Fortunat, au sujet du Mariage de Sigebert, Roy de France, avec Brunehaut, Infante d'Espagne.

---- Nihil unquam Amantibus obstat.

Quos jungi divina volunt.

Pour repréſenter l'union des deux Royaumes par le Mariage du Roy avec la Reyne, qui ſe fit ſur la Riviere de Bidaſſoa.

Un Baſſin de Fontaine, recevant l'image du Soleil, *Fulgida Sole ſuo.* La gloire du Roy, a toûjours eſté comme par refléxion, celle de la Reyne.

Sur les quatre faces de la Corniche, eſtoient quatre autres Deviſes dans leurs Cartouches, relevez en or.

Un Tabernacle bien doré,

& fermé. *Plena Deo.* Onn
ſçait que la Reyne eſtoit toû-
jours remplie de l'eſprit de
Dieu.

Un Jeu d'Orgues, *Spiritus*
intus agit. Le S. Eſprit, que
l'Ecriture nous repréſente
ſous le ſymbole du Vent, a
toûjours animé les actions de
la Reyne, & fait l'harmonie
de ſes vertus.

Une Fuſée volante, d'où
s'élevoient en l'air cinq Etoi-
les en forme de Couronne,
& qui laiſſoit tomber vers la
terre un feu artificiel ayant la
figure d'un Dauphin, *Fœtus*

clara suo. La Reyne a donné cinq de ses Enfans au Ciel, & fait le bonheur de la France, en luy donnant Monseigneur le Dauphin.

Une Lampe d'Eglise allumée. *Deo & Ecclesiæ.* La Reyne n'a jamais employé les lumieres de sa Foy, ny les ardeurs de sa Charité, que pour la gloire de Dieu, & le service de son Eglise.

Dom Antoine Gallois, Religieux de l'Ordre, qui prononça l'Oraison Funébre, est l'Autheur de ces Devises; & le Mausolée avoit esté fait sur

le Dessein de Mr Bullet, dont je vous ay déja parlé, & qui a fait tant de choses pour l'embellissement de Paris.

Je vous envoye quelques Vers, sur la mort de cette auguste Princesse.

MOurir est le sort des Humains;
Les Sujets, ny les Souverains,
Ne peuvent appeller de cet Arrest funeste.
On le reçoit diféremment,
Selon que la grace celeste
Nous imprime son mouvement.
Mais jamais dans un rang si haut & si charmant,
Où l'on ne trouve rien qui ne flate & ne plaise,

On n'a veu ce fatal moment
Avecque tant de joye & de détache-
ment,
Que l'a veu l'auguſte THERESE.

Ce Madrigal eſt de Mr le Préſident de la Tournelle de Lyon. M Rault de Roüen, a choiſy l'Apus, ou l'Oyſeau de Paradis, pour en faire une Deviſe, dont ces mots ſont l'ame. *Terræ commercia neſcit.* L'Oyſeau de Paradis, qui eſt d'une beauté merveilleuſe, & d'une eſpece rare & particuliere, füit toûjours la Terre, & vole inceſſamment vers le Ciel. Auſſi tient-on que cet

Oyſeau eſt ſans pieds, & que la Nature luy a donné un filet, avec lequel il s'accroche aux Arbres, pour ſe repoſer la nuit.

SI l'Apus d'une aîle legere,
Fuit la Terre, & s'éleve au haut de
l'Hémiſphere,
Pour y joüir d'un air pur & délicieux,
Que ne fait pas THERESE, *à qui ſon origine*
Dit que ſon eſtre vient d'une Source divine?
Elle s'enfuit du monde, & va ſe joindre aux Cieux.

Mr Dumats de Joigny, eſt Autheur du premier des deux

Sonnets qui ſuivent. Mr Avice de Caën, a fait le ſecond.

SUR LA MORT DE LA REYNE.

LEs plus brillantes Fleurs paſſent dans un Parterre;
Et la Loy des Deſtins qui ne pardonne à rien,
Sans avoir nul égard pour le plus beau lien,
Fait à tout ce qui vit une mortelle guerre.

SS

THERESE, cette Fleur l'ornement de la Terre.
La gloire des François, leur Reyne, leur ſoûtien,
Apres avoir eſté leur plus ſolide bien,

Paroist en un moment comme un fragile Verre.

Lecteurs, qui prenez part aux regrets de sa mort,
Arrestez-vous un peu pour apprendre son sort,
Vous estant avancez pour voir son Mausolée.

Sçachez que si le Ciel l'enlevant à nos yeux,
Fait le deüil de la France, & la rend desolée,
Elle augmente des Saints le nombre glorieux.

SUR LE MESME SUJET.

LA Parque nous ravit une Reyne adorable,
Que l'on vit toûjours humble au sein de la grandeur;

Son égalité d'ame, & ſa rare douceur,
Aux Siecles à venir la rendront mémorable.

§S

Cette ſage Princeſſe en tout incomparable,
Donnoit à la vertu tout pouvoir ſur ſon cœur.
Jamais dans l'Oraiſon vit-on plus de ferveur,
Et dans ſes charitez eut-elle ſon ſemblable?

§Z

Attachée à remplir ſes devoirs chaque jour,
Par ſon pieux exemple elle inſtruiſoit la Cour,
En livrant aux pechez une eternelle guerre.

Toy qu'a charmé ſa vie, & que ſa mort ſurprend,
Etonne-toy pluroſt dans un malheur ſi grand,
Qu'un Ange ait demeuré ſi longtemps ſur la Terre.

Le plaiſir que vous avez pris à tout ce que je vous ay écrit des diverſes Miſſions des Peres Jeſuites dans les Païs éloignez, me fait croire que vous ne ſerez pas fâchée d'apprendre quelque choſe de celle que le Pere Haudiguer entreprit l'année derniere avec le Frere Claude Deſmoulins, du coſté de Tri-

poli. Comme les Chreſtiens de ces quartiers-là ne ſont veus de leurs Paſteurs que deux ou trois fois l'année, parce qu'eſtant là parmy les Turcs dans des Métairies ſéparées les unes des autres, & éloignées des Villages, ils ne peuvent pas aiſément faire venir des Preſtres, ny en aller chercher, ils manquent preſque toûjours d'inſtruction & de conſolation ſpirituelle; cela eſt cauſe qu'encore que la plûpart ne ſoient ny ſi miſérables, ny ſi pauvres, que ceux des Monta-

gnes qui tirent vers le Midy, ils ſongent à ſe retirer de là, aimant mieux, diſent-ils, eſtre malheureux parmy les Maronites, qui ſont ſous la domination d'un Gouverneur Chreſtien, que d'eſtre à leur aiſe dans les Métairies des Infidelles. Le premier Village, où ces deux zélez Miſſionnaires arriverent, s'appelle Safra. Il y avoit un Curé, & le nombre des Paroiſſiens y eſt d'environ quinze ou vingt Maiſons. Apres les avoir inſtruits de toutes les choſes qui regardoient leur

salut, ils se rendirent à une Métairie qui estoit à une lieuë & demie de ce Village, sur une Montagne roide & escarpée. La Cabane de ces bonnes Gens, longue de vingt ou trente pieds, & large de six ou sept, n'avoit pour muraille & pour toit que des Epines seches, & au dedans il y avoit six ou sept rangs de Tabletes, chacun de cinq ou six étages, les uns sur les autres, faits de Cannes & de Roseaux. Ils regnoient depuis un bout de la Cabane jusques à l'autre;

& sur ces Tabletes estoient
les Vers à soye mangeant les
feüilles de Meurier. C'est
ainsi que ce font en ce lieu-
là les Cabanes pour les Vers
à soye. Ces Vers mangent
nuit & jour, à l'exception de
trois ou quatre jours qu'ils
jeûnent, apres quoy ils font
leur soye. Vous jugez bien
que les deux Missionnaires
ne quiterent pas cette Ca-
bane sans donner des preu-
ves aux Chrestiens qui l'ha-
bitoient, de la charité qui les
avoit attirez. Le lendemain
ils allerent à un Bourg nom-

mé Lebail, qui eſt ſur le ri-
vage de la Mer, & averti-
rent tous ceux des Cabanes
qui eſtoient ſur leur chemin,
de s'y trouver le Dimanche.
Tous les Païſans des envi-
rons ne manquerent pas de
ſe rendre ce jour-là à la Cha-
pelle du Bourg, outre la-
quelle il y a une fort belle
Egliſe, baſtie régulierement
comme les Egliſes de France.
Elle a une Nef conſidérable,
des Aîles, & une Voûte de
pierre fort haute, ſoûtenuë
ſur des Piliers aſſez délicats;
mais elle eſt profanée par les

Turcs, qui s'en ſervent comme d'une Ecurie. Au ſortir du Bourg, ils prirent le chemin des Montagnes, & arriverent à Edde, à Gafe, & à Bentael. Ce ſont de petits Villages ruinez, où demeurent les Chreſtiens, & où il y a des Egliſes qui paroiſſent anciennes, mais elles n'ont rien de rare, & ſont baſties fort groſſierement. Ce qu'il y a de plus remarquable ſur ces Montagnes, c'eſt le nombre prodigieux de Monaſteres ruinez, & de Chapelles, dont les reſtes font voir la

pieté des anciens Chreſtiens. Le Careſme que ces bonnes Gens obſervent en ces lieux-là, eſt bien diférent du nôtre. Ils commencent à jeûner dés le Lundy, ſans uſer ny de Beurre, ny de Lait; mais tous les Samedis, toutes les Feſtes & Dimanches du Careſme, ils ne jeûnent point. Ils font ſculement abſtinence de Viande, de Beurre, & de Laitage; & depuis Paſques juſques à la Pentecoſte, ils font toûjours gras, ſans faire nulle abſtinence ny le Mercredy, ny le Vendredy, qui

ſont les deux jours d'abſti-
nence qu'ils font dans la ſe-
maine tout le reſte de l'an-
née, comme nous la faiſons
en Occident le Vendredy &
le Samedy. Ce qu'il y a de
plus rigoureux, c'eſt que les
Gens de ce Païs-là ne man-
gent jamais avant trois heu-
res apres midy, & n'oſent
meſme boire une goute d'eau
avant ce temps, à moins
qu'ils ne ſoient malades à
l'extrémité. Les Enfans com-
mencent à jeûner réguliere-
ment à l'âge de ſix à ſept ans.
Il y a des Religieux dans

quelques Convents Maronites, qui gardent l'ancienne coûtume de l'Eglise, qui est de ne manger qu'apres le Soleil couché; & la principale devotion des Religieuſes du Païs, eſt de demeurer deux jours, & quelquefois trois, ſans manger aucune choſe. Le Patriarche, les Eveſques, & les Religieux, font maigre toute leur vie, ſi ce n'eſt lors qu'ils ſont dangereuſement malades, encore quelques-uns aiment-ils mieux mourir, que de manger de la Viande. Outre

le jeûne qu'obſervent les Maronites dans le meſme temps que nous faiſons icy le Careſme, ils ont encore trois abſtinences. La premiere eſt de vingt jours, & s'obſerve avant la Nativité du Sauveur du Monde. La ſeconde eſt celle de Noſtre-Dame; & la troiſiéme, des Apoſtres Saint Pierre & Saint Paul. Ces deux dernieres ſont chacune de quinze jours. Pendant ces abſtinences, ils ne mangent ny Viande, ny Beurre, ny Lait; & comme ils ſont extrémement pauvres, la plû-

part

part d'entr'eux ſe trouvent réduits au Pain ſec, qu'ils trempent dans l'huile, ou dans l'eau. Pluſieurs jeûnent auſſi durant le temps de ces abſtinences, mais ce ſont jeûnes de devotion. Ils ſont tres-exacts dans cette pratique, & c'eſt la plus conſidérable vertu du Païs. Ils ont encore beaucoup de fermeté dans la Foy, & une veneération particuliere pour le Pape. Ainſi quand on leur en montre quelque Bulle, ils la baiſent, & la mettent en ſuite ſur leur front & ſur leur teſte,

pour marque de venération & de respect. On en voit peu parmy eux qui se fassent Turcs; au lieu que les Grecs font profession du Mahométisme à la moindre occasion qu'ils en ont. Il y a environ trois ans qu'un Archevesque Maronite s'embarqua pour aller demander à Sa Sainteté la confirmation du Patriarche des Maronites, desquels il menoit avec luy trois jeunes Garçons, pour les faire instruire & élever au College de Rome. Ils furent tous pris par les Corsaires de Tripoli.

L'Archevesque, & deux de ſes Enfans, furent rachetez d'abord, & remis en liberté. Les Infidelles garderent le troiſiéme, & tâcherent par toute ſorte de voyes de l'obliger à trahir ſa Foy. Il leur réſiſta avec un courage pareil à celuy des Martyrs, & leur dit, que quand ils le coupe-roient par morceaux, il ne ceſſeroit jamais d'eſtre Chrê-tien, parce que la Religion Chreſtienne, leur diſoit-il, s'é-levoit autant au deſſus des autres Religions, que l'huile s'éleve au deſſus de l'eau.

Ces Infidelles estoient étonnez d'entendre parler un jeune Maronite de douze à treize ans, avec tant de résolution & de courage. Ils luy brûloient les bras, en luy appliquant sur la chair des Clous tout rouges de feu; mais ce jeune Enfant prévenoit la fureur de ces Barbares, & ofroit son corps à brûler aux flâmes avec une constance admirable, sans donner aucune marque de crainte ny de douleur. Il s'attira par là l'estime & la venération des Turcs mesme, qui le mé-

nagerent en ſuite, & le trai-
erent avec moins de cruau-
é. Enfin deſeſpérant de le
pervertir, ils prirent la ran-
çon que Sa Sainteté envoya
pour luy, & le laiſſerent aller
à Rome. Cette fermeté fait
voir que s'il y avoit dequoy
entretenir un plus grand
nombre de Miſſionnaires
pour cultiver les Chreſtiens
de ce Païs-là, on y feroit de
grands fruits, & que les cha-
ritez de ceux qui aſſiſtent les
Miſſions du Levant, ne peu-
vent eſtre employées plus
utilement.

bien les aller instruire. Ainsi ils passerent cinq ou six jours dans ces Jardins, où il y avoit plusieurs Cabanes de Païsans. Quelques Gens du Païs assurerent le Pere Haudiguer, que proche de là il y avoit une Caverne, où l'on voyoit deux monceaux, l'un d'or, l'autre d'argent, dont une partie estoit en lingots, & le reste monnoyé. Un fort honneste Homme, dont la probité estoit reconnuë en toutes choses, luy protesta qu'il avoit esté luy-mesme dans cette Caverne, ainsi

que deux ou trois Perſonnes qu'il luy nomma, & qu'ils avoient tous veu ce Tréſor. Il ajoûtoit une choſe qui tient beaucoup de la Fable, & qu'apparemment vous ne croirez pas; c'eſt qu'un petit Ruiſſeau couloit dans la Grote, & qu'on le paſſoit & repaſſoit aiſément, pourveu qu'on n'emportaſt rien, mais que lors qu'on prenoit quelque lingot, ou quelque piece d'or ou d'argent, l'eau croiſſoit tout-à coup juſqu'à la hauteur d'un Homme, & ne diminuoit point, qu'on n'euſt

remis ce qu'on emportoit ; & que quand on faisoit quelques Machines pour enleuer ces Trésors sans entrer dans la Caverne, tout se brisoit aussitost, en sorte qu'il estoit impossible d'y réüssir. Parmy les Chrestiens de ce Païs-là, il y en a quelques-uns, qui pour estre fort éloignez des Pasteurs, tiennent beaucoup plus du Turc que du Chrêtien. C'est pour cela que quand il passe quelque Prêtre dans leur Canton, ils se disent Chrestiens en secret ; & quand le Türc, qui fait l'of-

fice de Pasteur, vient aussi les visiter, ils se déclarent Turcs, & luy font un présent comme ils en font au Curé.

Deux ou trois journées au dela de Ragarta, en tirant vers le Septentrion, il y a une Nation appellée les Kesbiens, c'est à dire, les Adorateurs des Chiens. Ces Peuples ont un mélange de toutes sortes de Religions, & beaucoup de disposition à recevoir la nostre, mais ils n'oseroient en faire une profession publique, à cause qu'ils sont sous la domina-

tion des Turcs. Le manque de bien des choſes empe-cha les deux Miſſionnaires dont je vous parle, d'aller de ce coſté-là. Ils prirent leur route vers le Levant, & continuant leur Miſſion parmy les Chreſtiens des Monta-gnes du Liban, ils viſiterent ceux de Kaferhhaoura, d'Evicba, & de pluſieurs autres Villages & Hameaux, & arriverent enfin à Cannobin, où le Patriarche des Maronites fait ſa réſidence. Ils le ſalüerent, & en furent tres-bien reçeus. Il les conduiſit dans

un Monaſtere, & leur en fit conſiderer le dedans, & le dehors. Il eſt ſitué dans le fonds d'une Vallée affreuſe, qui s'enfonce d'une maniere à faire peur, entre deux Montagnes tres-élevées, & fort voiſines l'une de l'autre. L'Egliſe eſt tres-obſcure, & n'eſt percée que d'un coſté. Il y a quatre ou cinq Chambres aſſez ſombres, & peu ſaines. Ils n'y demeurerent qu'une nuit, & partirent le lendemain pour aller aux Cédres du Liban. Ils marchoient toûjours entre ces deux

Montagnes, fort charmez de voir les Ruiſſeaux qui ſe précipitent de toutes parts de la pointe des Rochers extrémement élevez, & qui ſe réüniſſant dans le fond de la Vallée, portent enſuite leurs eaux avec une rapidité ſurprenante, depuis le Liban juſqu'à la Mer. C'eſt ce qui eſt marqué dans l'Ecriture, *Quæ fluunt impetu de Libano.* On voit dans cette Vallée pluſieurs Grotes dans le Roc, dont la plûpart ont eſté faites par la Nature, & où pluſieurs Solitaires ont autrefois mené

une vie qui tenoit moins de l'Homme que de l'Ange. Elles ſont maintenant abandonnées, à cauſe de la tyrannie des Turcs qui regnent en ce Lieu-là. Il y en a encore deux ou trois qui ſont habitées. Le Pere Haudiguer entra dans une, où eſtoit mort depuis peu de temps en odeur de ſainteté un Gentilhomme Provençal, nommé Chaſteüil. Il eſtoit d'une des plus illuſtres Familles de Provence, de laquelle Moréri fait une ample mention dans la ſeconde Edition de ſon

Dictionnaire Historique. Il avoit une grande connoissance des Langues Orientales, & s'y estoit perfectionné dans un voyage qu'il fit à Constantinople, avec le Comte de Morcheville, qui y alloit en qualité d'Ambassadeur. Sa pieté l'engagea à visiter la Terre-Sainte, & son inclination à l'étude des Livres sacrez, luy fit choisir la retraite du Mont-Liban, afin de s'y appliquer avec moins de distraction. Il y vécut dans une pénitence continuelle. L'Histoire de sa

Vie a eſté imprimée à Paris, & à Aix en Provence, & ces deux Editions n'empeſchent pas qu'elle ne ſoit devenuë tres-rare.

Au ſortir de cette Vallée, les Miſſionnaires prirent le chemin de la Montagne des Cédres. Il faut monter depuis le Rivage de la Mer environ deux jours, avant que d'arriver à ces Arbres ſi fameux qui couronnent la Montagne, où ils paroiſſent de loin, & qui font le plus bel ornement, & la plus grande partie de la gloire du

Liban. Il s'en trouve de meſ-
me eſpece dans quelques au-
tres endroits de ces Monta-
gnes, mais ils ne ſont point
ſi beaux que ceux-cy. Il n'y
en a que douze ou treize dans
cet endroit, & ils ne ſont pas
d'une hauteur extraordinaire
pour ce qui regarde le corps
de l'Arbre; mais outre qu'ils
ſont ſur des Montagnes tres-
élevées, ils ont encore des
bras, & des branches fort
groſſes, fort hautes, & tres-
épanduës. Le corps de l'Ar-
bre eſt peu uny. Le plus gros
peut eſtre aiſément embraſſé

par trois Hommes, & il n'a pas plus de ſix ou ſept pieds de hauteur, mais il ſe diviſe enſuite en pluſieurs branches, dont la groſſeur & la hauteur égale les Cheſnes ordinaires de France. La Feüille eſt comme celle de l'If, les Fruits ſont ſemblables aux Pommes de Pin; & le bois au dedans a la couleur, l'odeur, & les veines pareilles à celles du Sapin. Ce bois dure tres-longtemps; & on ne ſçait pas préciſément quand ont commencé ces Arbres, mais il y a des bran-

ches qui pourriſſent & tom-
bent de temps en temps, &
quand le bois a eſté coupé
& expoſé au grand air & à la
pluye, il devient vermoulu.
Les Capucins qui ſont en ce
Païs-là, diſent qu'ils en ont
veu pourrir chez eux. Ce qui
eſt tres-vray, c'eſt que ce
bois ſe conſerve pluſieurs
ſiecles ſur ſon pied, & lors
qu'il eſt mis en œuvre, pour-
veu qu'on en prenne ſoin.
Le Pere Haudiguer dit la
Meſſe ſous ces Arbres, ſur
des Pierres dreſſées en forme
d'Autel au pied de l'un de ces

Cédres, apres quoy il passa avec son Compagnon par dessus les Montagnes opposées au Monastere de Cannobin, & parcourut tous les Villages des Maronites, comme il avoit fait de l'autre côté des Montagnes. Outre les difficultez des chemins, ils avoient encore à craindre les Turcs, qui estant en guerre les uns contre les autres, faisoient mille actes cruels d'hostilité. Ainsi les Chrestiens chez qui ils passoient les nuits, estoient contraints de coucher avec eux sous les ar-

mes, pour éviter la surprise, & n'estre pas égorgez sans se défendre, comme l'avoient esté quelques-uns des Hameaux voisins. Ils travaillerent par tout à leur Mission, sans éprouver aucun fâcheux accident, & parcoururent de nouvelles Montagnes, où ils trouverent de la neige sur la fin de Juillet, dans les plus beaux jours, & dans les plus grandes chaleurs de l'année. Ils marchoient dessus, tant elle estoit épaisse & solide. Prés de ces hautes Montagnes est un Village, nommé

Tannourin, où le Curé avoit esté contraint depuis long-temps d'abandonner les Chrêtiens, à cause de la Taille dont il estoit surchargé. L'Eglise de ce Village est bastie de Pierres bien solides, entre lesquelles il y en a une dans un Pilier, qui devient extrémement humide une ou deux fois la semaine. Quoy qu'il y en ait plusieurs de la mesme espece, elle est la seule d'où l'eau degoute de cette sorte. Le Mercredy & le Vendredy, les Gens du Païs viennent témoigner la

vénération particuliere qu'ils ont pour cette Pierre, qu'ils disent avoir touché aux Reliques du Saint dont l'Eglise porte le nom. De là ils allerent à Akoura, où ils virent des marques anciennes des Romains, qui ont taillé dans le Roc un chemin large de plus de quinze ou vingt pieds, & long de plus d'un demy-quart de lieuë. Ils y trouverent ces paroles gravées sur la Pierre en caractere Romain, *Imp. Domitiani Aug. S. V. T. jussu.* Apres avoir veu quelques autres Antiquitez qu'ils

qu'ils ne pûrent bien déchi-
frer, ils visiterent les Chrê-
tiens de plusieurs Villages
sur le chemin d'Antoura, où
ils se rendirent au bout de
six semaines de Mission.

Je croy qu'on vous a déja
mandé l'heureux succés qu'a
eu l'Emétique, qu'on a fait
prendre à vostre Parente.
Vous l'auriez cruë morte, si
vous l'aviez veuë réduite à
user de ce Remede. Il n'est
pourtant pas si dangereux
que vous le pensez, & peut-
estre serez vous guérie de
l'erreur où l'on vous a mise

*Lettre sur l'Eme-
tique.*

sur les effets qu'il produit, quand vous aurez lû une Lettre qui m'eſt tombée par hazard entre les mains. Je ne connois, ny celuy qui l'a écrite, ny celuy à qui elle eſt adreſſée. Je ſçay ſeulement qu'elle eſt conçeuë en ces termes.

A Lile ce 6. Nov. 1683.

LEs Medecins de cette Ville, Monſieur, ont eu une conteſtation aſſez forte entr'eux, au ſujet de l'Antimoine. Vous ne

serez pas fâché que je vous en rende compte. Ils s'estoient divisez en trois Factions. La premiere, dont Mr de la Barre estoit le Chef, soûtenoit que l'Antimoine estoit un fort bon Remede, & propre pour la guérison de toutes sortes de Maladies, quand il estoit bien préparé. La seconde, à la teste de laquelle paroissoit Mr Douchet, prétendoit que l'Antimoine fust un poison qui tüoit tous les Malades, de quelque maniere qu'on l'eust préparé, parce qu'il laissoit toûjours apres soy une qualité maligne dans les visceres, qui faisoit crever l'Hom-

me toſt ou tard, meſme plus de vingt ans apres l'avoir pris, & que quand il eſtoit une fois entré dans le corps humain, il n'en ſortoit jamais, mais brûloit, & conſumoit peu à peu l'eſtomach & les entrailles. La troiſiéme Faction, plus politique, ſe tenoit dans le milieu ſans ſe réſoudre à prendre party. La ſeconde Faction, compoſée des plus anciens Medecins, l'auroit emporté par leur nombre, & par le crédit qu'ils ont parmy le Peuple, ſans l'autorité de Mr de la Rabliere, noſtre Commandant, & ſans un accident arrivé, dont je vay vous

dire les circonſtances.

Un Enfant d'environ ſix ans, tomba malade d'une Epilepſie dont il mourut, apres que ſon Medecin ordinaire luy eut ordonné l'Emétique. La Faction oppoſée à ce Remede, n'en fut pas plûtoſt inſtruite, qu'elle donna un Placet à Meſſieurs du Magiſtrat, contenant que l'Emétique avoit encore fait mourir cet Enfant, ce qu'on pouvoit voir par ſa langue qu'il avoit toute noire, & gangrenée, & que la violence du Remede luy avoit fait tirer hors de la bouche. Ainſi ceux de ce Party conclüoient, à ce qu'il pluſt

à Messieurs du Magistrat, de leur permettre de faire ouvrir le Cadavre, pour faire connoistre à tout le monde, que l'Emétique qu'ils traitoient de poison, estoit cause de la mort de cet Enfant. Messieurs du Magistrat, avec la prudence qui leur est ordinaire, pour arrester les contestations, & rendre justice à qui il appartiendroit, ordonnerent que le Cadavre seroit ouvert en leur présence, à l'intervention des Chefs des deux Factions contraires. L'ouverture ayant esté faite, & l'estomach tiré hors du corps, on examina avec une entiere exacti-

tude, les parties tant vitales que naturelles. L'examen fait, on connut, & Mr Douchet le premier, qu'il n'y avoit aucune partie malade, ny infectée de poison, & que l'Enfant estoit mort d'une mort naturelle, causée par la seule Epilepsie. Mesme bien loin de trouver la langue gangrenée, comme l'avoit soûtenu la seconde Faction, on la trouva fort belle, excepté qu'elle avoit esté morduë entre les dents. C'est ce qui est justifié par le Procés verbal de cette Visite. Comme la plûpart des Medecins suivent fort souvent les sentimens qu'ils croyent

les plus propres à remplir leur bourse, on a crû que ceux de la seconde Faction, avoient pour but d'empescher ceux de la premiere d'avoir beaucoup de Pratiques, parce que guérissant promptement les Malades par leur Antimoine, ils en déroboient quantité aux Anciens, qui ignorant les secrets de la Chimie, & par conséquent la maniere de bien préparer l'Emétique, s'attachent à la Saignée, aux Purgations, & aux Lavemens, qu'ils réïterent souvent, ordonnant des breuvages, de petits-laits, & autres bagatelles qui font languir les

Malades plusieurs années, suivant en cela les avis de leurs Anciens, Maladus deuſt-il crevare, *comme a fort bien dit Moliere. Cela n'a point empeſché que ceux de la ſeconde & troiſiéme Faction n'ayent ſouvent ordonné l'Emétique; mais ils l'ont fait ſous des noms déguiſez, pour conſerver leurs Pratiques, tant ce Remede eſtoit en horreur parmy le Peuple, & cela, par les diſcours de ceux de la ſeconde Faction, qui n'eſtoit pas ſeulement plus nombreuſe que la premiere, mais encore appuyée par les Apotiquaires, qui ne ſongent pas*

moins à leur interest particulier que les Medecins, tant parce que l'Emétique les prive du benéfice qu'ils trouvent à donner des Purgations, & des Lavemens, que parce que ceux de la premiere Faction préparent eux-mesmes l'Antimoine, sans le secours des Apotiquaires, qui ne sont pas toûjours ponctuels à bien executer les Ordonnances.

L'autorité de M^r nostre Commandant, qui est tres-sçavant, & qui connoist les merveilleuses qualitez de l'Antimoine, quand il est bien préparé, a imposé silence aux Medecins qui s'estoient dé-

xclarez contre ce Remede. Voila, Monsieur, de quelle maniere les choses se sont passées. Vous pouvez m'en croire, puis que vous sçavez que je ne suis ny Medecin, ny Apotiquaire, mais plus que personne du monde vostre tres, &c.

Je me suis informé, Madame, de ce qu'on vous a dit qu'il y avoit eu de particulier aux Theses soûtenuës à Arles dans le College des Peres Jesuites. Voicy ce que j'en ay sçeu. Le Pere Prost, Professeur de la Rhétorique, ayant lié amitié avec la plûpart de

ceux qui compoſent l'Aca-
démie Royale de cette fa-
meuſe Ville, crût qu'il ne
pouvoit mieux réüſſir à leur
donner des marques publi-
ques de l'eſtime qu'il faiſoit
de leur Compagnie, qu'en
leur faiſant dédier des The-
ſes de ſon Art, comme aux
Juges les plus éclairez dans
toutes les belles connoiſſan-
ces. Dans ce deſſein, il jetta
les yeux ſur un jeune Gen-
tilhomme de la Famille de
M^rs Eymin, dont la capacité
& l'eſprit pouvoient luy faire
eſpérer un heureux ſuccés

de cette entreprise, & qui se
fit un honneur de soûtenir
la dépense d'une Action, qui
devoit avoir pour témoins
tout ce qu'il y a dans Arles
de Personnes distinguées par
leur qualité & par leur mé-
rite. Le sçavant Mr Roullet,
revenu de Rome depuis
quelque temps, se chargea
du Dessein & de la Gravûre
de la Planche, pendant qu'on
se prépara d'un autre costé à
répondre de toutes les Re-
gles de l'Eloquence, de celles
de la Poësie Latine & Fran-
çoise, & de celles de l'His-

toire, tant de la ſacrée que de la prophane. La plûpart des Gens ne pouvoient croire qu'un jeune Homme euſt pû acquerir en ſi peu de temps tant de connoiſſances ſi curieuſes & ſi vaſtes ; & les autres qu'étonnoit la nouveauté d'un pareil deſſein, mouroient d'envie d'en voir le ſuccés. Le 26. du mois d'Aouſt ayant eſté choiſy pour cet Acte, tout le monde ſe rendit en l'Egliſe du College des Jeſuites, où il y avoit un Concert d'Inſtrumens pour divertir l'Aſſem-

olée, en attendant que l'on
commençaſt. Mrs de l'Aca-
demie Royale prirent place
au premier rang qui n'eſtoit
deſtiné que pour eux. Der-
riere ce premier Cercle eſ-
toient trois autres rangs de
Fauteüils, qui furent remplis
d'un coſté par des Perſonnes
tres - conſidérables ; & de
l'autre, par un grand nom-
bre de Dames, que quelques
Académiciens avoient invi-
tées, à cauſe que les Diſputes
Académiques, telles que de-
voient eſtre celles de cette
Action, ne ſont pas ſi ſeches

& ſi myſtérieuſes que celles de la Philoſophie, & que meſme la plûpart du temps on devoit propoſer en François. Le Soûtenant commença par un Compliment Latin qu'il adreſſa à Mrs de l'Académie. Il leur dit; *Qu'il pourroit ſembler étrange que les Muſes Latines fiſſent hommage aux Françoiſes, & que les Aînées recherchaſſent avec tant d'empreſſement la protection de leurs Cadetes; Que cependant elles ne croyoient pas ſe faire tort, ny ménager mal leur réputation, en ſe ſoûmettant à leurs Rivales,*

si elles pouvoient mériter par leur valeur protection ; Que l'Académie Royale ne pouvoit leur refuser cette faveur, puis qu'elle leur estoit redevable de tant de grands Hommes consommez dans les Sciences, & qui avoient cueilly les Lauriers sur le Parnasse Latin, avant que d'en cueillir sur le Parnasse François. Il ajoûta, *Que quelque fierté que dûssent avoir les Muses Latines, elles n'estoient pas si entestées de leur mérite, qu'elles n'avoüassent, que c'estoit à eux qu'on devoit la gloire d'avoir relevé celle des beaux Arts; Qu'ils avoient frayé le che-*

min à la Noblesse, qui regardoit auparavant les Sciences comme une occupation indigne d'un rang un peu distingué; Qu'apres que M^r *le Duc de S. Aignan avoit fourny si glorieusement cette Carriere, personne ne pouvoit refuser d'y entrer, ny mépriser une Compagnie, où pendant la Paix tant de grands Hommes, aussi fameux par leur bravoure que par leur politesse, avoient cultivé les Sciences avec une exacte assiduité, sans les accuser de mauvais goust, & sans blesser la sagesse du plus grand des Roys, qui s'estoit déclaré si hautement le*

de Beauvillier

Protecteur de tous les Sçavans, & qui faisoit refleurir les Arts par tout son Royaume avec tant de gloire. Ce Compliment estant achevé, le Concert recommença pendant qu'on distribua les Theses. La Dispute fut ensuite ouverte par des Questions que le Préfet du College proposa sur les Regles de la Comédie & de la Tragédie, sur les raports qu'elles ont l'une avec l'autre, & sur leur diférence; Si les Femmes peuvent estre le sujet d'une Tragédie, ce qui fut bientost décidé par les exem-

ples des Anciens & des Mo-
dernes ; Si la Tragédie donne
plus de plaisir que la Co-
médie, & en quoy consiste
la finesse de ces sortes de
Poëmes. On continua, en
agitant les diférens qui sont
entre les Latins & les Fran-
çois ; S'il faut mesler beau-
coup de figures dans le Dis-
cours, & sur tout de celles
qui outrent d'ordinaire la
pensée ; S'il faut mettre par-
my les Ornemens de l'Elo-
quence, les Iérogliphes, les
Enigmes, les Devises, les
Emblêmes, & les Fables ; S'il

faut faire les Inſcriptions de l'Arc de Triomphe, & des Monumens publics, en François, ou en Latin. Ce furent les Propoſitions qu'attaqua Mr l'Abbé Fleche, qui s'eſtant détaché de l'Académie en faveur du Soûtenant, luy donna lieu de développer tous les myſteres des Sçavans avec une facilité ſurprenante. Comme il eſtoit échapé une Propoſition dans les Theſes, qu'on croyoit une malice que l'on vouloit faire aux Femmes, Mr de Montblanc, Frere de Mr le Lieutenant

General, qui s'eſt diſtingué par pluſieurs Campagnes en Sicile & ailleurs, ſe crût obligé de ſoûtenir leur party. Il le fit de la maniere du monde la plus délicate. Il cita en leur faveur les traits les plus curieux de l'Hiſtoire ſainte & de la prophane, & tâcha de juſtifier leur innocence par pluſieurs endroits de l'Ecriture, qu'il toucha fort adroitement. La Diſpute paſſa à l'origine & aux regles de l'Hiſtoire. Mr Arnaud en rapportoit la naiſſance au Niloſcope de Mem-

phis, qui estoit une Colomne
bd une prodigieuse grandeur,
Mur laquelle on gravoit tous
lles ans les accroissemens du
Nil, & fit paroistre là-dessus
une érudition tres-profonde.
On répondit à toutes ses
difficultez, & l'on montra
qu'on devoit l'origine de
l'Histoire aux deux Colom-
nes que les Hommes dresse-
rent avant le Deluge, pour
immortaliser les Préceptes
des Arts, & les Noms de
ceux qui les avoient inven-
tez. Mr Fraischier finit la
Dispute en Vers François, &

fit voir autant de galanterie que d'esprit, dans le Sujet qu'il traita. Apres qu'il se fut fait éclaircir de l'origine de la Poësie, & des premiers Poëtes, tant parmy les Hébreux, que parmy les Grecs & les Latins, il s'arresta à la Poësie rimée, & soútint que c'estoit aux Provençaux, & non aux François, que l'on en devoit la gloire. On rapporta des Poësies en l'une & en l'autre Langue, de plus de cinq cens ans, & on dit mille jolies choses sur cette matiere. On parla en suite des caracteres

caracteres de toutes les petites Poëſies Latines & Françoiſes, dont le Soûtenant donna les Regles. L'admiration qu'on eut pour la maniere dont il ſe tira de tant de Diſputes, redoubla par une nouvelle épreuve qu'on fit des avantages qu'il a dans les belles Lettres. On préſenta une centaine de Billets à tirer au ſort, dont chacun renfermoit une Queſtion curieuſe & difficile, qu'il s'engageoit à développer ſur le champ. On fut étourdy de cette avance ; & Mr le Che-

valier de Romieu, Directeur de l'Académie, ayant tiré un de ces Billets, trouva qu'il renfermoit toute l'Hiſtoire d'Aléxandre le Grand. Il n'y eut perſonne qui ne renouvelaſt ſon attention pour voir comment on ſe tireroit d'affaire ; mais on eut lieu d'eſtre ſatisfait, quand ce jeune Soûtenant rapporta les plus curieux endroits de l'Hiſtoire de Quinte-Curſe, les cauſes de la Guerre des Grecs contre les Perſes, les préparatifs prodigieux du coſté de Darius, & ceux

d'Aléxandre, qui eſtoient ſi peu conſidérables; la rencontre des deux Armées aupres du Granique, les ſuites de cette Bataille, & les avantages que les Grecs remporterent de leur victoire. Apres cet eſſay, il ne reſtoit plus qu'à répondre des caracteres des Empereurs Romains depuis Jules-Céſar, juſqu'à Léopold-Ignace qui regne aujourd'huy. C'eſtoit un Ouvrage que le Profeſſeur de la Rhétorique avoit ajoûté aux Theſes, que le Soûtenant devoit reciter & expliquer à

tous ceux qui auroient voulu se satisfaire sur ce sujet. Il contenoit 149 Quatrains, sans compter les caracteres des Roys de France, & des Empereurs Turcs, sur lesquels on s'estoit obligé de répondre. On se contenta d'en demander cinq ou six, quoy que l'on eust prié l'Assemblée d'en demander davantage; mais l'Acte avoit déja duré trois petites heures, & l'on commençoit à se ressentir des incommoditez de la saison. Le Soûtenant fit donc son dernier Compliment,

pour remercier Mrs de l'Académie de la protection dont ils l'avoient honoré ; & toute l'Assemblée, des applaudissemens qu'elle luy avoit donnez ; *Plûtoſt*, dit-il, fort modeſtement, *pour le raſſurer dans ſes combats, que pour accompagner ſon triomphe.* Apres qu'il eut ceſſé de parler, toute la Compagnie s'arreſta pour entendre Mr le Chevalier de Romieu, Directeur, qui devoit complimenter ce jeune Gentilhomme de la part de l'Académie. Voicy les termes

dont il se servit, en adressant d'abord le Discours aux Académiciens.

MESSIEVRS,

Qu'il est beau de voir fleurir les Sciences, quand le plus grand des Roys les protege, & qu'il est avantageux d'assister au Triomphe des Muses, où l'on voit accourir un si grand nombre d'honnestes Gens! Apollon a ses Héros aussi bien que Mars; les Lauriers que remportent les Vainqueurs, ne sont pas plus glorieux que ceux qu'obtiennent les Sçavans; & les uns & les autres, sont placez

indiféremment dans le Temple de la Gloire. On n'en peut dou-ter, Messieurs. Les avantages que procurent les belles Lettres, sont tres-considérables. Elles sont bien souvent la cause des Actions les plus éclatantes, & donnent de grandes prérogatives à ceux qui les possedent. C'est par leur moyen que s'entretiennent les nœuds de l'honneste societé, que l'esprit communique éloquemment ses pensées, & que le cœur exprime avec politesse ses nobles mouvemens. Le commerce des belles Sciences n'est pas incompatible avec la Noblesse. J'ose dire

sans vous flater, Messieurs, que l'étroite alliance que vous en avez faite, donne des marques convainquantes de cette verité. Vous marchez glorieusement sur les pas de Monsieur le Duc de S. Aignan, vostre fameux Protecteur, qui a sceu divinement bien allier les plus profondes Connoissances avec une Noblesse distinguée. Vostre Corps est autant recommandable par la haute naissance de ceux qui le composent, que par la beauté de leur génie. Oüy, Messieurs, vous estes Illustres par vos Ancestres; & par l'éclat que vous tenez de vous mesmes,

vous avez pris des moyens infaillibles pour arriver à l'immortalité. Vostre noblesse soûtenuë d'un courage intrépide, vous a donné lieu d'y prétendre, mais les talens dont vous estes enrichis, vous l'assurent malgré l'envie.

Ne tirez pas toute vostre gloire de vous estre signalez dans le Champ de Mars; la Fortune peut avoir quelque part aux Actions de valeur; & vostre ardeur pour les belles Lettres, qui vous a fait obtenir l'alliance de la premiere Académie du Monde, vous distingue par vostre mérite particulier. Glorifiez-vous d'estre

de nobles Sçavans, comme d'estre de nobles Guerriers, & continuez à faire chanter à vos Muses les prodiges de guerre, que vous avez vûs en servant sous les Etendars de LOÜIS LE GRAND, qui soûmet les Nations les plus fieres, par la seule approche de ses Armes toûjours triomphantes. Faites-vous un honneur de ne devoir qu'à vous la haute réputation que vous avez si justement acquise, par la délicatesse de vos pensées, par la fécondité de vostre imagination, & par la politesse de vos Ouvrages. Aussi personne ne s'étonnera que le juste discer-

nement des Revérends Peres Jé-
suites, les ait obligez à vous of-
frir les premiers fruits des tra-
vaux de leur Disciple. Vous
leur estes pourtant redevables,
de vous avoir publiez par cette
Action celébre comme les Ar-
bitres de l'Eloquence.

Que vous estes heureux, Mon-
sieur, d'avoir de si parfaits mo-
delles à imiter parmy vos Conci-
toyens, & de trouver chez vous
de si beaux sujets d'émulation,
pour répondre au panchant que
vous avez reçeu de la Nature!
Il est certain que l'Homme est na-
turellement porté à priser la Vex-

tu. Ces loüables mouvemens luy ſont inſpirez par le Createur, qui répand dans ſon ame, en luy donnant l'eſtre, les ſemences du bien. Il n'eſt pas moins veritable que l'on juge du prix des Gens par leur inclination, & par le deſir qu'il font paroiſtre de poſſeder les belles Lettres. Que ne doit-on point attendre de vous, qui ſecondez cette diſpoſition naturelle, & qui faites voir tant de ferveur dans les Etudes, en faiſant tous vos efforts pour devenir ſçavant? Vous avez des ſentimens héroïques, & vous commencez dés vos jeunes ans à

travailler pour l'immortalité. Ah
qu'il eſt glorieux d'y aller par une
route qu'on ſe trace ſoy-meſme,
& qu'il eſt charmant de porter
des Couronnes dont le brillant
n'eſt pas emprunté ! Vous eſtes
ſans-doute convaincu, que ces
Meſſieurs tiennent aujourd'huy
par les belles connoiſſances un ſi
haut rang dans le Royaume, &
qu'ils tirent leur plus grand éclat
de cette ſource féconde en lumiere.
Animé par l'exemple de ces Juges
ſouverains des Lettres, guidé par
les Reverends Peres Jéſuites, vos
fidelles Conducteurs, & les vé-
ritables Oracles des Sciences, dont

les vertus ont toûjours fait l'admiration de la Chrestienté, par les solides avantages qu'elle en reçoit chaque jour, & merité l'estime des plus sages Monarques ; cette illustre & sainte Compagnie estant d'une aussi grande utilité à l'Etat, qu'à la Religion. Enfin instruit par les leçons d'un si habile Homme, vous pouvez esperer d'avoir une glorieuse part aux récompenses que distribuë le grand Apollon, & vous mériterez en persistant dans vostre loüable entreprise les mesmes honneurs que le Maistre du bien dire. Les doute

subtils que vous venez d'éclaircir sur la Poësie, & sur l'Histoire, les justes définitions que vous avez données de l'Eloquence, nous persuadent que vous estes un digne Nourrisson des Muses Latines. Les Françoises, leurs cheres Sœurs, auront un plaisir extréme de faire voir en vous leur parfaite union sous les auspices de LOÜIS LE GRAND, *& toûjours le mesme, je veux dire, veritablement Grand; Grand dans l'execution, comme dans le projet; aussi Grand dans ses actions, que dans ses discours; plus Grand par luy-mesme, que*

par les avantages qu'il tient de la Fortune, & encore plus Grand par ſa rare pieté qui luy attire les Benédictions celeſtes, dont on voit des effets ſi charmans, par la fécondité de ſon auguſte Famille qui fait le bonheur des François, & celuy de ſes Alliez. Les faveurs de ces grands Protecteurs de toutes les Académies, vous donneront moyen d'occuper une place dans la noſtre, & je puis vous promettre, Monſieur, ſans craindre d'eſtre deſavoüé, qu'elle ſera reſervée à voſtre merite.

Ce Diſcours, qui fut ſuivy

d'un applaudiſſement gene-
ral, termina cette Action.

Peu de jours apres, on raſ-
ſembla l'Académie Royale
au College, avec une grande
foule de Gens de qualité,
pour entendre Mr l'Abbé de
Grille, Fils de M le Marquis
de Robias-Eſtoublon, qui
n'avoit pû parler le jour que
ſe ſoûtinrent les Theſes, à
cauſe du peu de temps qu'il
y avoit pour tant de matieres.
Tout ce qu'il dit pendant
une demy-heure, fut dit avec
tant de grace & de juſteſſe,
que tout le monde fut étonné.

de voir tant d'esprit & de noble hardiesse dans un jeune Gentilhomme de douze ans. Il expliqua les mysteres de la Planche faite par Mr Roulet. Il en découvrit toutes les beautez & tout l'artifice, & fit une infinité d'Allusions ingénieuses. Le Soútenant se rendit huit jours apres au Lieu où les Académiciens s'estoient assemblez, pour les remercier de nouveau de l'honneur qu'on luy avoit fait de luy assurer une Place dans une Compagnie si illustre.

Les Paroles de Al'ir nou-

oye,
Le
es a
afin
indre
e ma
ine

Ou laissez-moy finir mon amour &
ma vie.

Le premier jour de ce

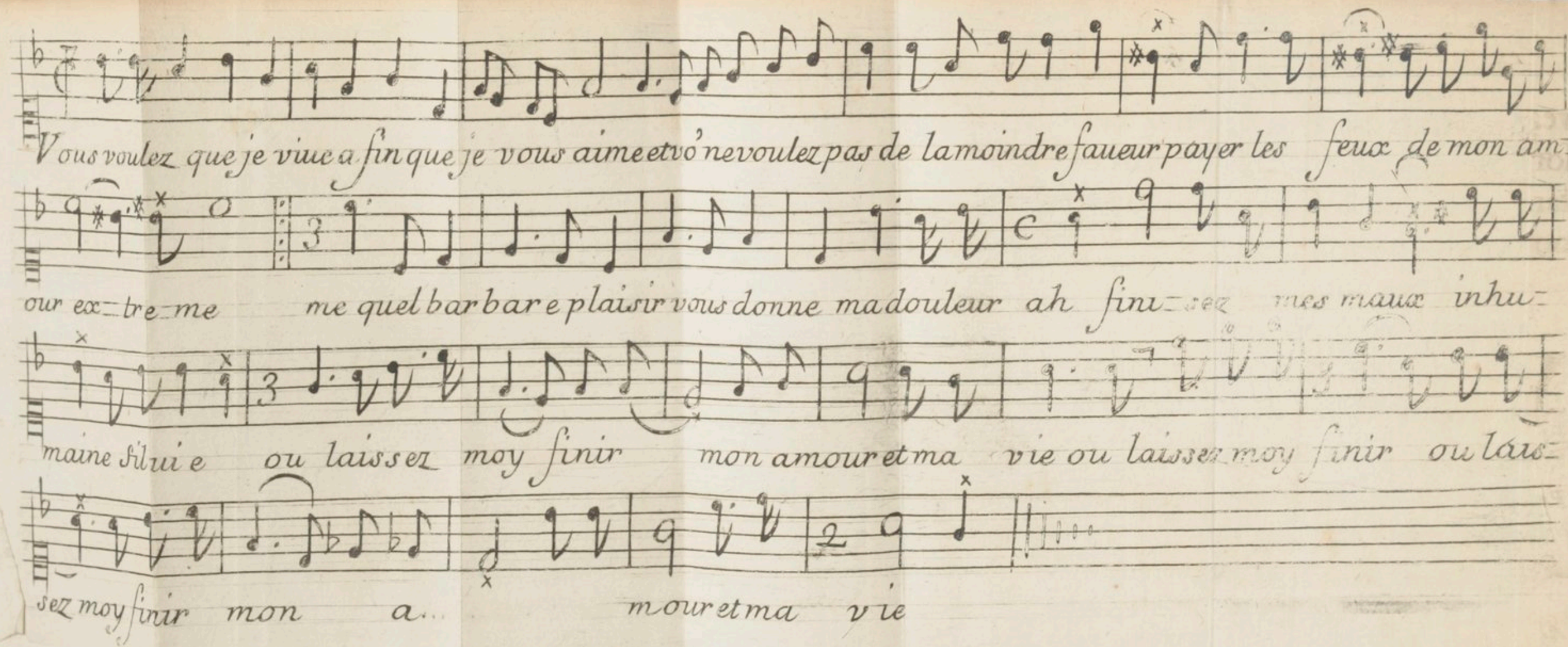
Vous voulez que je viue a fin que je vous aime et vo' ne voulez pas de la moindre faueur payer les feux de mon am-
our ex-tre-me me quel bar bar e plaisir vous donne ma douleur ah fini-sez mes maux inhu-
maine Silui e ou laissez moy finir mon amour et ma vie ou laissez moy finir ou lais-
sez moy finir mon a... mour et ma vie

veau que je vous envoye, ſont de Mr de Meſſange. Le fameux Mr d'Ambruys les a notées.

AIR NOUVEAU.

Vous voulez que je vive, afin que je vous aime,
Et vous ne voulez pas de la moindre faveur
Payer les feux de mon amour extréme.
Quel barbare plaiſir vous donne ma douleur?
Ah, finiſſez mes maux, inhumaine Sylvie,
Ou laiſſez-moy finir mon amour & ma vie.

Le premier jour de ce

mois, Feſte de tous les Saints, M l'Abbé Boiſleau preſcha à Verſailles, en préſence de Sa Majeſté. Ce Sermon reçeut une approbation generale; & Madame la Dauphine qui l'admira, en ayant parlé avec beaucoup d'avantage, le Roy dit, qu'il ſeroit encore plus beau ſur le papier. Cette loüange eſt tres-forte, puis que le geſte, la maniere de prononcer, & les autres agrémens extérieurs de l'Orateur, contribuent ſouvent beaucoup à faire paroiſtre, ce qui ſeroit quelquefois fort

peu de chose dénüé de l'action. Je ne vous dis rien de la pieté édifiante de la Maison Royale, qui sert d'exemple à toute la Cour, & qui fait ses Dévotions dans toutes les Festes solemnelles.

J'ay appris une chose fort surprenante d'un Homme tres-digne de foy, qui assure qu'il s'estoit trouvé à Orange le 25. du dernier mois chez Mr l'Evesque, lors que ce Prélat reçeut une Lettre d'un Gentilhomme, qui luy mandoit ce qui suit. Une Femme de la Religion Prétenduë

Réformée, demeurant dans un Bourg de la Principauté d'Orange, eut querelle avec une Femme Catholique. Elles estoient grosses toutes deux, & n'attendoient l'une & l'autre que le moment d'accoucher. Elles s'échauferent insensiblement dans leur dispute, dont tout le Bourg fut témoin, & les raisons particulieres leur manquant, elles y mélerent celles de la Religion. La chose alla dans un telle excés, que la Femme Calviniste pria Dieu de vouloir permettre que

celle des deux qui estoit dans la fausse Religion, accouchast d'un Diable. Trois jours apres, à cinq heures du matin, cette Femme sentit de grandes douleurs, & ces douleurs luy firent pousser de si effroyables cris, qu'ils donnerent l'alarme à tous ceux du Bourg. On accourut en foule chez elle. Le Ministre y vint pour la consoler; & ce qu'il luy vit soufrir l'ayant fait mettre en prieres, à peine y eût-il esté quelques momens, qu'elle accoucha, non pas d'un Enfant, mais

d'un Monſtre, qui n'avoit que des grifes & une bouche toûjours ouverte. Il aboyoit comme un Chien, & tout le monde en fut effrayé. Rien ne ſçauroit eſtre égal à la conſternation où demeura le Miniſtre, voyant un ſi grand concours de Peuple témoin de cet accident. Le Gentilhomme qui l'a écrit à Mr l'Eveſque d'Orange, eſtoit dans la Chambre de la Calviniſte, & n'en ſortit point qu'il n'euſt veu la fin du Monſtre, qui fut étoufé entre deux Matelats.

Vous,

Vous tirerez telles conſéquences qu'il vous plaira de cette Avanture. Je vous dis le fait ſans raiſonnement.

Je me ſouviens que vous m'avez ſouvent demandé de quelle maniere on avoit puny les Religionnaires ſéditieux du Vivarets. Le Roy qui panche toûjours du coſté de la clémence, a pardonné à tous ceux qui retourneroient dans leurs Maiſons, & il ne faut pas douter que cette douceur n'empeſche la continuation des troubles dont vous avez entendu

parler. Je vous envoye la Copie des Lettres d'abolition que Sa Majesté leur a accordées.

DE PAR LE ROY.

Amnistie pour les Religionnaires de la Province de Dauphiné.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, Roy de France & de Navarre, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois, & Dyois. A tous présens & à venir, SALUT. Le

principal objet que nous avons eu depuis noſtre Regne, a toûjours eſté non ſeulement de ſoulager nos Peuples, mais auſſi de les faire joüir d'une parfaite tranquilité; & nous nous eſtions perſuadez que le bon ordre que nous avions établi dans toutes les Provinces qui nous ſont ſoûmiſes, l'application que nous avons eu dans tous les temps pour réprimer les abus qui s'y eſtoient introduits, & les grandes & importantes Conqueſtes que nous avons faites pour met-

tre nos Frontieres à couvert de l'insulte de nos Ennemis, devoient empescher qu'aucuns de nos Sujets manquassent à l'obeïssance qui nous est deuë; Cependant nous avons appris qu'au mois de Juillet dernier, quelques Habitans de la R.P.R. de nostre Province de Dauphiné, abusez par les artifices de quelques Ministres & autres de ladite Religion, mal-intentionnez à nostre service, & ennemis du repos public, s'estoient armez & attroupez en grand nombre dans quel-

ques endroits de noſtredite Province, pour empeſcher l'exécution de nos Edits, Déclarations, & Arreſts rendus ſur le fait de ladite R. P. R. Et comme toutes les voyes de douceur que nous avons miſes en uſage pour porter les Factieux à rentrer dans leur devoir, ont eſté inutiles, Nous avons eſté obligez d'envoyer dans noſtredite Province de Dauphiné quelques Troupes ſous le commandement du Sieur de Saint Rhu, Maréchal de Camp, & Lieutenant des Gardes de

noſtre Corps, pour par la force de nos armes réduire ces Mutins à rentrer dans leur devoir ; & nous avons ordonné en meſme temps au Sieur le Bret, Conſeiller en nos Conſeils, Maiſtre des Requeſtes ordinaire de noſtre Hoſtel, & Commiſſaire déparry pour l'exécution de nos ordres dans noſtredite Province de Dauphiné, de ſe tranſporter ſur les Lieux où ſe ſont faits leſdits attroupemens, pour informer deſdites rebellions, & faire le procés aux Coupables,

conformement à l'Arreſt de noſtre Conſeil d'Etat du 15. Aouſt dernier; en exécution dequoy nos Troupes eſtant arrivées dans noſtredite Province, elles auroient rencontré le 29. dudit mois une partie des Séditieux au nombre de trois cens, leſquels ayant refuſé de ſe ſoûmettre & de quitter les armes, & s'eſtant mis en état de défenſe, les uns auroient porté ſur le champ la peine de leur crime, & les autres ſe ſeroient ſauvez dans les Montagnes. Mais quoy que cette rebel-

lion, & plusieurs autres violences & voyes de fait commises par quelques-uns de ladite R. P. R. mériteroient autant de châtimens exemplaires qu'il y a de Complices; neantmoins la compassion qu'a excité en nous l'aveu & la détestation que la plus grande partie de ces Séditieux ont fait de leur faute, & des crimes où leur aveuglement les avoit jettez; d'ailleurs la fidélité inébranlable de tous les autres nos Sujets de ladite R.P.R. nous a porté à prendre plutost

pour les Coupables des ſentimens de clemence que de rigueur, & d'uſer d'autant plus de miſéricorde & de modération envers eux, qu'il a plû à Dieu d'augmenter par ſes benédictions les moyens d'exercer la puiſſance qu'il nous a miſe en main, Nous ſouhaiterions meſme pouvoir accorder une Abolition genérale à tous les autres Complices de tant de deſordres. Mais ce que nous devons à l'Etat & à la Juſtice, ne nous permettant pas de diſſimuler entierement des

crimes ſi atroces, & dont l'entiere impunité pourroit attirer des ſuites tres-fâcheuſes, Nous avons réſolu de reſtraindre ce châtiment à quelques-uns des plus coupables, qui ſerviront d'exemple à retenir doreſnavant tous les autres dans leur devoir, & contribuëront davantage à meſme temps à affermir la tranquilité publique. POUR CES CAUSES, & autres conſidérations à ce nous mouvans, Avons de noſtre grace ſpéciale, pleine puiſſance, & autorité Royale, éteint, abo-

ly, & aſſoupy, & par ces Pré-
ſentes ſignées de noſtre
main, éteignons, aboliſſons,
& aſſoupiſſons tous les Cri-
mes de revoltes, rebellions,
ſoûlevemens, & attroupe-
mens, avec port d'Armes,
meurtres, réſiſtance contre
nos Troupes, Preſches, &
Aſſemblées dans les Lieux
défendus par nos Arreſts, &
autres violences commiſes à
l'occaſion & pendant le
cours deſdites ſéditions, en
quelque ſorte & maniere
qu'ils ſoient avenus depuis
le premier Juillet juſqu'à pré-

ſent. VOULONS que tous les Autheurs & Coupables deſdits deſordres & ſéditions, & leurs Complices, à l'exception ſeulement de ceux qui ſeront cy-apres ſpécifiez, demeurent déchargez de toutes les pourſuites & recherches qui leur pourroient eſtre faites à l'avenir pour raiſon des Crimes commis durant leſdites rebellions, bien qu'ils ne ſoient icy particulierement déclarez. Leur avons à cet effet remis, quitté, & pardonné, remettons, quittons, & pardon-

nons, tant en general qu'en particulier, tout ce qui pourroit estre imputé à l'occasion desdits attroupemens, port d'Armes, Presches, & Assemblées dans les Lieux où l'Exercice de ladite Religion a esté défendu ou interdit par nos Arrests, & généralement de tous autres crimes & desordres qui peuvent avoir esté commis, sans qu'ils en puissent estre recherchez, molestez, ny inquiétez par quelques Personnes, ou sous quelque prétexte que ce puisse estre, leur remettant

toutes peines, amende, & punition corporelle & civile, leſquels pour raiſon deſdits Crimes ils pourroient avoir encourus envers Nous & la Juſtice. Mettons à cette fin au neant toutes Informations ſur ce faites, Decrets, Jugemens, & Arreſts donnez en conſéquence, impoſant ſilence perpétuel à noſtre Procureur General, ſes Subſtituts préſens & à venir, & à tous autres ; à condition toutefois premierement que les Temples de Bordeaux & de Befaudun, ſituez dans ladite

Province de Dauphiné, ſe-
ront raſez aux frais & dépens
des Habitans deſdits Lieux
de la R. P. R. & qu'il ſera
baſty à la place de chacun
d'iceux une Pyramide, ſur
laquelle ſera écrit, que pour
punition des rebellions com-
miſes par les Habitans deſdits
Lieux de ladite R. P. R. &
de l'inſolence qu'ils ont euë
de charger nos Troupes, leſ-
dits Temples ont eſté raſez,
avec défenſe d'y faire à l'a-
venir, ſous peine de la vie,
aucuns Preſches, Aſſemblées,
ny Exercice de ladite Reli-

gion ; Et en ſecond lieu, que ceux de ladite Religion qui deſireront joüir de la préſente Abolition, ſe remettront dans leurs Maiſons quinze jours apres la publication des Préſentes, y vivront dans l'obeïſſance & dans la ſoûmiſſion qu'ils doivent à nos ordres, & ne ſe porteront jamais plus à de ſemblables actions, ſoúleve-mens, attroupemens, & violences, à peine d'eſtre déchеus de noſtre préſente Grace, en laquelle n'entendons comprendre la mé-

moire & biens de ceux qui ont eſté tuez les armes à la main, ou exécutez à mort, les Miniſtres qui auront preſché ou aſſiſté aux Preſches dans les Lieux défendus par nos Edits & Arreſts, les Condamnez aux Galeres, & les nommez

ny ceux qui ſont actuellement priſonniers, auſquels le Procés continuëra d'eſtre fait ; à la réſerve auſſi des Sacrileges & autres crimes exé-

crables, ſi aucuns ont eſté commis tant ſur les Preſtres que Séculiers. VOULONS auſſi que la reparation des dommages cauſez tant aux Catholiques qu'à ceux de ladite R. P. R. qui ſont demeurez dans leur devoir, ſoit priſe ſur les Biens de ceux qui ſont exceptez de cette Abolition. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez & feaux les Gens tenans noſtre Cour de Parlement de Grenoble, & à tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra, que ces pré-

ſentes Lettres d'Amniſtie, Grace, & Abolition, ils faſſent lire, publier & enregiſtrer, & du contenu en icelles joüir & uſer pleinement & paiſiblement, & perpétuellement, les Autheurs & Coupables deſdites ſéditions, leurs Complices & Adhérans, tout ainſi & en la meſme maniere que ſi chacun d'eux y eſtoit particulierement dénommé, à l'excluſion toutefois de ceux cy-deſſus ſpécifiez, ſans permettre qu'il leur ſoit fait à préſent ny à l'avenir en leurs

perſonnes ou biens aucuns troubles ny empeſchemens, & ſans qu'il ſoit beſoin qu'aucun d'eux ſoit tenu de ſe repréſenter en perſonne, & ſe mettre en état pour l'entérinement deſdites Lettres, dont nous les avons relevez & diſpenſez, relevons & diſpenſons, nonobſtant noſdits Arreſts, Ordonnances, Reglemens, & Lettres à ce contraires, auſquels & aux dérogatoires des dérogatoires y contenus, nous avons dérogé & dérogeons par ceſdites Préſentes; CAR TEL

EST NOSTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toújours, Nous avons fait mettre nostre Scel à ces Présentes, sauf en autres choses nostre droit, & l'autruy en toutes. DONNE' à Fontainebleau au mois de Septembre, l'an de grace mil six cens quatre-vingts trois, Et de nostre Regne le quarante-uniéme. Signé LOUIS, *Visa* LE TELLIER; Et plus bas, Par le Roy Dauphin, COLBERT, Et scellé du grand Sceau de cire verte.

Je viens à ce qui s'eſt paſſé en Flandre depuis quelque temps. Toute l'Europe ſçait que depuis la Paix de Nimégue, le Roy n'a pû tirer raiſon des Eſpagnols, touchant le Comté d'Aloſt, le Vieux-Bourg de Gand, & les autres Lieux qui luy appartiennent. Ils ont voulu ſoûtenir la réputation qu'ils avoient autrefois d'eſtre habiles Politiques, en ſe défendant par de longs détours, & ils ont crû qu'ils leur tiendroient encor lieu de Troupes, & de Canons, mais tout

a changé pour eux ; & la France, ſous le Régne de Loüis le Grand, ne s'eſt pas trouvée moins habile dans le Cabinet, que ſçavante dans l'art de Conquérir. Ce n'eſt pas que la juſtice eſtant entierement, & viſiblement du coſté du Roy, Sa Majeſté ait eu beſoin d'employer des raiſons étudiées, pour faire connoiſtre combien ſes prétentions eſtoient équitables. Au contraire, ce Monarque en a uſé comme tous ceux qui ne ſe défiant point de la

bonté de leur Cauſe, & en n
eſtant entierement ſûrs, veu-
lent bien la remettre en Ar-
bitrage, ce qui auroit eſté
hazarder beaucoup s'il n'a-
voit pas eu un droit plus que
juſte, ſi l'on peut parler ainſi;
les Arbitres n'ayant jamais la
meſme ſeverité des Juges,
puis qu'en faveur de l'ac-
commodement, & de la
confiance que les deux Par-
ties ont en eux, ils oſtent
toûjours quelque choſe à
ceux qui ont le plus de droit,
afin de ne rendre pas la Par-
tie qui en a le moins entie-
rement

rement malheureuſe. Vous voyez par là qu'un Prince moins genéreux que le Roy, & qui ſe ſeroit moins ſoucié de la Paix de l'Europe, ne ſe ſeroit pas ſoûmis à un Arbitrage, puis qu'il s'expoſoit par là à perdre quelque choſe de ce qu'il pouvoit avoir, ou par la force de ſon droit, ou par celle de ſes armes. Cependant le Roy, pour montrer à toute l'Europe qu'il ne demandoit rien que de juſte, a bien voulu ſe remettre à l'Arbitrage du Roy d'Angleterre. Tout ſe ſeroit terminé

Novembre 16*E* 3.

par cette voye ; mais ce n'eſtoit pas le but de ceux qui vouloient faire traîner les choſes en longueur, pour n'en voir jamais la fin. Comme ce qui doit appartenir au Roy eſt au dela de la Barriere, la difficulté de le ceder à Sa Majeſté devoit paroiſtre grande, & il ſembloit que les Hollandois y dûſſent encore moins conſentir que les Eſpagnols. Je ne ſçay ſi vous vous ſouvenez de ce que c'eſt que cette Barriere, & ſi pour en rafraîchir voſtre mémoire, je ne dois point

vous dire, que dans le der-
nier Traité de Paix que les
Hollandois ent conclu avec
la France, ils ſont convenus
que le Roy n'auroit de Pla-
ces, qu'à une certaine diſ-
tance de celles qui leur apar-
tiennent, & tout ce qui paſſe
cette diſtance, eſt appellé
la Barriere. Il eſt arrivé que
ce que le Roy prétend au-
jourd'huy, & qui devroit luy
avoir eſté remis par les Eſpa-
gnols il y a pluſieurs années,
ſuivant le Traité de Ni-
mégue, eſt au dela de cette
Barriere. Admirez icy la

justice, & le procedé honneste du Roy. Ce Prince ne voulant rien perdre de ce qui luy est justement acquis par des Traitez solemnels, & ne voulant point aussi donner de chagrin aux Hollandois, en s'approchant de leurs Places, a demandé aux Espagnols un Equivalent en deça de la Barriere; & c'est ce qui cause la dispute qui fait aujourd'huy tant de bruit, & sur laquelle toute l'Europe a les yeux ouverts. Les Espagnols voudroient ne rien accorder. Dans ce dessein, ils

se sont servis jusques icy de tout ce que la Politique & la Chicane ont esté capables de leur inspirer ; & voyant la gloire du Roy dans un degré d'élevation qui les ébloüit en dépit d'eux, ils voudroient que toute l'Europe prist leur party, afin que lors qu'elle travailleroit à faire diminuer ce brillant éclat, ils travaillassent de leur costé à profiter seuls de cette conjoncture. C'est ce qui les porte à vouloir gagner du temps, espérant toûjours en de certains évenemens qu'on n'a pas

lieu de prévoir, & qui ont
ſouvent ſauvé la Maiſon
d'Autriche. Voila l'état des
Eſpagnols avec nous. Quant
aux Hollandois, ceux qui
veulent la guerre parmy eux,
ſont bien embaraſſez, & ne
ſçavent quel prétexte prendre
pour broüiller. Ce que le
Roy demande luy eſt légiti-
mement dû. Il auroit pû
s'en rendre maiſtre depuis
pluſieurs années, il ne l'a pas
fait. Il auroit pû avoir des
Places par dela la Barriere, il
a demandé un Equivalent,
afin qu'on luy en donnaſt en

deça. Il estoit assez puissant pour estre luy-mesme Juge en sa propre Cause, & se faire raison par luy-mesme, & cependant il a bien voulu se remettre à un Arbitre. Quoy qu'on ne se puisse plaindre de luy, certaines Puissances ne laissent pas de s'opposer en secret à ses prétentions les plus justes, contre l'interest de leur Païs, qui devroit n'avoir aucun démeslé avec le Roy, puis qu'il ne veut rien au dela de la Barriere; mais comme ces Puissances ne peuvent regner

que parmy les troubles, il faut que toute l'Europe soit en armes, pour établir l'autorité d'un Prince qui ne sçauroit agir en Souverain que pendant la guerre. Le Roy, voyant qu'avec un pareil obstacle, il luy seroit impossible d'obtenir jamais aucune chose par la force de son droit, & de ses raisons, a demandé plus vivement depuis deux mois, qu'on luy rendist justice. Il a mesme fait entrer des Troupes sur les Terres d'Espagne, pour les engager à s'expliquer. Ces

Troupes ne commettoient point d'actes d'hostilité, ce qui chagrinoit beaucoup ceux qui cherchoient tous les prétextes imaginables pour entrer en guerre; mais enfin connoissant la modération du Roy, & desespérant de le voir rompre le premier, ils ont si bien fait que ceux de leur party ont enlevé des Gardes-avancées. Ils ont tué, ils ont pris quelques Chasteaux, & se sont servis du fer & du feu, que les Troupes du Roy avoient jusques-là eu ordre de ne

point mettre en uſage. C'eſt ainſi qu'ils ont eux-meſmes commencé une guerre, qu'ils euſſent voulu imputer au Roy. Sa Majeſté voyant ſes Troupes, & ſes Places attaquées, a crû devoir repouſſer la force par la force ; & ce fut ce qui l'obligea de donner ordre à M^r le Maréchal de Humieres d'aſſieger Courtray.

de Crevant

Courtray eſt une Ville de Flandres ſituée ſur la Lis, entre les Villes de Lile, de Tournay, d'Ipres, & d'Oudenarde. Philipes le Hardy

COURTRAY

y fit baſtir un Chaſteau. Cette
Ville eſt tres-marchande, &
fait un grand commerce de
Draps & de Toiles. Elle a
une bonne Citadelle, & un
Territoire fort étendu. Cette
Place a eſté pluſieurs fois
priſe & repriſe par les Fran-
çois. Vous la pouvez voir
dans la Planche que je vous
envoye, & que j'ay pris ſoin
de faire graver exprés. Le
Dimanche 31. du dernier
nois, l'Armée que Mr le
Maréchal de Humieres com-
mandoit, décampa de Leſ-
tines, ſans ſçavoir de quel

costé elle alloit Elle fut conn
duite à Arnay, petite Ville
qui appartient au Comte de
Nassau, & qui est située au
pres d'Oudenarde. L'Armée
sçeut en arrivant, qu'on la
menoit à Courtray. Elle
campa sur les Hauteurs, &
arriva le lendemain à midy
devant la Place. Comme
toutes les Troupes défiloient
pour se rendre dans leurs
Quartiers, le Gouverneur
de Courtray envoya deman-
der à M le Maréchal de Hu-
mieres par un Trompete, ce
que signifioit la quantité de

Troupes qu'il voyoit défiler devant sa Place. Mr le Maré-chal de Humieres répondit au Gouverneur par ce Trompete, qu'il luy conseilloit de ne rendre, s'il vouloit conser-ver les Habitans de Cour-tray. Cette Ville avoit esté investie deux jours aupara-vant par Mr le Marquis de Boufflers. On acheva le reste du jour de se rendre dans les Quartiers qui avoient esté distribuez. On marqua celuy du Roy à Harlebec, qui est à une lieuë de la Place. Mr le Maréchal de Humieres qui

la voulut reconnoiſtre, en fi
le tour dés ce meſme ſoir
de Bourbon Monſieur le Prince de Conty
Monſieur le Prince de
de Bourbon Roche-ſur-Yon, & M
de Bourbon. Comte de Vermandois, l'ac
compagnerent, avec plu-
ſieurs autres Volontaires, qui
s'avancerent juſqu'à la por-
tée du Piſtolet de la Ville.
On l'envoya ſommer, & ſur
le refus que le Gouverneur
fit de la rendre, on en réſolut
l'Attaque. La nuit du 3. au 4.
la Tranchée fut ouverte à
demy-portée du Mouſquet
de la Place. Mr le Comte de

Maulevrier-Colbert estoit de jour. Mrs les Princes s'y trouverent, malgré le grand feu que firent les Assiégez. Mr le Maréchal de Humieres ne pût les obliger d'en sortir, & fut réduit à leur dire, que s'ils continuoient à exposer ainsi leurs Personnes, il leveroit le Siege, pour ne les pas voir davantage dans le péril, & qu'il le feroit sçavoir au Roy. La mesme nuit on fit deux Attaques à la Ville, & une fausse à la Citadelle. Les deux de la Ville furent faites par les Gardes, & par

Picardie; & celle de la Cita-
delle, par le Régiment du
Roy, à qui les Ennemis laiſ-
ſerent faire deux grands
Boyaux de ſix à ſept cens
pas, ſans leur tirer un ſeul
coup de Mouſquet. Ils firent
un grand feu toute la nuit
ſur les deux autres Attaques.
La Tranchée eſtant achevée,
on envoya à quatre heures
du matin un Sergent, avec dix
Hommes, les inſulter ſur les
Contreſcarpes. La Sentinelle
luy cria, *Qui va là?* & en
meſme temps tira ſon coup.
Les autres Sentinelles en ſi-

rent de meſme, & l'on eſſuya dix ou douze coups de Mouſquet. Le Régiment de Fiffer fit une troiſiéme Attaque à la Ville, entre la Citadelle & la Riviere, & il la pouſſa juſques à la Contreſcarpe. On ne perdit dans toutes ces Attaques qu'environ cent Soldats. Les Chevaliers d'Artagnan, & de Cominge, & (1) Vide Montesquieu. M^rs de la Tremblaye, & de Périgny, y furent bleſſez. Monſieur le Prince de Conty en retournant de la Tranchée, eut un de ſes Chevaux de main emporté d'un coup de Canon

à trois pas derriere luy. Les Assiégez demanderent à capituler le Jeudy 4. du mois à dix heures du matin, & se rendirent apres dix-huit heures de Tranchée ouverte. Dés le mesme jour, Mr le Maréchal de Humieres donna ses ordres pour l'Attaque de la Citadelle. On perça les Maisons de la Ville, on barra les Ruës, on fit des Lignes de communication, & l'on commença à dresser des Bateries. Celle de l'Attaque de Picardie tira le 5. à la pointe du jour. On en fit une de deux Mor-

tiers, qui jetta des Bombes avec aſſez de ſuccés. Toute la Cavalerie porta le meſme jour des Faſcines, & le ſoir on ouvrit la Tranchée. Mr le Comte de Maulevrier eſtoit encore de jour. M le Comte d'Avejan commandoit le premier Bataillon des Gardes, & Mr le Marquis de Harcourt celuy de Picardie. Ils pouſſerent leurs Travaux ſi pres de la Paliſſade, qu'ils auroient ſans-doute fait leur Logement ſur la Demy-Lune le lendemain; mais les Aſſiégez voyant batre leurs deux

Baune

Demy-Lunes du costé de la Ville, leur Pont abatu, & une grande Bréche, appréhenderent qu'on ne montast à l'Assaut la nuit suivante ; car outre cela, on avoit encore saigné le Fossé à la Porte de la Ville, du costé de la Citadelle, ce qui fut cause qu'ils demanderent à capituler. On envoya des Ostages; & comme il estoit déja tard, la Garnison ne sortit que le lendemain pour aller à Gand, jusques où elle devoit estre escortée. Mr le Marquis de Vargnie, Gouverneur de la Ville, estoit

à cheval à la teſte de ſa Gar-
niſon, qui marchoit Tam-
bour batant, & Méche allu-
mée par les deux bouts, Ar-
mes & Bagages. Ils avoient
demandé douze Chariots
couverts, mais on ne leur en
accorda que ſix découverts,
pour porter leurs Equipages,
ou leurs Malades. Preſque
tous les Cavaliers avoient
chacun deux Enfans entre
leurs bras. Il n'y a pas eu plus
de cinq ou ſix Soldats bleſ-
ſez, & ſix de tuez, à l'Attaque
de la Citadelle. La valeur &
la diligence pour les Travaux,

n'ont pas manqué dans nos Troupes ; & Mr du Metz, Lieutenant General de l'Artillerie, a fait dresser toutes les Bateries avec une promptitude qui égale son expérience & son zele. Mr le Marquis d'Uxelles commande dans la Place, où l'on a laissé le Régiment d'Auvergne, un Régiment Suisse, & quelques autres. Mr le Maréchal de Humieres marcha en suite du costé de Dixmude ; mais le Commandant de la Place jugeant bien qu'il entreprendroit inutilement d'en soû-

du Blé.

tenir le Siege, consentit que
lles Magistrats vinssent au
devant de ce Maréchal luy
en apporter les Clefs. Il se
rendit dans la Place, & ra-
mena les Troupes, qui ont
esté mises en Quartier d'Hy-
ver. Dixmude est une Ville
fort agreable, située sur l'I-
perle, à trois lieuës de Nieu-
port, & presque autant de
Furnes. Quelque temps a-
pres, Mr le Prince de Chi-
may attaqua le Chasteau de
la Mark. Il n'estoit défendu
que par cinquante Hommes,
commandez par Mr de Pes-

nes, Capitaine dans le Régiment des Vaisseaux. Il soufrit le Canon sans se rendre;

Herin

& M^r le Prince de Chimay sçachant que M^r de Lambert approchoit avec des Troupes, se retira. Fort peu de jours s'estant écoulez, M^r le

de Mont-Courcher.

Marquis du Bordage, Brigadier, & M^r de Chantrerenne, qui commande un Bataillon Dauphin, forcerent un Poste tres-considérable, à deux lieuës de Namur. M^r de Chanterenne se rendit en suite maistre de deux Villages qui en dépendent. On y trouva

plus

plus de cens Vaches, trois cens Moutons, & cent Chevaux. Il fut défendu de tüer aucun Habitant, & de rien brûler dans ces Villages. Mr de Chanterenne se distingua beaucoup, & demeura trente heures à cheval, sans manger ny boire. Vous voyez, Madame, l'heureux succés des Armes de Sa Majesté, tant pour attaquer que pour se défendre, lors qu'on n'use point de surprise comme on a fait, en enlevant une Garde, & prenant des Chasteaux, pour engager la guerre.

Courtray, pris en dix-huit heures de Tranchée ouverte, & Dixmude rendu à la ſeule approche des Troupes, font voir que ſi le Roy avoit voulu continuer ſes Conqueſtes, la plûpart des Villes de Flandres luy auroient ouvert leurs Portes. Cependant ſa modération l'arreſte; & apres avoir fait voir ce qu'il peut, il ne veut pas faire tout ce qu'il pourroit. Il interrõpt le cours de ſes Victoires, & fait délivrer par écrit le Mémoire ſuivant aux Etats de Hollande. Il a eſté préſenté par M^r le Comte d'Avaux.

De Mesmes

MESSIEURS,

Comme l'intention du Roy, mon Maistre, a toûjours esté & est encore présentement, d'affermir la Paix, tant avec l'Empire, qu'avec l'Espagne, avec des conditions qui soient convenables à la justice de ses prétentions, & qui puissent établir pour toûjours la sûreté de ses Sujets, & la tranquilité de toute l'Europe, Sa Majesté a résolu d'en donner connoissance à tous les Princes & Etats qui s'y interessent le plus, afin que s'ils s'engagent à soûtenir l'opiniastreté des Espagnols, &

les hostilitez que le Marquis de Grana a commencé d'exercer contre les Sujets de Sa Majesté, ils soient informez des facilitez qu'Elle apporte à la conclusion d'un bon Accommodement.

C'est pour cet effet, Messieurs, que dans le mesme temps que Sa Majesté a ordonné à Mr le Maréchal de Humieres, d'attaquer quelqu'une des Places de Flandres appartenant au Roy Catholique, Elle m'a commandé de déclarer à Vos Seigneuries, de bouche, & par écrit, que pour parvenir à un Accommodement juste & raisonnable, qui établisse

une Paix ferme & stable dans toute l'Europe, & qui termina tous les démeslez qui la pourroient troubler, Elle avoit bien voulu remettre tous les diférens qu'Elle a avec le Roy Catholique, à l'Arbitrage du Roy d'Angleterre; & qu'encore que la Ville de Luxembourg, environnée des Places & Païs qui appartiennent à Sa Majesté, ne soit plus guére en état de nuire à ses Sujets, ny mesme d'estre à Sa Majesté d'une grande utilité lors qu'elle sera démolie, & que les Espagnols la voudront ceder, avec le peu de Villages qui en dépendent; neant-

moins comme ceete Ville ne peut donner aucune atteinte à la Barriere que vos Seigneuries ont toûjours crû neceſſaire au maintien de la Paix, Sa Majeſté avoit offert de s'en contenter, pour l'Equivalent de ſes Prétentions ſur le Comté d'Aloſt, Vieux Bourg de Gand, & ſur tous les autres Lieux qui ont eſté demandez par ſon Procureur General aux Conférences de Courtray.

Cependant la lenteur des Eſpagnols à prendre un party raiſonnable, a enfin obligé Sa Majeſté de faire avancer ſes Troupes en Flandres, pour porter M.

le Marquis de Grana à luy donner la juſte ſatisfaction qui luy eſt deuë ; mais n'ayans répondu aux inſtances qui luy en ont eſté faites, que par des actes d'hoſtilité peu convenables à l'état préſent des Affaires d'Eſpagne, Sa Majeſté n'a pas crû devoir diférer plus longtemps à ſe ſervir des moyens que Dieu luy a mis en main, pour ſe faire raiſon. Toutefois comme le principal but de Sa Majeſté, a toûjours eſté, & eſt encore, d'affermir la Paix dans toute l'Europe, Elle a eſté bien aiſe de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, les Conditions dont Elle veut bien ſe

contencer pour l'Equivalent de ſes Droits, & Prétentions, ſur Aoſt, Vieux-Bourg de Gand, & autres.

I.

L'Equivalent qui peut terminer le plus promptement le diférent que Sa Majeſté a avec l'Eſpagne, eſt la ceſſion de la Ville de Luxembourg en l'état qu'elle eſt, ou meſme démolie, avec le peu de Villages & Hameaux qui en dépendent, & qui ne conſiſtent qu'en quatorze ou quinze.

II.

Si toutefois les Eſpagnols s'opiniaſtrent à refuſer cette Propoſi-

tion, le ſecond Equivalent auquel Sa Majeſté conſentiroit, ſeroit Dixmude, & Courtray, avec leurs dépendances, dont neantmoins la Ville de Dints, la dépendances (quoy que ce ſoit une des Verges qui compoſent la Chaſtellenie de Courtray) demeureroit à l'Eſpagne, & les Fortifications de Dixmude (et) de Courtray ſeroient raſées, meſme la Citadelle de Courtray, en ſorte qu'il ne reſteroit qu'une Muraille de cloſture, pour la ſûreté de la Manufacture, & du commerce de ces deux Villes. Plus, les Villages de la Chaſtel-

lenie d'Ath, qui ont esté cy-de-vant joints au Gouvernement de Tournay, & à la distraction d'squels Sa Majesté a bien voulu donner les mains par le Traité de Nimégue, pour ne pas apporter du retardement au rétablissement de la Paix; Beaumont & Bouvine, avec les Villages & Lieux qui en dépendent, desquels il ne reste que quatre ou cinq, tous les autres ayant esté mis sous l'obeïssance de Sa Majesté, par la possession qui en a esté prise en son nom avant la levée du Blocus de Luxembourg. Finalement Chimay, avec ses dépendances. Et

comme par le moyen de cet Accommodement il ne resteroit plus dans la suite du temps aucun sujet de rupture ; toutes les prétentions de part & d'autre estant réduites à la seule possession dans laquelle on est depuis plus d'un an, sans qu'il y eust aucun autre changement que ce qui doit composer cet Equivalent, on n'auroit pas de peine à maintenir dans les Pais-Bas, la tranquilité que Vos Seigneurie témoignent desirer.

III.

Que si le Roy Catholique aime mieux donner à Sa Majesté un Equivalent dans la Catalogne,

ou dans la Navarre, Sa Majesté se contenteroit à l'égard de la Catalogne, de ce qui reste à l'Espagne du Comté de Sardaigne, dont Puicerda qui est entierement démoly fait partie, de la Suë-Durge, de Canredon, & de Castel Folit, avec leurs dépendances.

IV.

Ou bien de Roses. Gironne. & Cap-de-Quieres, avec leurs dépendances.

V.

Et à l'égard de la Frontiere de Navarre, Sa Majesté prétendroit Pampelune & Fontara-

bie, avec leurs dépendances.

Ce sont là, Messieurs, les conditions sur lesquelles on peut encore établir avant la fin de l'année, une bonne & sûre Paix; & pour ne donner aucun sujet de la troubler du costé de l'Empire, le Roy, mon Maistre, veut bien aussi que j'aye l'honneur de déclarer de sa part à Vos Seigneuries, que pourveu que l'Empereur & la Diete de Ratisbonne, acceptent dans le mesme temps la Tréve que Sa Majesté a offerte, soit pour trente, vingt cinq, ou mesme vingt années, Elle donnera encore pouvoir au Comte de

Crecy de la conclure, & elle consentira que tous les Princes & Etats de l'Europe, soient Garands de ces deux Accommodemens.

Mais si aucune de ses Propositions, dont Sa Majesté laisse le choix au Roy Catholique, n'est acceptée avant la fin de cette année, & si les Lieux qu'Elle offre de prendre pour Equivalent, ne sont remis en la possession de Sa Majesté, non seulement Elle ne prétend plus estre tenuë aux mesmes Conditions, mais encore, Elle croira estre bien fondée à se faire donner

un juſte dédommagement, des dépenſes extraordinaires qu'Elle aura eſté obligée de faire, pour ſe mettre en poſſeſſion de ce qui luy appartient; & l'on ne pourra imputer qu'à l'Eſpagne, & à l'appuy que luy donnent ſes Alliez, tous les malheurs d'une Guerre qu'elle a commencée, apres avoir refuſé toutes les voyes d'Accommodement.

Si parmy tant d'Alternatives que Sa Majeſté propoſe, on n'en veut choiſir aucune, il faut que ceux que la Guerre accommode ayent ſi

bien pris leurs mesures, que les Suffrages cessent d'estre libres, & qu'on se déclare entierement contre la raison, puis qu'il est impossible que de tant de choses diférentes, il n'y en ait quelqu'une qui puisse satisfaire les Intéressez, à moins qu'ils ne veüillent point d'accommodement. Ce qu'il y a de surprenant dans les Propositions du Roy, c'est qu'il est en possession d'une partie de ce qu'il demande, par l'une de ces Alternatives, & qu'il est en état de se rendre maistre du

reſte, ſans qu'on oſaſtentre-
prendre de luy réſiſter. Ce-
pendant ce Monarque a la
bonté de donner autant de
temps qu'il en faut, pour
conſulter à loiſir ſur toutes
les Alternatives qu'il pro-
poſe. Mais afin que ſes En-
nemis ne s'en prévalent pas
pour armer, il arme de ſon
coſté. Il eſt à croire que s'ils
s'obſtinent à vouloir la Guer-
re, ils en pourront payer tous
les frais ; c'eſt le moindre des
malheurs que leur opiniâ-
treté à refuſer la Paix leur
puiſſe attirer.

Novembre 1683.

Loüiſe-Marie-Théreſe de Melun, qui avoit épouſé le 28. Octobre 1680. Armand de Béthune, Marquis de Charoſt, ſon Couſin germain, eſt morte de la petite verole le 31. du meſme mois 1683. apres trois ans & trois jours de mariage. On impute ce malheur à l'imprudence de la Fille qui la ſervoit. Elle luy appliqua ſur le viſage du Jus de Guimauve, qui eſt extrémement froid, & qui fit rentrer la petite verole qui ſortoit abondammant depuis onze jours. Il devoit eſtre

fâcheux à cette jeune Per-
ſonne de ſe voir condamnée
à mourir à l'age de dix-ſept
ans. Cependant elle ſe réſi-
gna fort chreſtiennement à
la volonté de Dieu; & com-
me elle aimoit tres-tendre-
ment ſon Mary, qui eſt dans
le Régiment Royal en Flan-
dre, elle luy écrivit un Billet
en des termes ſi touchans,
qu'il faudroit eſtre inſenſible
pour le lire ſans douleur. Il
l'aimoit beaucoup; auſſi eſ-
toit-elle fort aimable, & d'une
grande ſageſſe. Elle luy a
laiſſé deux Enfans.

M le Marquis de Charoſt, que cette perte rend inconſolable, eſt Fils d'Armand de Béthune, Duc de Bethune-Charoſt, Gouverneur de Calais, cy-devant Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté ; & de Marie Fouquet, Fille de Nicolas Fouquet, Vicomte de Vaux, Procureur General au Parlement, & Sur-Intendant des Finances. Son Ayeul eſtoit Loüis de Béthune, Duc de Béthune-Charoſt, Chevalier des Ordres du Roy, & Capitaine des Gardes du Corps ; Son

Bisayeul, Philippes de Bé-
thune, Comte de Selles &
de Charost, qui avoit épousé
Catherine le Bouteiller de
Senlis; Son Trisayeul, Fran-
çois de Béthune, Baron de
Rosny, marié à Charlote
Dauvet; Son Quartayeul,
Jean de Béthune, Baron de
Baye, qui épousa Anne de
Melun, Baronne de Rosny,
Fille d'Hugues de Melun,
Vicomte de Gand, Baron de
Rosny, Chevalier de l'Ordre
de la Toison d'or, Gouver-
neur d'Arras; & son Quint-
ayeul Alpin de Béthune, Ba-

ron de Baye & de Marcüil, li
qui ſe maria avec Jeanne-Ju-
venal des Urſins.

Cette Maiſon de Béthune, or
tire ſon origine des anciens
Seigneurs de la Ville de Bé-
thune, dont Robert de Bé-
thune premier du nom, eſtoit
Seigneur en l'an 1011. & don
tous les Deſcendans ſe ſont
ſignalez ſous la troiſiéme
Race de nos Roys en plu-
ſieurs occaſions importan-
tes. Robert de Béthune, ſep-q
tiéme du nom, Seigneur de
Béthune, Tenremonde, Ri-
chebourg, & Warneſton

mort en 1248. fut inhumé en l'Egliſe de S. Waſt d'Arras, ſous un magnifique Tombeau de Marbre, où il eſt repréſenté armé & éperonné, l'Epée à la ceinture, & à ſon Bouclier ſe voit l'Ecu des Armes de Béthune, qui eſt d'argent à la face de gueules. Mahaut de Béthune ſa Fille, épouſa Guy, Comte de Flandres.

La Maiſon de Béthune ſubſiſte en trois Branches. La premiere, eſt celle de Maximilien-Pierre-François de Béthune, Duc de Sully,

Pair de France, Prince d'En-
richemont & de Boisbelle,
Marquis de Rosny, descendu
de Maximilien de Béthune,
Duc de Sully, Pair, Maré-
chal de France, Grand Maî-
tre de l'Artillerie, Sur-Inten-
dant des Finances du Roy
Henry IV. qui eut une con-
fiance particuliere en sa pro-
bité & en sa valeur. Il estoit
Fils aîné de François de Bé-
thune, Baron de Rosny, &
de Charlote Dauvet. La se-
conde Branche descend de
François de Béthune, Duc
d'Orval, Chevalier des Or-
dres

dres du Roy, Premier Ecuyer de la feuë Reyne Mere, Fils puîné de Maximilien, Duc de Sully, dont eſt venu M le Marquis de Béthune, qui a épouſé en premieres nôces Catherine de la Porte; & en ſecondes, Anne d'Harville Palaiſeau, Fille de M le Marquis d'Harville-Palaiſeau, Chevalier des Ordres de Sa Majeſté. La troiſiéme Branche, eſt celle de M le Duc de Béthune-Charoſt.

Quant à Madame la Marquiſe de Charoſt, dont je vous apprens la mort, elle

estoit Fille de feu M le Prince
d. Melun d'Epinoy, & de Loüise-Anne
de Béthune-Charost. Mr le
Prince d'Epinoy son Pere, ve-
noit des Princes d'Epinoy du
surnom de Melun, Vicomtes
de Gand, Seigneurs d'An-
thoin, dont il y a plusieurs
Chevaliers de l'Ordre de la
Toison, & des Connestables
de Flandres. Cette Maison
de Melun, qui est une des
plus illustres du Royaume, a
pour sa Tige Josselin, Vi-
comte de Melun, sous les
Roys Hugues Capet & Ro-
bert, d'où sont descendus

les Vicomtes de Melun, &
les Comtes de Tancarville,
qui ont poſſedé les premieres
Charges de la Couronne, &
eu des alliances avec les prin-
cipales Maiſons des Princes
de l'Europe. Elle porte *d'azur à ſept Beſans d'or, au chef de meſme.*

On me vient d'apprendre la mort d'une Dame, que ſon eſprit a renduë illuſtre, & qui a paru dans le monde ſous trois noms ; ſçavoir, de Mademoiſelle des Jardins, de Madame de Villedieu, & de Madame de Chate. Elle avoit une

maniere d'écrire auſſi galante, & peu de Per-
que tendre, & peu de Per-
ſonnes ont un ſtile auſſi aiſé, &
Les Ouvrages qu'elle a don-
nez au Public, ſont

Les Amours des Grands Hom-
mes.

Les Annales Galantes.

Carmante, Hiſtoire Greque.

Les Exilez.

Les Fables Allégoriques.

Les Galanteries Grenadines.

Les Nouvelles Afriquaines.

Les Oeuvres meſlées.

Le Journal Amoureux.

Les Déſordres de l'Amour.

Le S^r Barbin qui a imprimé

tous ces Ouvrages, en a encore beaucoup d'elle, & le premier qu'il mettra au jour, a pour titre, *Le Portrait des Foiblesses humaines.* Ils ont tous eu un ſi grand ſuccés, qu'on peut en attendre un pareil de ce dernier.

Il eſt mort une autre Perſonne tres-conſidérable par ſa naiſſance, & par ſon mérite, mais dans un âge fort avancé. C'eſt Madame de Belfond, qui avoit établi à Roüen un Convent de Religieuſes Benédictines, qui n'y eſt preſque connu que ſous

Gigault

le nom de Belfond. Elle
estoit Sœur de feu Madame
l'Abbesse de Montivilliers, s
morte depuis quelques mois, s
& Tante de M le Maréchal
de Belfond. Son profond
sçavoir dans les belles Let-
tres, & dans les Langues,
estoit ce qui éclatoit le moins
en elle. Sa modestie luy fai-
soit cacher tous ces avanta-
ges, & elle fuyoit tellement
le nom d'Illustre que ses lu-
mieres sur toutes choses luy
faisoient donner, qu'elle ne
les développoit qu'avec des
Personnes en qui elle avoit

une entire confiance. Tant de qualitez admirables estoient soûtenuës par une vertu solide, & une pieté édifiante, qui servoit d'exemple à toute sa Communauté, que sa perte a mise dans une douleur inconcevable. Elle est morte âgée de 72. ans, fort regretée de toutes les Personnes rares, qui avoient pour elle une estime particuliere. Aussi peut-on dire qu'elle estoit elle-mesme une Personne tres-rare.

Mr Gilbert, Seigneur de Voysins, Conseiller en la Se-

conde Chambre des Enquestes du Parlement, a épousé depuis peu Mademoiselle Dongois, Fille de Mr Dongois, Secretaire du Roy, & de la Cour de Parlement, & Niêce de Mr Dongois Chanoine de la Sainte-Chapelle. Le Pere & l'Ayeul de Mr Gilbert de Voysins, ont esté Conscillers de la Grand' Chambre du Parlement de Paris, où cette Famille a donné plusieurs Conseillers depuis l'an 1523. que Michel Gilbert, Seigneur de Voysins, y fut reçeu Conseiller. Elle

porte *d'azur à la Croix engrelée d'argent, accompagnée de quatre Croissans montans d'or.*

Les Globes que le Pere Coronelli Vénitien, de l'Ordre des Mineurs Conventuels, faisoit icy pour le Roy par l'ordre de Mr le Cardinal d'Estrées, sont dans leur état de perfection. Ce sont les plus sçavans, les plus curieux, & les plus grands que l'on ait veus jamais en Europe. Leur diametre est de plus de douze pieds. Sa Majesté destine pour Versailles le Présent que luy en fera

cette Eminence ; mais com-
me le Lieu où l'on doit met-
tre ces Globes n'eſt pas en-
core preſt, on les a enfermez
dans les Quaiſſes qui doivent
ſervir à les tranſporter, afin
de ne les pas laiſſer expoſez
aux injures de l'Hyver. Cela
donnera le temps à ce Pere de
faire un voyage en Italie. Ce-
pendant comme ces choſes
ſont tres-curieuſes, & qu'elles
méritent une entiere deſcrip-
tion, je tâcheray de vous la
donner lors que j'en auray
une plus parfaite connoiſ-
ſance.

La Loy & la Coûtume, composoient le Mot de la premiere Enigme du Mois passé. Ceux qui l'ont trouvé sont, Messieurs d'Amiens, Avocat en la Ville du mesme nom; L'Abbé Marcelat, Chanoine de Sens, L. Bouchet, ancien Curé de Nogent-le-Roy; & l'Epinay Buret, de Vitré en Bretagne; ces deux derniers en Vers.

Le Sinet, estoit le vray Sens de la seconde. Elle a esté expliquée par Mr Charles, Valet de Chambre de Mademoiselle d'Orleans. Ceux qui

fuivent en ont donné des Explications en Vers. Mrs la Tronche, de Roüen; Gygés, du Havre; C. Hutuge, d'Orleans; L'Inconnu à l'Anagramme, *Qui vices enſage déprisa*; La belle Nourriture, du Havre; & la jolie Bouquinette du Hoc, de la meſme Ville.

Le veritable Mot des deux, a eſté trouvé par Mrs Marin de Langeac, en Auvergne; Douceur, Organiſte de Soiſſons; & l'Abbé de Vilfroy, Chanoine dudit lieu, Fourmy, de Vitré en Bretagne.

Mr le Moine, de Dormans, les a expliquées en Vers Mesdemoiselles Loüison de Soucanie; Petit de Grand Maison, de Chasteau-Thierry; Du Turc, dite de Castor; & Antissier; La belle Huguenote; L'Héroïne, de Dormans; la Belle sans nom; Le Rimeur à la mode; l'Exilé du Parnasse; & l'Hermaphrodite, en ont aussi deviné le mot.

Je vous envoye deux Enigmes nouvelles.

ENIGME.

IE me hauſſe, & puis je me baiſſe,
Et j'ay tãt de force en mes dents,
Que ſans qu'aucun fardeau m'a-
faiſſe,
J'en porte ſouvent de peſans.
Mon Frere eſt fort petit, mais eſtant
avec moy,
Il eſt grand, & ſe tient deſſus ſon
quant-à-moy.
Il eſt Brunet, mon teint paroiſt d'une
Moreſque,
Mais on ne laiſſe pas de nous faire
la cour;
Et pour ſervir Hommes & Femmes,
Sans que nous redoutions les flâ-
mes,
On nous y trouve nuit & jour.
A la Campagne & dans les Villes,

Nous n'en faisons pourtant pas plus
les entendus;
Car à moins que d'estre pendus,
Nous leur serions fort inutiles.

AUTRE ENIGME.

Souvent l'on me desire, & tou-
jours on me fuit;
Quand j'atrape quelqu'un, je le fais
marcher viste;
Quelquefois je surprens, quelquefois
on m'évite,
Et je viens rarement sans faire quel-
que bruit.

Je puis faire le mal, de mesme que
le bien;
Je suis absolument utile & néces-
saire;
Si je puis contenter, je puis aussi dé-
plaire;

Et cent choſes qui ſont, ſans moy ne ſeroient rien.

§2

Je vais pendant la nuit auſſi-bien que le jour;
Et quoy que quelquefois je cauſe de dépenſe,
L'on ne peut ſe paſſer longtemps de ma preſence,
Et l'on fait fort ſouvent des vœux pour mon retour.

Quelque déplaiſir que l'on conſerve apres la perte des Perſonnes qui doivent toucher, & quelque deüil qu'on en ait dans le cœur, & qu'on en porte au dehors, pour ſatisfaire à l'uſage, à la douleur,

la tendreſſe, & à la bien-
éance; l'eſprit de l'Homme,
qui veut ſatisfaire à toutes
ces choſes avec le plus de
régularité, ne ſçauroit eſtre
oûjours appliqué à ce qu'il
reſſent. Il faut du relâche, &
e plus ſage eſt obligé d'en
chercher, pour ne ſuccomber
oas à ce qu'il ſoufre. Il eſt
des attachemens, ou pour
mieux dire des amuſemens
innocens que l'on ne peut
appeller plaiſirs, & ſans leſ-
quels on demeureroit dans
une indolence qui feroit blâ-
mer un Homme d'eſprit.

Novembre 1683.

Quand celuy qui eſt frapé de
cette vive douleur, eſt dans
un rang élevé, ou qu'il tient
celuy de Souverain, il faut
qu'en faveur de ſa Cour, il ait
la complaiſance de la renfer-
mer, ce qui le fait beaucoup
plus ſoufrir au dedans. Mais
qui regne ſur les autres, doit
ſçavoir regner ſur ſoy-meſ-
me, & ſonger que quoy
qu'on témoigne entrer
dans nos ſentimens, on ne
ſent jamais ce qui nous tou-
che au meſme point que nous
le ſentons. Ainſi il eſt de la
ſageſſe, de la prudence, &

de l'esprit d'un Prince affligé, de s'occuper afin d'occuper sa Cour, & de s'attacher apres le premier cours de sa douleur, à des choses qui semblent la luy faire oublier pour un temps, quoy qu'elle soit toûjours forte au fond de son ame, & qui soient plutost des délassemens d'esprit, que de ces divertissemens, qui font mesler l'emportement à la joyé. C'est ce qu'a fait judicieusement le Roy, plus pour sa Cour que pour luy. Ce Prince grand dans ses Festes, comme il

l'eſt dans toutes ſes Entre-
priſes, y eſt ſervy avec le meſme ſecret, & de la meſme maniere. Il ordonne, tout ſe fait, tout travaille, rien ne paroiſt, tout ſe remuë, rien n'eſt entendu, on eſt au milieu de tout ce qui doit briller, & rien n'éclate. Cela vous paroiſt preſque impoſſible. Cependant ce que je vay vous apprendre, vous en convaincra. Le Roy invita dernierement Madame la Dauphine à une ſimple Promenade à Marly. Il s'y rendit le premier, parce que

cette Princeſſe y vint en Chaiſe, à cauſe de ſa groſſeſſe. Elle y fut accompagnée d'un fort grand nombre de Dames. On y vit d'abord les Eaux, on ſe promena, & l'on joüa en ſuite dans le grand Sallon. Je ne vous décriray point encore ce délicieux Palais. Il faut attendre qu'il ſoit achevé, & alors je vous en feray la deſcription entiere. Aujourd'huy je vous diray ſeulement, que le Sallon où l'on ſe mit à joüer, eſt dans le Pavillon du milieu, qu'il eſt octogone par

dedans, & que par quatre endroits de ce Sallon qui repréſente l'Année, on entre dans quatre Apartemens, qui ſont les quatre Saiſons. Il y a quatre Pieces enhaut, ſçavoir dans les quatre angles, & dans les quatre milieux. On entre dans ces Chambres par des Coridors qui regnent tout autour de ce Pavillon. Le Sallon où l'on joüa, eſtoit magnifiquement paré, & tout brillant de Lumieres. Apres qu'on eut joüé quelque temps, le Roy dit, *Je viens d'apprendre*

que l'Oyselier est icy, & qu'il a des choses assez curieuses. Voyons les; & si ce qu'il a apporté est beau, nous le joüerons.

Je ne vous dis point, Madame, ce que c'est que l'Oyselier. Vous sçavez sans-doute que c'est un Marchand qui vend non seulement toutes sortes de Bijoux comme font les Joüaliers, mais encore tout ce que l'on peut s'imaginer de plus curieux. Comme il a commencé sa Fortune en vendant des Cages de prix, & des Oyseaux, le nom de l'Oyselier luy est

demeuré. Le Roy ayant pro-
posé de joüer, on ne repliqua qu'en le suivant, & chacun monta dans les Chambres hautes dont je viens de vous parler. D'abord qu'on entra dans les Coridors, on fut frapé de l'éclat des Lumieres qui les rempliſſoient, & de toutes les Richeſſes qui ébloüirent les yeux dans la premiere Chambre où l'on entra. On n'avoit oüy aucun bruit ; on n'avoit entendu marcher perſonne ; on n'avoit rien veu apporter, ny briller aucunes Lumieres par
les

les Portes, ny par les Fenêtres. Cependant on découvre une Chambre garnie de mille choſes qu'on ſçavoit bien qui n'y devoient point eſtre naturellement pour la parer. Ce n'eſt pas qu'on ne duſt croire qu'elles appartenoient à l'Oyſelier, & qu'il avoit apporté pour le Roy ce qu'il avoit de plus beau. Comme on croyoit que tout ce que l'on devoit voir eſtoit renfermé dans cette premiere Chambre, on s'y arreſta aſſez longtemps; mais l'éclat des Lumieres du

Coridor ayant fait avancer quelques Courtiſans, ſans qu'ils ſçeuſſent où ils alloient, ils rencontrerent une autre Chambre remplie comme la premiere. Vous jugez bien que leur ſurpriſe fut grande. Ce ne fut pas tout. Les Lumieres du Coridor les ayant portez à pourſuivre leur chemin, ils découvrirent une troiſiéme Chambre auſſi magnifiquement garnie que les autres. Ils allerent encore plus loin, & en trouverent une quatriéme, qui ne cédoit en rien à toutes celles

qu'ils venoient de voir. Ces quatre Chambres estoient celles des quatre milieux du Pavillon. Voicy dequoy elles estoient ornées, & comment on y avoit apporté ce qui les ornoit. Il y avoit dans chacune de ces Chambres un Amphiteatre remply de Gradins depuis le haut jusqu'au bas, avec quantité de Tables; & ces Tables & ces Gradins estoient chargez de tout ce qui peut estre à l'usage des Dames, & servir à orner des Cabinets. Il y en avoit mes-me pour les Hommes, quoy

que cette galanterie ne se fist n
pas pour eux. On ne voyoit ji
que des Ouvrages de la
Chine, de Perse, des Indes,
d'Allemagne, & de France,
des Porcelaines des plus bel-
les, des Cannes avec des poi-
gnées d'or garnies de Dia-
mans, & mille autres sortes
de petits Bijoux d'or qui en
estoiét aussi couverts. Quant
à ce qui regarde les Hardes,
comme Robes de Chambre,
& Rubans tissus d'or, le Roy
avoit voulu qu'ils fussent d'u-
sage pour le temps, c'est à
dire, qu'il y eust du noir

meſlé. Il y avoit entre toutes ces choſes, pluſieurs Girandoles garnies de Bougies, qui jointes aux lumieres des Luſtres, donnoient un nouvel éclat à ce brillant amas de Richeſſes. Des Marchands fort propres eſtoient dans chacune de ces Chambres, au devant de pluſieurs Comptoirs, ſur leſquels il y avoit des Cornets, & des Dez. Tout eſtoit parfaitement bien entendu dans toutes, ſoit pour le choix des Raretez qu'elles contenoient, ſoit pour l'arangement. Il y avoit

jusques à des Cabinets garnis de Plaques d'or & d'argent, d'un ouvrage merveilleux. La surprise de ceux qui estoient entrez dans les trois premieres Chambres, ayant toûjours augmenté, ils demeurerent quelque temps mûets d'étonnement en entrant dans la derniere. Les Marchands conviérent les Dames à joüer dans chacune, ce qu'elles firent. La premiere qui perdit, demanda au Marchand le prix de ce qu'elle avoit joüé, & il feignit de ne pas l'entendre.

Une autre ayant demandé la meſme choſe, apres avoir perdu, on luy répondit qu'elle l'apprendroit bientoſt. Une troiſiéme reçeut une autre réponſe, qui ne l'éclaircit pas davantage; & ceux qui eſtoient commis pour délivrer ce que l'on avoit gagné, s'en acquiterent ſans en demander d'argent, quoy qu'ils n'euſſent peut-eſtre jamais joüé ce perſonnage. Cependant il y avoit des Gens qui ſans eſtre remarquez, écrivoiét les noms de ceux qui gagnoient des

choſes qu'ils ne pouvoient
emporter, afin de les envoyer
chez eux. Le Roy qui eſtoit
en quelque ſorte deſcendu
de ſa grandeur, ſans ceſſer
d'eſtre toûjours grand par
luy-meſme, prenoit cet air
tout charmant, & ces ma-
nieres affables & engageã-
tes qui luy ſont ſi naturelles,
afin d'exciter toutes les Da-
mes à joüer encore plus ſou-
vent qu'elles ne faiſoient, &
meſme à joüer pluſieurs Bi-
joux à la fois ; & l'on re-
marqua que s'eſtant appro-
ché d'une Maréchale de

France, qui joüoit un petit Cabinet, il luy conſeilla de joüer les deux, parce qu'ils ne devoient pas eſtre ſépa-rez. Comme il eſt des ſe-crets qui ne peuvent eſtre toûjours cachez, qui ne ſont pas meſme faits pour cela, & que celuy du Roy dans ce divertiſſement eſtoit de cette nature, le bruit de ſa galan-terie commença à ſe répan-dre, & l'on publia bientoſt, que chacun devoit ce qu'il avoit gagné à la magnificence de ce Monarque, & que les Perdans n'avoient à payer au-

cune choſe, pour ce qu'ils s
avoient joüé. Il s'éleva alors
une eſpece de petit bruit cau-
ſé par des acclamations, &
formé par un concert des
loüanges du Roy. Les uns
parloient du plaiſir, que leur
donnoit une ſurpriſe ſi agrea-
ble; & les autres, de celuy
que leur cauſoit la galanterie
de Sa Majeſté. D'autres s'en
faiſoient un fort ſenſible, d'a-
voir une occaſion ſi favora-
ble de loüer ce Prince, & d'e-
xaminer la joye qu'il témoi-
gnoit à donner. Ce leur en
eſtoit auſſi une bien grande

de le voir surpasser en toutes choses tous les Souverains du Monde. L'ardeur de joüer redoubla; & quoy que l'on satisfist sa passion dans une rencontre où le desir de gagner, pouvoit toucher d'autant plus qu'on ne risquoit rien, on s'attachoit pourtant encore plus au Jeu, par le plaisir qu'on voyoit que le Roy en recevoit, ce Prince ayant une noble impatience, de voir tout ce qu'il avoit fait préparer, estre le butin des Dames. Il n'y avoit point de souhait, que l'on ne pust

satisfaire, & l'œil n'avoit qu'à choisir. Quel autre Prince a jamais donné d'une maniere aussi agreable ? Monseigneur le Dauphin joüa beaucoup, & fit des libéralitez de toutes les choses qu'il gagna. Cette galante Journée (car on ne peut pas donner le nom de Feste à ce qui s'y passa, & l'intention de Sa Majesté n'a pas esté d'en faire une,) ayant suivy de prés la conqueste des Places, dont on a forcé ce Prince de se rendre maître, en luy prenant plusieurs Châteaux, l'a fait voir en

meſme temps, vainqueur & moderé, en ne pourſuivant pas ſes progrés ; galant, auſſi-bien que magnifique, par ſes dons ; & ſage & prudent dans ſes divertiſſemens, qui ne tiennent rien du Spécta-cle, quand il n'eſt pas ſaiſon d'en donner. On ne doit pas s'étonner apres cela, ſi l'on vient de toutes les Parties du Monde pour voir ce Monar-que. Jamais aucun autre Sou-verain ne s'eſtoit fait diſtin-guer par tant de diférens avantages. Marcher ſur les pas des Conquérans, ce n'eſt

que les imiter ; faire plus qu'eux, c'eſt renchérir ſur ce qu'ils ont fait ; mais répandre ſes libéralitez comme le Roy les répand, c'eſt eſtre Autheur d'une maniere de donner, toute Royale, & toute nouvelle. Il confond par là ſans y penſer, & en ſuivant ſeulement ſon panchant naturel à la libéralité, tout ce que la politique de ſes Envieux publie, contre l'Etat floriſſant de la France.

Depuis toutes les Oraiſons Funébres que je vous ay dit avoir eſté faites pour la Rey-

ne, on en a encore prononcé plusieurs en cette Ville avec beaucoup de succés. Le Pere Mothier Jesuite en fit une tres-belle dans l'Eglise des Filles Religieuses Augustines Penitentes de la Ruë S. Denys, lors que les Maistres & Gardes des Six Corps des Marchands firent celébrer un Service. Je ne vous en puis décrire la pompe, faute de temps & de place. Les Nouvelles Catholiques en ont fait aussi un tres-beau. Mr l'Abbé Héron y fit l'Oraison Funébre, dont il s'ac-

quita parfaitement bien. On n
en a fait deux Latines ; l'une o
au College du Pleſſis-Sor-
bonne, & l'autre au College
de la Marche. Mr Herſan,
Régent de Rhétorique dans
le premier, charma tout ſon
Auditoire, comme il fit à la
Naiſſance de Monſeigneur
le Duc de Bourgogne. Mr
l'Archeveſque, qui connoiſt
l'étenduë de ſon eſprit, y
aſſiſta. L'Aſſemblée y fut
nombreuſe, auſſi-bien qu'au
College de la Marche, où
Mr de Hault prononça l'autre
Oraiſon Latine, en préſence

de Mr le Recteur. Mr l'Abbé Anſelme en a fait une dans l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois, où il s'attira de grands applaudiſſemens. Ce Service qu'on doit au zele des Marguilliers, fut trouvé tres-beau. On en eſtima la Muſique ; & les Aumônes qu'ils diſtribuerent, leur firent donner beaucoup de benédictions.

Comme le Cœur de la Reyne repoſe au Convent du Val-de-Grace, le Roy y a fait faire un Service ſolemnel. Tout y eſtoit tres-

bien entendu, & tout ce qui entroit dans cette Pompe Funébre avoit une magnificence, qui ne marquoit pas moins de grandeur que de triſteſſe. Il y avoit trois Repréſentations, l'une ſous le milieu du Dôme, l'autre dans la Chapelle où repoſe le Cœur de la Reyne Mere, & la troiſiéme dans le Chœur des Religieuſes, où le Cœur de la Reyne eſt en dépoſt. Ces Repréſentations eſtant toutes trois ſur la meſme ligne, jettoient un éclat lugubre qui ſurprenoit par ſa nouveauté.

Monſeigneur le Dauphin, Monſieur, Madame, Mademoiſelle, les Princes, & les Princeſſes du Sang, & les principaux Officiers de la Maiſon de la Reyne, aſſiſterent à ce Service. Mr l'Eveſque Duc de Lágres y officia; & Mr l'Abbé Fléchier, Aumônier ordinaire de Madame la Dauphine, fit l'Eloge de la Reyne. Jamais Homme n'a mieux réüſſy que luy dans tout ce qu'il a voulu entreprendre. Ses Ouvrages de jeuneſſe ſur des Sujets moins ſérieux, ont toûjours eſté regardez cõme des

Chefd'œuvres ; & ſes Livres, ſes Sermons, & ſes Oraiſons Funébres, n'ont jamais manqué d'avoir l'approbation publique. Il a fait dans cette derniere comme dans toutes les autres, c'eſt à dire qu'il a répondu à l'attente generale. Je ne puis mieux vous marquer qu'il a eu tout le ſuccés qu'il pouvoit attendre.

M^r le Comte de Vermandois, qui avoit eſté malade depuis quelques-années d'une fiévre opiniâtre, dont il n'avoit eſté guéry qu'apres beaucoup de temps, ſe ſen-

tant en parfaite ſanté, & brû-
lant d'envie d'apprendre le
meſtier de la Guerre, ſe ren-
dit dans l'Armée de Mr le
Maréchal de Humieres, quel-
que temps avant le Siege de
Courtray. Vous Jugez bien
que ce jeune Prince ne man-
qua pas de ſe trouver des
premiers à l'attaque de cette
place, & de s'expoſer dans
la Tranchée. Apres que la
Ville ſe fut renduë, il écrivit
à Sa Majeſté une Relation
de ce Siege, qui faiſoit déja
connoiſtre ſon eſprit, ſon
courage, & l'intelligence

qu'il avoit dans le meſtier qu'il commençoit d'embraſſer avec tant d'ardeur. Il s'eſtoit trouvé indiſpoſé avant que l'on priſt la Place, mais il n'avoit point voulu quitter le Camp. Sa fiévre s'eſtant tournée en continuë, avec transport au cerveau, il mourut à Courtray le matin du 18. de ce mois, apres avoir reçeu ſes Sacremens avec beaucoup de pieté & de réſignation. Le Roy a donné la Charge qu'il poſſedoit à Mr le Comte de Touloufe. Ce Prince fait paroiſtre tant

d. Bourbon.

d'eſprit, quoy qu'il ſoit encore dans ſa plus grande jeunesse, qu'il eſt difficile de le croire à moins qu'on n'en ait eſté témoin. On ne peut eſtre plus beau qu'il eſt. La petite vérole dont il a eſté attaqué, avoit donné lieu de craindre pour luy. Il ſe porte mieux, & tous ceux qui le connoiſſent, ont fait des ſouhaits pour ſa ſanté.

Comme je ne ſçay point la Langue Arabe, je ne me ſuis pas aperçeu que l'Etendard qui a eſté pris ſur les Turcs, & que je vous ay en-

voyé dans ma Relation du Siege de Vienne, eſt gravé à contreſens, & qu'ainſi il le faut lire par derriere, parce que les Arabes commencent comme les Hébreux à lire de la droite à la gauche. On peut encore lire les lettres qui ſont ſur cet Etendard, en le préſentant à un Miroir, parce qu'alors elles paroîtront dans leur veritable ſituation. Je ne ſçay pourquoy, vous qui entendez ſi bien l'Italien, vous ne vous contentez pas de l'explication de ces lettres Arabes,

que je vous ay envoyée en cette Langue, ainſi que je l'ay reçeuë de Rome. Cependant il ſuffit que vous m'en demandiez une Françoiſe, pour m'obliger à vous ſatisfaire.

Il y a dans la partie ſupérieure de l'Etendard ; *Dieu, nous t'avons certainement ouvert une ouverture manifeſte, afin que Dieu te pardonne ce qui eſt procedé de ton peché, & ce qui a eſté une ſuite, & qu'il perfectionne ſur toy ſa grace, (Mahomet) Omare) & qu'il te guide par une voye droite.* Dans

le milieu de l'Etendard, on lit deux fois, *Il n'y a point de Dieu, ſinon Dieu; Mahomet Envoyé de Dieu.* Dans la partie inférieure du meſme Etendard, *Abubacro, & que Dieu t'aſſiſte avec un ſecours puiſſant. Il eſt celuy qui a fait habiter le repos ſeûr dans les cœurs des Fidelles, afin qu'ils augmentent en Foy (Omare) (Omare) avec leur Foy, & à Dieu.*

Vous avez eſté ſurpriſe, Madame, de ce que ne vous ayant jamais rien dit dans mes Lettres qui fuſt deſo-

bligeant pour perſonne, je vous ay neantmoins parlé contre la Relation de Beſançon. A vous dire vray, je ne l'ay jamais regardée que comme un amas de Nouvelles fauſſes, la plûpart faites par des Libraires, qui ſçachant que je vous avois promis l'exacte Relation du Siege de Vienne, n'ont eu pour but que de luy en oppoſer une, afin qu'eſtant plutoſt faite, elle puſt ſurprendre par le Titre. Ainſi n'ayant point regardé d'Autheur là-dedans, & ne la croyant que de pieces ra-

massées, j'ay prétendu ne parler contre personne. En effet, il n'y a pas d'apparence qu'un Homme qui auroit esté dans Vienne, où l'on supose que l'Autheur à qui on l'attribuë estoit pendant tout le Siege, eust dit que le Roy de Pologne avoit esté faire chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Cathédrale de Saint Estienne. On sçait le contraire; & comme il n'est pas besoin de preuves pour réfuter cet endroit, il n'en faut point non plus pour prouver la fausseté de cette Relation.

Si on disoit qu'elle fust écrite sur les Mémoires d'autruy, on pourroit n'avoir manqué que dans cette circonstance; mais quand on écrit ce que l'on doit avoir veu, c'est une marque qu'on ne parle plus comme témoin oculaire, mais seulement sur des raports diférens & confus, ou plutost que l'on a tout inventé, comme font la plûpart des Faiseurs d'Almanachs, qui mettent du froid au mois de Janvier, & de la chaleur dans la Canicule. Ainsi ceux qui ont composé

ces Relations, ont crû pouvoir faire donner des Assauts à une Place assiegée, & estre maistres de la vie de plusieurs milliers d'Hommes, parce qu'ils sçavoient qu'on n'iroit pas les compter. Mais ils n'ont pas pris garde qu'il y a une certaine vray-semblance necessaire à observer, & qu'on n'est plus crû lors qu'on en sort tout-à-fait. S'il estoit possible qu'il se rencontrast quelqu'un qui n'eust jamais entendu parler du Siege de Vienne, & qui ne jugeast de la Relation que je vous ay

envoyée, & de celles qui ont couru, que par la vray-semblance, il connoiſtroit que les dernieres rapportent des Faits abſolument impoſſibles, & dont il n'y a point d'exemple à beaucoup prés depuis la créarion du Monde. Mais comment en trouveroit-on, puis qu'il n'y a point de poſſibilité? Ces Faits ſont marquez dans ma Relation, & la repétition vous en ſeroit ennuyeuſe. M^r le Comte de Staremberg, à qui j'ay rendu juſtice, & que j'ay fait plus ſage que ne l'ont fait

ceux qui ont parlé autrement que moy, euſt eſté bien imprudent, s'il euſt ainſi expoſé ſes Troupes, luy qui avoit intéreſt de les ménager comme il a fait, pour eſtre en état d'attendre du Secours. Les dix ou douze mille Hommes des Ennemis, & juſques à quinze mille, qu'on veut qu'il ait fait périr preſque tous les jours, auroient bien affoibly ſa Garniſon; & quand elle n'auroit fait que tuer, ſans perdre un ſeul Homme, elle auroit eſté ſi accablée de fatigues, qu'elles l'auroient

fait périr plus d'un mois avant l'arrivée du Secours. On ne voit que des contrarietez dans toutes ces fausses Rélations. Si l'on a toûjours repoussé les Turcs en leur tuant dix ou douze mille Hommes chaque fois qu'ils ont voulu prendre un pouce de terre, comment sont-ils arrivez au corps de la Place, où l'on demeure d'accord qu'ils estoient, lors que la Ville a esté secouruë? Les Gens de bon sens, mais qui ne se sont pas d'abord donné la peine d'examiner les cho-

ſes à fond, connoiſtront bien que je dis la verité, & ne pourront me blâmer que de ce que je la fais voir dans des endroits qu'il n'eſt pas abſolument neceſſaire de la montrer; mais s'ils font un peu de refléxion ſur ces endroits-là, ils verront que je donne aux Chreſtiens l'avantage qui leur eſt deû dans tous les Faits principaux, & que les circonſtances que je combats, ne regardent que la vanité des Particuliers, chacun n'ayant ſongé qu'à ce qui l'intéreſſoit, & ayant

parlé diverſement des meſ-
mes Faits. Cependant il eſt
impoſſible de contenter à la
fois tant de Perſonnes dife-
rentes, & la verité ne peut
eſtre qu'une. Ainſi on ne
peut la faire connoiſtre, qu'il
n'y ait quelqu'un qui en ſoit
bleſſé. J'aurois peut-eſtre
laiſſé chacun dans ſes ſenti-
mens, ſans en parler, ſi je
ne m'eſtois crû obligé de
dire honneſtement des veri-
tez à ceux qui publient in-
jurieuſement des fauſſetez
contre la France, & qui
croyent que parce qu'ils ont

fait beaucoup de bruit dans toutes les Cours de l'Europe, ils ont secouru l'Allemagne en faisant le procés à ceux dont on ne vouloit point de Secours, par les motifs que j'ay fait voir dans ma Relation. Il est certain que l'on craignoit tant d'en recevoir d'eux, qu'on n'a pas voulu, contre la coûtume pratiquée de tout temps, leur faire part, comme l'on a fait par tout ailleurs, de l'entrée des Turcs en Autriche, de peur que s'ils offroient publiquement du Secours, on ne fust obligé

de l'accepter. Ce que je dis eſt un Fait, & vous ſçavez que dans toutes les Cours des Souverains, la coûtume eſt d'ignorer la mort d'un autre Souverain, & de n'en point prendre le deüil, juſqu'à ce qu'un Miniſtre public l'ait fait ſçavoir. Que de réjoüiſſances nous aurions vûës ſi tout ſe fuſt fait dans les regles ! Mais nous n'avons pû nous réjoüir que dans le cœur d'un avantage qu'on a voulu que nous ignorassions.

Vous aurez vû dans ma

derniere Relation, des Articles diférens sur une meſme choſe. Je ſçay qu'ils ne devroient pas eſtre ſéparez; mais quoy que j'aye écrit pres de deux mois apres la Levée du Siege de Vienne, je n'avois pas encore en commençant, tous les éclairciſſemens qui me ſont venus ſur la fin, & j'ay crû devoir alors rectifier des endroits que j'avois mal mis au commencement. Quelques-uns m'en ont blâmé, au lieu de loüer mon exactitude. J'aurois bien des choſes à répondre là-deſſus,

en faisant voir qu'il y a des faits de telle nature, qu'on s'en peut dédire sans qu'ils portent aucun préjudice au reste. Bien loin que de telles corrections doivent tourner contre moy, lors que je les fais moy-mesme, c'est une marque que puis que la verité a bien de la peine à estre éclaircie apres deux mois de temps, on ne doit point ajoûter de foy aux Relations qui ont esté faites sur l'heure, & avant qu'on pust sçavoir, si les choses que l'on rapportoit, estoient vrayes. Il est

meſme arrivé un aſſez plaiſant Incident touchant ces Relations. Vous ſçavez qu'il en a paru une d'un Combat, & de la Levée du Siege de Vienne, qui n'eſtoit qu'imaginaire, parce qu'elle avoit eſté compoſée avant que le Siege fuſt levé. Elle eſtoit meſme datée d'un temps qui marquoit qu'elle eſtoit fauſſe, parce qu'il ne s'eſtoit encore rien paſſé. Cependant j'en ay vû ſoûtenir des endroits avec le dernier emportement. Il eſt vray que c'eſtoit par ces opiniaſtres qui n'ont aucune

teinture des affaires du mon-
de, mais ils ne laiſſent pas
de faire impreſſion ſur les
Perſonnes qui n'entendent
point les matieres dont on
parle. Je ne me ſuis jamais
fait une honte de me dédire,
& ſi je croyois qu'il y euſt
quelque choſe de faux dans
la Relation que je vous ay
envoyée, je le ferois encore
préſentement; mais tout ce
que j'ay apris depuis qu'elle
a eſté donné au Public, me
fait connoiſtre qu'elle ne
contient rien qui ne ſoit vray,
& qu'elle eſt du gouſt de tous

ceux qui jugent sainement des choses, & qui ne sont point préoccupez. Je dois ajoûter icy qu'on tira au sort pour l'Attaque de Kalemberg ; que cette Attaque tomba sur Mr l'Electeur de Saxe ; que ce Prince y fit paroistre beaucoup de conduite, & de valeur, & qu'on l'y laissa longtemps exposé.

Je devrois vous donner icy un Article de tout ce qui s'est fait depuis la prise de Gran ; mais si l'on veut dire quelque chose de vray, sur les Nouvelles d'Allemagne,

on n'en doit jamais parler que deux mois apres que les choſes ſe ſont paſſées. On a déja recommencé à faire de fauſſe Relations, comme on en voyoit du temps du Siege de Vienne. On a fait ſurprendre Bude, & égorger toute la Garniſon ; & l'on a fait une Hiſtoire de la mort du Grand Vizir. Je ne ſçaurois publier toutes ces choſes, quand je ſçay qu'elles ne ſont pas veritables. Ceux dont je pourray eſtre blâmé d'abord, me loüeront enſuite. Je ferois tort à l'Armée

Chreſtienne, ſi je répandois des fauſſetez, qu'on ſçauroit bien ne pouvoir venir d'autre part. Elle eſt triomphante; & quand je diray vray, je n'en puis parler qu'avantageuſement.

Je viens d'apprendre une avanture navale, dans laquelle vous trouverez des choſes ſingulieres. M^r du Queſne eſtant de retour à Toulon, apprit par des Peſcheurs qu'il y avoit depuis huit jours une Barque à Porquerolles, l'une des Iſles d'Hieres, dont l'Equipage

s'informoit avec beaucoup
desoin de l'état de nos Vaiſ-
seaux, & de ce qui ſe faiſoit
à Toulon. Il eut la curioſité
de s'informer à ſon tour, de
ce qu'elle faiſoit elle-meſme.
Pour cet effet il fit équiper
en diligence une Barque de
cent Hommes, dont il don-
na le commandement à Mr
de Monros ſon Fils, Enſei- du Quesne.
gne de Vaiſſeau. Il partit de
Toulon le vingtiéme No-
vembre, à neuf heures du
ſoir. Il avoit ordre de viſiter
cette Barque, & en cas de
refus, de s'en rendre maiſtre,

Il envoya d'abord son Canot avec un Officier. On ne le voulut pas laisser approcher, & apres l'avoir insulté de parole, on luy jetta des pierres. M de Monros s'approcha avec la Barque, & fit crier qu'il estoit François. On ne luy répondit que par des injures ; & mesme comme il s'approchoit, ceux qui estoient dans la Barque luy tirerent cinq coups de Mousquet, dont ils tüerent un Garde de Marine. Il aborda aussi-tost la Barque, & luy jetta cinquante Hommes sur

son Pont, qui ne trouverent aucune réſiſtance. Comme la nuit eſtoit obſcure, les Matelots entrerent les premiers dans la Chambre; ils y trouverent un Homme qui leur eſtoit inconnu, ils le dépoüillerent, & le bleſſerent meſme à la teſte, avant que la préſence des Officiers put arreſter le deſordre, parce qu'ils avoient d'abord eſté à la Dunete, à cauſe qu'il y avoit paru du monde. Les choſes eſtoient en cet étar, lors que le bruit ſe répandit que le Prince de Monteſar-

chio estoit dans cette Bar-
que. M de Monros le fit
aussi-tost chercher, & il se
trouva que l'Homme blessé
& dépoüillé, & ce Prince,
n'estoient qu'une mesme
chose. Mr de Monros luy fit
civilité, & luy dit que s'il
s'estoit fait connoistre, ce
malheur ne luy seroit pas ar-
rivé. Il luy offrit toute sorte
de secours, mais sa blessure
se trouva legere. Ce Prince
dit qu'il alloit à Madrid par
ordre du Roy son Maistre, &
qu'il avoit laissé l'Armée
d'Espagne, dont il estoit Ge-
neral,

neral, ſous le commande-
ment de ſon Fils. Ses répon-
ſes n'ont pas eſté juſtes, & il
a parlé diverſement. Ce qu'il
y a de conſtant, c'eſt qu'il
s'eſt informé pendant huit
jours de l'état de nos Vaiſ-
ſeaux à Toulon. Ce n'eſt pas
à moy à juger de ce qu'on
en doit croire, ny de la ſuite
que cette Avanture pourra
avoir. Je dois ſeulement vous
dire que ce Prince eſtant un
peu remis de ſa frayeur, dit
qu'on luy avoit volé une Caſ-
ſete où il y avoit beaucoup
de Pierreries. Mr de Monros,

apres une recherche fort exacte, ſçeut qu'elle avoït eſté priſe par un Matelot. Il l'avoüa, mais il dit qu'il avoit tout jetté dans la Mer, ce qui cauſa une nouvelle frayeur au Prince; mais enfin le Matelot s'expliqua, & fit connoiſtre qu'ayant ouvert le Cofre où eſtoient les Pierreries, il les en avoit tirées, les avoit miſes dans un Sac, & avoit jetté le Sac dans la Mer, mais qu'il eſtoit attaché, & qu'il ſçavoit comment l'en retirer, ce qui fut fait. Cette Avanture me don-

nant lieu de vous entretenir des Isles dont je vous viens de parler, je vous diray que Porquerolles est une des Isles d'Hieres, situées à cinq lieuës au Levant de Toulon. Ces Isles estoient appellées par les Anciens, *Isles Stacades*, à cause du Stacas, qui est un Simple rare, & d'une grande vertu, qui s'y trouve en abondance. Elles sont encore nommées Isles d'or, & Isles d'Hieres, parce qu'elles sont vis-à-vis de la Ville qui porte ce nom, & depuis on les a nommées Isles de Porque-

rolles ; cela vient de ce que les Porcs d'une Barque qui en eſtoit chargée, & qui y fit naufrage, y multiplierent ſi fort en peu d'années, qu'on a eſté longtemps ſans en pouvoir épuiſer l'Iſle où il y en avoit encore grande quantité en 1660.

Enfin, Madame, j'ay une grande Nouvelle à vous apprendre, & dont il y a lieu de croire que le repos de l'Europe dépendoit. La levée de ſeize mille Hommes que les Eſpagnols attendoient des Hollandois, ne ſe fera

point, & cette Affaire vient d'estre entierement terminée. Il faut vous en faire le détail. Je passe par dessus les Brigues, & tout ce qui s'est fait pour cela dans le Cabinet, afin de venir à des Faits publics. Les Etats Généraux estant assemblez à la Haye, Mr le Prince d'Orange ha- rangua pour obtenir cette Levée. Son discours fut pathétique; & pour toucher ceux qui l'écoutoient, il parut luy-mesme touché jusqu'aux larmes. Il n'en auroit pas esté besoin pour une

D. Nassau

chose qui auroit paru gené-
ralement juste. Comme pres-
que dans toutes les Affaires
qui se décidét à la pluralitédes
voix, il y a des Gens gagnez,
& qu'il se trouve des timides
& des foibles, lors qu'on s'i-
magine que les suites en peu-
vent estre à craindre, le passé
fit peur à plusieurs des Dé-
putez des Etats, qui crûrent
ne devoir pas s'opposer à
cette Levée. Ceux de la Ville
d'Amsterdam s'y opposerent
de tout leur pouvoir, & fu-
rent cause qu'on la laissa in-
décise, car les Etats ne peu-

vent conclure aucune choſe, ou du moins ils ne peuvent exécuter aucune de leurs réſolutions, quand la Ville d'Amſterdam n'y conſent pas. Il y en a pluſieurs raiſons, dont voicy les principales. Dans toutes les Levées & Charges de l'Etat, elle paye ſeule trente-huit pour cent. C'eſt plus que le tiers, & on peut juger par là que lors qu'il manque un tiers à une Levée, dont la ſomme eſt entierement neceſſaire, les deux autres tiers ſont inutiles. Il y a plus. La Ville

d'Amsterdam estant fort riche, preste souvent à la plûpart des autres Provinces l'argent dót elles ontbesoin pour fournir ce qu'elles doivent payer. On peut ajoûter à tout cela, que s'estant mise sur le pied de ne craindre aucune Puissance, elle ne fait rien par brigue, & qu'ainsi elle ne contient qu'à des choses justes, & que l'examen le plus exact luy fait croire avantageuses au bien des Etats. L'opposition de la Ville d'Amsterdam ayant empesché de rien conclure

à la Haye pour la levée des seize mille Hommes, tout ce qu'on y résolut, fut de faire une députation de six Personnes à Mrs de Ville d'Amsterdam. Pour luy donner plus de poids, on mit de ce nombre Mr Fragel, Pensionnaire des Etats, qui devoit porter la parole. Monsieur le Prince d'Orange devoit, comme Gouverneur de la Province, estre à la teste de cette Députation, afin de l'appuyer. Ils furent tres bien reçeus à Amsterdam, où le Prince d'Orange ne voulut

pas qu'on luy fist aucuns honneurs. Le Pensionnaire Fragel fit un tres-long Discours pour montrer que la levée des seize mille Hommes estoit necessaire, & il donna ce Discours par écrit. On répondit qu'on en délibereroit, mais qu'il falloit voir auparavant le Traité d'Alliance conclu avec l'Espagne. Cette réponse ne devoit rien faire espérer de favorable aux Députez de Hollande. Ce Traité porte que les Etats ne doivent donner aucun Secours aux Espagnols,

qu'apres qu'ils aurót fait voir qu'ils ont quarante mille Hómes effectifs en Flandre, & il eſt certain qu'ils n'en ſçauroient montrer dix. Cette Députation fit murmurer; & comme elle ſembloit eſtre appuyée de la force, elle donna lieu à M^rs d'Amſterdam de dire qu'il n'y avoit point de liberté de ſuffrages. On ne laiſſa pas de prier le Prince d'Orange à dîner à l'Hôtel de Ville, & d'y préparer un magnifique Repas. Il s'y rendit à midy; mais ayant reçeu une Lettre ſur le point de ſe

mettre à table, il ne voulut
point dîner, & partit dans le
meſme moment pour retour-
ner à la Haye. On ne ſçait ny
de qui eſtoit cette Lettre, ny
ce qu'elle contenoit, mais il
eſt à préſumer qu'elle don-
noit avis à ce Prince qu'il
n'obtiendroit pas d'Amſter-
dam tout ce qu'il en eſpéroit.
Mrs de Ville s'aſſemblerent
le lendemain, & Mr Vambeu-
ningue, comme Bourgue-
meſtre, porta la parole. C'eſt
un Homme connu par un
grand nombre d'Ambaſſades
& de Négotiations, intrépide,

ntelligent, qui ne veut que
ꝛ bien de ſa Patrie, & trop
ꝯçavant dans l'Affaire dont il
ꝯ agiſſoit, par ce qui luy eſtoit
léja arrivé dans une conjon-
ſture preſque pareille, com-
me je vous feray voir dans la
ſuite de cet Article. Le Diſ-
ꝯcours qu'il fit, remplit l'at-
ꝯente qu'on avoit de luy. Il
ſut tres-beau, & tres-fort, &
ꝯe temps fera connoiſtre que
ꝯte Diſcours aura ſauvé la Hol-
ꝯande, cauſé la tranquilité de
l'Europe, & donné moyen à
ꝯtous les Princes Chreſtiens
ꝯde tourner leurs armes con-

tre le Turc. Il exposa que
dans l'état où estoit l'Espa-
gne, bien loin qu'une levée
de seize mille Hommes ser-
vist à la secourir, elle attireroit
sa ruine, & celle de la Hol-
lande entiere; que le Prince
d'Orange estoit un grand
Prince, mais que les François
estant tres-puissans en Trou-
pes, on ne devoit pas luy don-
ner un Secours si foible pour
s'opposer aux armes d'un
Monarque grand en tout, &
toûiours victorieux; qu'il
estoit necessaire de faire aux
moins une levée de cinquante

ou ſoixante mille Hommes, & que ſi le Prince d'Orange en pouvoit trouver le fonds dans la Bource de ſes Alliez, ou de ſes Amis, les Etats y conſentiroient; qu'à moins de cela, ce ſeroit les expoſer; que cependant ils ne pouvoient entreprẽdre la guerre avec moins de force; qu'ils n'avoient point de fonds, & qu'on ne leur avoit pas rendu compte de quatre cens millions qui avoient eſté employez depuis l'année 1672; qu'il leur venoit d'arriver de nouveaux malheurs qui les

pourroient accabler, ſi l'on entreprenoit une guerre en meſme temps ; qu'ils venoient de perdre un grand nombre de Vaiſſeaux Marchands, & de Vaiſſeaux de guerre, & que le deſordre de leurs affaires ayant fait partir ces derniers ſans le conſentement général des Etats, on en pourroit demander raiſon à ceux dont ils avoient reçeu l'ordre ; que des Digues venoient auſſi de rompre chez eux, & qu'on leur demandoit déja dequoy les reparer, quoy qu'ils ne fuſſent pas encore

remis des frais de la premiere guerre. Il marqua dans son Discours, qu'on avoit dessein sur leur libetté, & dit, sans qu'il désignast personne, que trois Hommes vouloient mettre le feu dans toute l'Europe ; mais qu'il estoit de la sagesse des Etats de s'y opposer. L'avis de M Vambeuningue fut suivy. On résolut à Amsterdam de ne point consentir à la levée des seize mille Hommes, & l'on députa à la Haye, pour en donner la nouvelle. Celuy qui porta la parole, marqua tout

ce que je viens de dire, mais en des termes beaucoup plus forts, & en dit meſme beaucoup davantage. On l'écouta ſans l'interrompre, & l'on ne combatit aucune de ſes raiſon; il ſembloit au contraire, qu'on eſtoit charmé de l'entendre ſi bien parler pour le repos de la Patrie. Ce Diſcours eſtant finy, le Prin-

d'Orange voyant qu'on n'y repliquoit pas, ſe retira bruſquemét. Je ne vous dis point ce qu'il péſoit de la réſolution de la Ville d'Amſterdam, perſonne ne le peut ignorer.

Les Etats se séparerent en fuite avec quelque sorte de précipitation; chaque Député reprit le chemin de la Ville, d'où il avoit esté envoyé; & deux heures apres que l'Assemblée se fut séparée, il n'en restoit aucun à la Haye.

Je vous ay promis de vous faire voir que M. Vambeuningue a eu raison de parler comme il a fait, je m'acquite de ma parole. Il estoit Autheur de la Triple-alliance; mais en ce temps là, tout autre que luy en auroit fait autant en sa place, & il

ſemble qu'il ne l'ait alors propoſée que pour faire connoiſtre la gloire du Roy, & la relever. Lors que l'on conclut cette Alliance, la République de Hollande paroiſſoit le plus floriſſant Etat de l'Europe. Pluſieurs Souverains s'eſtoient par force, ou autrement, raportez à elle de beaucoup de diférens. Elle prétendoit eſtre l'Arbitre des Roys, & s'eſtoit donné ce titre dans les Inſcriptions de quelques Médailles. Quoy que cette République fuſt alors dans ſon plus haut de-

gré de puiſſance, M Vam-
beuningue crut bien qu'elle
ne ſuffiroit pas avec l'Eſpa-
gne, pour s'oppoſer aux Pro-
grés de la France; mais enfin
il ſe perſuada que ſans comp-
ter l'Eſpagne, en joignant
deux Roys à la République
(ce qu'on appella la Tripe-
alliance) il pourroit empeſ-
cher Sa Majeſté de faire ja-
mais aucunes Conqueſtes en
Flandres. C'eſtoit déja pré-
ſumer beaucoup du Roy, de
croire qu'il falloit unir plu-
ſieurs Puiſſances pour l'ar-
reſter; mais ce qu'il fit fut

encore dans la ſuite bien plus glorieux à ce Monarque, puis qu'il luy fournit l'occaſion de punir la Hollande, en ſorte que dans une meſme Campagne cette fiere République, cet Arbitre de l'Europe, qui ſe croyoit au deſſus des Roys, ſe vit preſque entierement ſoûmiſe à Loüis LE GRAND, dont les Troupes s'avancerent juſques aux Portes de la Haye, & d'Amſterdam. C'eſtoit preſque tout ce qui luy reſtoit, parce qu'elle avoit eſté obligée d'inonder le peu qu'elle con-

ſerva. M Vãbeuningue, ſage & prudent par ſa propre expérience, a voulu épargner cette année le meſme malheur à ſa Patrie. Quand la Hollande fut deſolée, elle eſtoit armée & floriſſante; elle ne devoit rien, & prenoit la qualité d'Arbitre des Roys. Quelles conqueſtes n'y feroit-on point à préſent qu'elle n'eſt pas encore remiſe des pertes & des frais de cette guerre, que perſonne en Europe n'eſt en état de la ſecourir contre le Roy, que Sa Majeſté eſt plus puiſſante

que jamais dans le Cabinet & en Campagne, que ſes Etats ont des Boulevards qu'on ne ſçauroit enviſager ſans frayeur, & que l'Eſpagne plus foible qu'elle n'a encore eſté, n'avoit fondé ſon eſpérance que ſur ſon Secours?

On ne peut donner apres cela trop de loüanges à Mr Vambeuningue, ny trop admirer la ſage & judicieuſe conduite de Mrs d'Amſterdam. Les Eſpagnols voyant l'avidité que le Prince d'Orange avoit pour la guerre, avoient laiſſé les Païs-Bas dégarnis,

dégarnis, afin d'avoir des Troupes en Italie, sur leurs Frontieres, & sur leur Flote. Ainsi les Hollandois auroient esté obligez d'en fournir seuls tous les frais, toute l'Europe estant embaraſſée dans d'autres Projets que ceux de la guerre de Flandres. Il est vray que la Politique de ceux qui vouloient exciter la guerre, estoit plutoſt d'affoiblir les Hollandois, que de les rendre puiſſans, afin de venir plus facilement à bout de leurs deſſeins. Ainſi tout leur

Armement n'auroit eſté que contr'eux, & pour l'élevation des Particuliers. En conſentant à la levée des ſeize mille Hommes, ils auroient ſuporté tout le faix de cette guerre. Ils ſe ſeroient fait un Maiſtre, & il leur auroit falu trouver des ſommes immenſes, ce qui leur auroit eſté impoſſible, puis qu'ils doivent encore tout ce qu'il coûta pour la Flote qu'ils envoyerent en Sicile. D'ailleurs, ils ont beaucoup de Places Frontieres qui ne ſont pas fermées, & l'interruption de

leur Commerce leur auroit esté d'un grand préjudice.

J'apprens en finissant cet Article, que le nombre des Vaisseaux Hollandois, & tous Marchands, qui ont péry, se monte à dix-sept, & qu'il y en a neuf de guerre, & huit Barques. Le Prince d'Orange avoit envoyé en Suede la Flote dont ils faisoient partie, croyant qu'ils en rameneroient quinze mille Hommes, mais ils en revenoient à vuide. La perte de cette Flote ayant fait périr beaucoup d'Officiers, de Soldats,

& de Matelots, la plûpart de leurs Femmes & de leurs Enfans s'estoient assemblez à Amsterdam, pour venir faire des plaintes au Prince d'Orange. Il appréhenda qu'on ne les fist avec trop de chaleur, & il avoit raison, ce fut ce qui l'obligea de quitter Amsterdam avec tant de haste, & l'avis que luy donnoit le Billet qu'il reçeut avant son depart.

Je remets au mois prochain, faute de place, à vous parler de l'Ouverture du Parlement. Comme celle de la

Cour des Aydes se fait la premiere, je vous diray que Mr du Bois, qui en est Procureur General, y charma l'Assemblée par un Discours qu'il fit sur la connoissance de soy-mesme, & par un Eloge du Roy. Il parla aussi du choix que Sa Majesté a fait de Mr le Pelletier. Je suis vostre &c.

A Paris ce 30. Novembre 1683.

Je viens de recevoir une Lettre qui devroit m'avoir esté renduë trois semaines plutost; ce qu'elle contient auroit trouvé place dans l'Article du Siege de Courtray, & rien n'y auroit manqué. Cependant j'aime mieux vous parler deux fois d'une meſme chose, que

de donner lieu de se plaindre de moy aux Braves, dont vous verrez les noms dans la Lettre que je vous envoye.

A Courtray le 6. Nov. 1683.

L'Armée du Roy commandée par Mr le Maréchal de Humieres, ayant campé pendant deux mois au Bourg de Lessines, à deux lieuës d'Ath, en partit le Dimanche 31. Octobre, & alla camper à Renay. Le premier Novembre elle alla camper à Pont-Alés, apres avoir passé l'Escaut. La nuit du premier Novembre, la Ville de Courtray fut bloquée par Mr le Marquis de Bouffflers; & le 2. à midy toute l'Armée estant arrivée, on forma la Circonvalation. Le Mercredy 3. tous les

delrevant

Quartiers estant pris, la Tranchée fut ouverte de trois costez. La premiere Attaque fut faite par le Régiment des Gardes Françoises & Suisses, & commandée par Mr de Maulevrier, Lieutenant General de jour. La seconde, par Picardie, commandée par Mr le Comte de Broglio, Maréchal de Camp, & par Mr le Marquis d'Harcourt, Brigadier. La troisiéme, qui estoit la fausse Attaque, fut faite du costé de la Citadelle. Elle estoit commandée par Mr le Chevalier de Sourdis, Lieutenant General. Si la nuit, dont le clair de Lune faisoit un petit jour, servit aux Ennemis à pouvoir ajuster leurs coups sur nos Gens qui estoient à découvert, elle ne fut pas inutile pour les nostres, puis qu'elle leur fit pousser leurs Lignes justes, & que le Soldat exposé hasta si fort son

à l'accoutumé.

Ouvrage, qu'à onze heures du soir on estoit couvert, que l'Ouvrage estoit poussé, & que le Logemẽt estoit fait sur le Glacis aux deux Attaques des Gardes & de Picardie, avec une Ligne de communication. Du moment que l'on posa la premiere Fascine, Mr le Prince de Conty, Mr le Comte de Vermandois, Mr le Duc de Northumberland, & soixante tant Princes qu'autres Seigneurs de la premiere qualité, & l'élite de la Noblesse de France, tous Volontaires, s'exposerent si à découvert, que les Ennemis pouvoient choisir le rouge ou le bleu, & tirer dessus à leur fantaisie. Comme cela attiroit un fort grand feu sur nos Travailleurs, & que l'on craignoit fort pour les Princes, Mr le Maréchal leur envoya Mr le Marquis de Flamanville, qui faisoit la Charge d'Ayde

Bazan.

de Camp, pour leur déclarer qu'il en écriroit au Roy, s'ils ne se retiroient, & qu'il seroit contraint de lever le Siege. Le Travail avançant toûjours, peu-à peu tous les Volontaires se retrouverent aux deux Attaques dans le temps que l'on approchoit le Glacis, & que le Logement de la Contrescarpe se fit. Le feu des Ennemis fut grand sur les dix heures & demie du costé des Gardes, & se réchauffa fort du costé de Picardie. Cependant les Ouvrages estant avancez, & le Logement fait, l'on acheva de se couvrir avec assez de tranquilité. Le Feudy matin, le Magistrat fit batre la Chamade, les Espagnols s'estant retirez dans la Citadelle. L'accord fut fait sur le pied de 1667. que cette Ville se rendit au Roy; & la nuit du 4. au 5. on ouvrit la Tran-

chée devant la Citadelle. Cette Ville a coûté deux cens trente Soldats, onze Officiers morts ou blessez, parmy lesquels sont Mr le Chevalier d'Artagnan, Lieutenant aux Gardes; Mr Ménil, Capitaine Suisse; Mr du Tremblay, Lieutenant aux Gardes, qui commandoit les Enfans perdus; Mr de Périgny, Lieutenant aux Gardes; Mr de Vauban, Ingénieur, Parent du Maréchal de Camp; Mr le Chevalier de Comminge, Volontaire. Mr le Comte de Konigsmarck a eu ses Habits percez. Mr d'Hauteville, Officier dans son Régiment, qui estoit aupres de luy, a esté blessé à la jambe. Un Lieutenant, & le Major des Vaisseaux. Les noms des Blessez portent leur éloge. Celuy de Mr le Chevalier d'Artagnan en porte un qui parle plus que ce que j'en pourrois dire. Mr

v. de Batzel de Montesquiou

+ v. Gagne et Perrand.

La Prestre.

de Périgny est Fils du Président de ce nom, & ne promet pas moins d'éclat dans les Armes, qu'en a fait Mr son Pere dans la Robe. Mr du Tremblay ne soûtient pas moins bien l'illustre Sang dont il sort. La Campagne d'Alger a déja donné sujet de parler du Chevalier de Corninge comme d'un brave & digne Rejeton de cette illustre Famille, qui a donné tant de grands Hommes. Il fut blessé dans une Chaloupe d'un coup de Mousquet qui luy traverse l'omoplate, dont il est estropié du bras droit, & dans cette occasion d'un coup de Mousquet au travers la cuisse. Mr d'Hauteville est un Homme d'esprit, & d'une valeur distinguée, qui a du service, & l'estime d'une partie de cette belle Noblesse. On le dit Gentilhomme Suédois de nation. Mr du Ménil, Capitaine

Suisse, & M.... Lieutenant des Vaisseaux, & Mr le Chevalier d'Artagnan, sont les plus dangereusement blessez, ayant les os des jambes cassez. Presque toutes les blessures sont du ventre en bas.

Je ne sçay point par qui cette Lettre m'a esté écrite, mais elle ne peut venir que d'un galant Homme, puis qu'il a soin de la gloire des Braves, & que sans luy je n'aurois point rendu à plusieurs toute la justice qui leur est deuë.

Lors que Mr Vambeuningue dit dans le Discours que vous venez de voir, que le Prince d'Orange peut lever cinquante ou soixante mille Hommes, en cas qu'il en trouve le fonds dans sa Bourse, ou dans celle de ses Alliez, il suppose que ces Troupes se leveroient sous les ordres des Etats, & se feroient à leur disposition. Aucun Prince ne pouvant faire pour luy des Levées dans un Etat, s'il n'en est Souverain.